7e ANNÉE — T. 13

N° 271 — 3 JANVIER 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (45 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, 13 fr. ; un an, 25 fr. Étranger, 16 et 30 fr.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux ; Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ACADÉMIE FRANÇAISE

Les prix de vertu de 1924

RAPPORT DE M. JOSEPH BÉDIER
directeur de l'Académie [1]

MESSIEURS,

Qu'attendez-vous de ce rapport sur les prix de vertu ? Avant tout, suivant notre tradition, qu'il soit un recueil d'exemples, pieusement extrait de nos dossiers. Vous le savez, à défaut d'une Commission d'enquête que nous ne saurions songer à former nous-mêmes, nous avons partout des « espions de la vertu », qui, de la montagne et de la plaine, du hameau, du bourg et de la ville, nous adressent des messages où sont dénoncées les prouesses de la bonté, de la charité, de l'esprit de sacrifice : il s'agit de vous en remémorer quelques-uns.

Des histoires plus véridiques que des contes.

J'essayerai aussitôt, sans autre exorde. Je me tiendrai le plus près possible de mes sources. J'emprunterai tout à nos correspondants, l'accent et la nuance de leurs récits, leurs procédés et jusqu'à leurs clichés ; je n'aurai d'autre éloquence que la leur, et mon art sera leur art. Ecoutez donc, tels qu'ils les ont contés, de beaux contes véritables : chacun d'eux est clair comme un jour de Pâques.

« Vouée au service de l'infortune ».

A Saint-Germain-du-Val, dans la Sarthe, une veuve, Mme Greffier, exploite un domaine rural assez important. Lors de l'invasion allemande, une quinzaine de réfugiés des Flandres y trouvèrent asile. « Vous êtes chez vous », leur dit-elle, et désormais les clés ne quittèrent plus les armoires à linge ni les buffets à provisions. A ce train, son avoir fond à vue d'œil. L'heure sonne où il faut vendre une vache : la vache s'en ira de l'étable, mais les hôtes ne quitteront pas le refuge qui leur est cher. Attirée par la merveille, une autre escouade de sans-foyer rejoint la première : en attendant qu'on s'organise, la dame du logis cède son lit et couche sur la paille. (On rapporte le même trait de sainte Catherine de Sienne). D'ailleurs, avant comme après la guerre, depuis longtemps, depuis toujours, sa générosité l'a vouée au service de l'infortune et de la souffrance : on ne compte plus les malades qu'elle a veillés, les morts qu'elle a ensevelis. « C'est pourquoi — et voici l'une de ces confidences naïves, ou malicieuses peut-être, qui foisonnent dans nos dossiers, — c'est pourquoi le prêtre qui, à l'office ou au sermon, la voit de temps en temps somnoler, loin de s'en offusquer, est tenté de baisser la voix et de respecter un repos si bien gagné. » La pétition dont je viens de redire la teneur a cheminé de porte en porte et fait le tour du village pour se charger de signatures, ainsi qu'on voit à la diversité des encres, noires, bleues, rouges, violettes. Elle est de la main du curé, et pourtant la signature qui se lit la première est celle de l'instituteur, et l'on se représente le débat très courtois :

— Après vous !
— Après vous !
— Après vous, s'il vous plaît !

Un berger bienfaiteur de sa commune.

Voilà longtemps, il y a un demi-siècle, au village d'Etables, haut perché dans les montagnes de la Lozère, un paysan très pauvre, nommé Cougoulègues, faute de pouvoir travailler la terre, car il était perclus d'un bras, se mit aux gages de tous, comme berger communal. Aujourd'hui qu'il est vieux, ceux qu'il n'a jamais cessé de servir, le maire et les notables, tous ses « patrons » s'unissent pour nous dire sa louange. Ils disent qu'il exerce sur eux une sorte de magistrature : car, tandis qu'il garde son troupeau dans les bruyères, il médite sur les différends qui s'élèvent entre eux et cherche en son cœur plein de sagesse les paroles qui apaisent : « Toujours content de son sort, il ne s'occupe que des intérêts des autres, et il est toujours là pour remettre l'accord entre nous. » Ils ajoutent qu'il est le chef d'un beau lignage : cinq enfants, dont deux ont fait campagne et sont rentrés au pays couverts de cicatrices, décorés tous deux de la croix de guerre, et l'aîné, par surcroît, de la médaille militaire. Et ce rapport, empreint de la plus archaïque et de la plus noble rusticité, se termine ainsi : « Donc, notre vieux serviteur, ce pauvre estropié, au lieu d'être à la charge de la commune, en a été un grand bienfaiteur. »

Marie Audren.

La vie de Marie Audren, de Buguelès-en-Penvénan (Côtes-du-Nord), est toute de cristal et digne de la Légende dorée. Quand elle était toute jeune fille (je parle de longtemps), elle hérita d'une maison qu'entoure une prairie. Elle y vivait seule, et comme ses doigts étaient agiles, elle gagnait, à tricoter la laine de ses moutons, beaucoup plus d'argent qu'elle n'en savait dépenser, et cette opulence la gênait. Tant et si bien qu'un jour, c'était en 1870, il lui prit fantaisie d'attirer sous son toit un vieil homme sans feu ni lieu, qui l'aiderait à la dépense. Elle l'hébergea, le nourrit, le soigna, jusqu'au jour où elle recueillit son dernier soupir. Après quoi, le pli étant pris, elle fit une autre recrue, puis deux autres, puis d'autres encore, et nous avons reçu la longue liste de ses hôtes, avec mention précise des dates de leur entrée et de leur sortie, et tout le détail de leurs misères, que consola sa charité. « Aujourd'hui, dit le rapport, la place est prise par une famille qui fait pitié à voir : une femme paralysée d'un bras, et ses fils, deux jeunes gens qui ont le corps difforme, au point qu'on est obligé de leur donner à manger comme à des enfants. » Le doux miracle se renouvelle ainsi chaque jour depuis cinquante-quatre ans.

(1) Séance publique annuelle du jeudi 4. 12. 24. — Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

Un exemple de piété filiale.

Les touchantes figures, si semblables, si diverses ! On ne se lasse pas de les contempler. Voici un petit Parisien, Louis Belleau, qui durant trois années a soigné son père, atteint du mal de Pott : il avait installé près du lit une table pour y faire ses devoirs et il sut énergiquement exercer jusqu'au bout son double métier de bon infirmier et de bon écolier.

Les sauveurs d'enfants.

Voici un magistrat de Grenoble, M. Boccacio, qui a su faire de sa vie un poème de la charité : il aime, comme tout le monde, les enfants, mais plus tendrement ceux qui sont méchants, vicieux, qu'il ramasse dans la boue de sa ville ou à leur sortie de prison, pour les régénérer. « Son Œuvre du sauvetage de l'enfance, nous écrit un témoin, l'a pris tout entier ; il ne pense qu'à elle, il ne vit que pour elle ; pas un des moments de loisir que lui laisse sa profession qui ne soit consacré à ses chers pupilles : repos, distractions, affaires domestiques, relations mondaines, il leur a tout sacrifié. »

Et voici la sauveuse d'enfants, cette veuve Bain, de Lisieux, qui a élevé soixante-treize nourrissons. Dans le nombre, il en est deux que leurs parents ont oublié de lui reprendre : elle les a donc adoptés. Vieille aujourd'hui, elle est restée bien pauvre ; elle a une fille, il est vrai, qui lui vient en aide ; mais, « comme cette fille est elle-même mère de quatorze enfants, vous comprendrez, dit ingénument ce rapport, qu'elle ne puisse pas faire grand'chose ».

L'amour désintéressé ne cherche pas de récompense.

A ces pauvres au cœur prodigue, qui nous enseignent ce qu'on peut faire avec rien ; à ces imprudents, qui se sont chargés de fardeaux trop lourds, et qui cheminent courbés, et dont les forces croissent pourtant sous nos yeux à mesure qu'ils cheminent ; à ces vaillants, dont les âmes si belles se révéleraient plus belles encore si nous pouvions les voir à plein, dans la vérité de leurs troubles secrets, de leurs faiblesses et de leurs défaillances, car ce serait les méconnaître et les déprécier que de croire qu'ils font le bien sans effort, comme ils respirent, ce qui ne convient qu'à de fades personnages de contes moraux arbitrairement fabriqués ; à ces simples qui n'ont pas sollicité nos suffrages, qui pour la plupart ignorent jusqu'à notre existence et ne sauront jamais bien exactement ce que nous sommes ; à tous ces êtres d'exception et d'élite, je dis en votre nom, Messieurs : Nous ne prétendons pas vous récompenser ; et je leur dédie une historiette rapportée de Saint-Jean-d'Acre par Joinville, une historiette qui pourra les surprendre d'abord, mais que tous comprendront et aimeront, je crois, comme dut la comprendre et l'aimer le roi saint Louis : « Tandis que li rois estoit en Acre, raconte Joinville, Fr. Yves li Bretons, de l'Ordre des Frères Preescheours, vit une femme vieille qui traversoit parmi la rue et portoit en sa main destre une escuellee pleinne de feu et en la senestre une phiolle pleinne d'yaue... » « Que veux-tu faire de cette eau ? lui demanda Fr. Yves. — Eteindre l'enfer, dit-elle. — Et de ce feu ? — Brûler le paradis. — Et pourquoi ? — Parce que je ne veux pas que nul fasse le bien si ce n'est proprement pour l'amour de Dieu. » Soit que nous gardions à ces paroles leur sens chrétien, soit que nous préférions les transposer dans le langage de telle ou telle philosophie, oui, l'acte vertueux est un don gratuit de l'amour à l'amour, un effort tout spontané vers le parfait ; il ne se conçoit que sous la condition du désintéressement, et la récompense n'en fait point partie. « Vérité, bonté, pudeur, disait le sage Marc-Aurèle, laquelle de ces choses est bonne parce qu'on la loue et s'anéantit parce qu'on la blâme ? Une émeraude perd-elle de sa valeur pour n'être pas louée ? et l'or ? et l'ivoire ? et la pourpre ? et la lyre ? » On ne récompense pas la vertu et la louange n'y ajoute rien ; et pourtant il est salutaire de la louer, parce qu'elle est parfois contagieuse ; et puis, il nous est doux de considérer que tous nos lauréats sont d'un même sang, d'une même famille : et c'est notre mère commune que nous vénérons en eux.

Le nombre croissant des lauréats.

On voudrait les célébrer tous, nommément ; mais comment faire ? Les temps sont bien changés depuis cette année 1791 où, pour la première fois, un généreux anonyme — c'était M. de Montyon — chargea l'Académie de se faire la dispensatrice de ses bienfaits. L'orateur de notre Compagnie n'eut à prononcer d'autre éloge que celui d'une marchande mercière qui avait brisé les fers d'un prisonnier de la Bastille : en elle seule, ce jour-là, s'incarna la vertu. Plus tard, l'usage s'établit de décerner des prix nombreux ; mais il y a quarante ans encore, quand vos rapporteurs s'appelaient Renan ou Sully Prudhomme, on n'avait qu'une trentaine de milliers de francs à partager entre une trentaine de lauréats : la tâche d'annaliste de la vertu restait donc facile. Qu'en est-il aujourd'hui ? Sans compter pour l'instant des dotations en faveur des familles nombreuses, vous avez disposé cette année d'environ 400 000 francs, que vous distribuez à 265 lauréats. Supposez que je les nomme tous et que je consacre trente secondes seulement à chacun d'eux, un calcul facile montre que vers 6 heures du soir nous serions encore dans cette salle, ou plutôt j'y serais encore, prêchant dans le désert.

Il faut donc que, sans retard, ce rapport passe des actes individuels aux œuvres collectives que l'Académie a distinguées.

La mission civilisatrice de la France.

D'abord, en vertu d'une tradition ancienne et toujours fidèlement observée, quatre de vos prix, Messieurs, s'en iront cette année par delà les mers, à Madagascar, en Chine, en Syrie, en Palestine, vers de saintes maisons où des Français font le bien au nom de la France.

La léproserie des Filles de la Charité à Madagascar.

De Madagascar, en effet, nous est venu un mémoire singulier : il émane d'un missionnaire Lazariste. Non loin de la mer, écrit-il, par 26 degrés de latitude Sud, deux fleuves, mariant leurs belles ondes, enveloppent et caressent une île toute lumineuse, l'île de Farafangana, qu'il décrit, croirait-on, pour le seul plaisir des yeux, comme un joyau délicat d'or et d'azur. Il la décrit d'abord de loin, tandis qu'il vogue vers elle en pirogue. On approche : déjà, derrière un rideau léger de filaos, on découvre les cases bien alignées d'un village. Mais quelle surprise, maintenant que la pirogue est près d'accoster, de distinguer soudain, à travers les frondaisons, des cornettes blanches, les cornettes blanches des Filles de Saint-Vincent de Paul ! Que peuvent-elles faire, dans l'île charmante, elles qu'on ne rencontre guère qu'aux avant-postes les plus redoutables de la charité ? Notre guide a débarqué ; il pousse les portes des cases. Dans la plupart, bien que le soleil brûle, on voit un brasier

qui flambe, et des êtres difformes qui l'attisent, et qui grelottent, accroupis à l'entour ; d'autres, dans d'autres cases, chargés de couvertures de laine, gémissent sur des nattes. Ce sont des lépreux. Ils sont là trois ou quatre cents. Galliéni a fondé pour eux cet asile, il y a vingt-deux ans, et y a établi cinq Filles de la Charité, qu'assistent deux demoiselles laïques et un aumônier. La supérieure actuelle, Sœur Mazé de La Roche, régit la léproserie depuis dix-sept ans ; plusieurs de ses compagnes y sont mortes des fièvres paludéennes. Ce rapport est long, minutieux, implacable : je n'en veux rien citer, sinon quatre lignes. Un jour, de case en case et de pansement en pansement, le Lazariste a suivi l'une des Sœurs : quelqu'un lui dit son nom. « Ce nom, écrit-il, m'avertissait que, dans le monde et dans sa famille, elle aurait trouvé toutes les joies légitimes d'ici-bas. Je lui présentai mes condoléances pour la mort de son frère, le lieutenant-colonel de L..., tué glorieusement sous Verdun. « Oui, c'est mon frère, dit-elle, et je l'aimais tant ! Priez pour lui ! » Un flot de larmes lui échappa, deux minutes ; puis, elle retourna à son devoir. »

L'œuvre des Frères Maristes en Chine.

En Chine, vous récompensez l'effort des Frères Maristes, qui dirigent là-bas dix-huit écoles, comptant près de cinq mille élèves. Cinq de ces établissements délivrent des diplômes qui sont homologués par la Légation de France et que le Gouvernement chinois reconnaît et apprécie. « Les excellentes méthodes des Maristes, nous écrit le ministre de France à Pékin, les font rechercher par beaucoup d'évêques, même par des évêques qui ne sont pas Français, et, si leur personnel était augmenté, ils pourraient très rapidement ouvrir des écoles jusque dans des régions où notre langue n'a pas encore pénétré. »

Notre prestige au Levant maintenu par les religieuses d'Alexandrette.

En Syrie, à Alexandrette, les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition entretiennent depuis près de quarante ans un vaste pensionnat, très fréquenté : c'est l'un de ces nombreux établissements qui, grâce à l'appui matériel et moral du Gouvernement français, maintiennent notre prestige dans les Echelles du Levant. La guerre avait chassé les religieuses d'Alexandrette ; en 1919, le jour où elles rentrèrent dans leur maison à moitié détruite, ce fut pour apprendre que nos troupes venaient de ramasser dans les rues et de concentrer dans un bâtiment de la gare une trentaine de petites filles abandonnées, Arméniennes ou Syriennes. Elles les ont recueillies et ont fondé pour elles un asile, l'orphelinat du Sandjak. Vous êtes fort bien renseignés, Messieurs, sur le travail de ces écolières, car vous avez reçu le tableau des notes que chacune d'elles a méritées en couture, en aritmétique, en explication franco-arabe, etc. Mlle Nadima Fayni, Mlle Sabath Garabitian et Mlle Mariaka Afkar se sont particulièrement fait remarquer par leurs progrès en langue française : l'Académie, fidèle à son rôle historique, ne leur doit-elle pas un témoignage de satisfaction ? Mais, comme on la sait propice à toutes les confidences, une main amie a aussi glissé dans le dossier le relevé des états de service de la supérieure, Sœur Benoît-Joseph Angé, native du Croisic, qui n'a cessé depuis trente-sept ans de servir en Orient, tour à tour à Larnaca et à Limassol en Chypre, à Jaffa en Palestine, à Alexandrette en Syrie : ce sont les noms des croisades qui reparaissent, les mêmes dont se pare la biographie d'un Brienne ou d'un Lusignan.

A Jérusalem : l'hospice des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

C'est la même mission civilisatrice, presque millénaire, de la France, que contribuent aussi à remplir les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, en leur hospice de Jérusalem : importante fondation, puisqu'elle abrite 380 pauvres, vieillards, infirmes, orphelins et orphelines. Mais l'hospice est aujourd'hui en péril, parce que l'argent qui vient de France ne vaut plus guère en ce pays, où la monnaie en cours est la livre anglaise. C'est pourquoi la supérieure, Sœur Marie Récamier, nous a écrit. Voici quelques lignes de sa requête : on ne saurait exprimer en une langue plus simple et plus sûre de plus fières pensées. « Nos enfants apprennent le français, qui est la langue officielle de la maison, en même temps que l'arabe, qui est leur langue maternelle ; il est touchant de voir leur amour pour la France, dont la charité a élevé et soutenu cette maison : plusieurs des orphelins élevés par nous ont fait la guerre sous nos drapeaux... Nos Sœurs vont aussi visiter à domicile les malades, soit à Jérusalem, soit dans les villages des environs, au Mont des Oliviers, à Liftah, à Saint-Jean-in-Montana. Elles emportent alors un petit bagage de pharmacie et installent un dispensaire de fortune dans une maison amie ou en plein air. Les gens comprennent si bien de quel pays nous venons que, lorsqu'ils nous rencontrent dans les chemins, ils nous saluent d'un *bonjour* dont la prononciation peut n'être point parfaite, mais qui témoigne du moins du souci de nous faire plaisir. Il y a quelque temps, un Arabe, qui trouvait qu'il y avait trop de monde avant lui au dispensaire et qu'il n'était pas servi assez vite, ne trouvait rien de mieux que de dire aux Sœurs, comme reproche : « Nous savons bien que c'est la France qui vous envoie et que vous êtes obligées de nous servir. » Et il ne se doutait pas, le malheureux, que ces paroles les réjouissaient et qu'en silence elles remerciaient Dieu de faire comprendre à ces pauvres gens que notre patrie bien-aimée reste la messagère de sa charité. » Notre Maurice Barrès eût aimé le timbre de cette voix : en son *Enquête au pays du Levant*, a-t-il recueilli de plus purs témoignages ?

Les œuvres d'assistance en France.

Pour les victimes de la guerre et de la crise économique

Mais il est temps de revenir en France, Messieurs, pour y faire la tournée des œuvres par vous récompensées.

Vous avez décerné des prix à l'œuvre de l'*Assistance aux blessés nerveux de la guerre* et à une quinzaine de veuves de nos soldats. Vous n'avez jamais négligé, vous ne négligerez jamais cet ordre de devoirs : c'est tout simple, et je passe.

Vous avez inscrit sur votre palmarès l'*Association des anciens élèves du lycée Louis-le-Grand*, et, à ses côtés, l'*Association des anciennes élèves du lycée Fénelon*. Si même ce n'étaient que de simples sociétés de secours mutuels, votre sollicitude à leur égard s'expliquerait, en ces temps où la moyenne bourgeoisie supporte fièrement tant de misères. Mais ces Associations ne secourent pas leurs seuls adhérents : elles fondent des bourses, consentent des prêts d'honneur aux élèves des hautes classes ; elles participent de leurs deniers à diverses entreprises charitables : l'Association du lycée Fénelon, par exemple, a fondé à ses frais une imprimerie de livres pour aveugles. Il était juste d'honorer ces bonnes actions.

Contre l'alcoolisme et la tuberculose.

Votre préoccupation de l'utilité sociale se reconnaît à la décision que vous avez prise d'apporter l'appui de votre autorité aux œuvres qui combattent les divers fléaux, l'alcoolisme, par exemple, ou la tuberculose : telles sont l'*Association d'hygiène sociale du VIe arrondissement*, et l'*Almanach du marin breton*, organe de l'œuvre des *Abris du marin*.

L'Abri du marin.

Ce qu'on admire dans les entreprises de ce genre, c'est que chacune d'elles est une merveille d'ingéniosité créatrice. Soit, par exemple, cette œuvre, déjà encouragée par vous jadis, lors de ses débuts, qui, tout au long des côtes bretonnes et vendéennes, a dressé des abris pour les marins : quels trésors d'invention s'y dépensent ! quel art de s'approprier aux conditions du milieu ! Maurice Barrès, qui avait visité l'un de ces abris, celui de Concarneau, vous le décrivait ainsi : « Sur la porte, voici une affiche : « L'établissement est exclusivement réservé aux » marins. » C'est l'hiver, les mois d'inaction. Dans une vaste salle, dont les cinq fenêtres ouvrent sur la mer, sept à huit cents pêcheurs de tous âges jouent aux dames, aux cartes, aux dominos. Au-dessus de leurs têtes se balancent de petits bateaux modèles ; aux murs s'alignent des quantités de cadres, photographies de sauveteurs héroïques, scènes de la vie maritime, beaucoup de cartes marines, toute une collection d'images et de chansons dirigées contre l'alcool. Les poutres du plafond elles-mêmes veulent parler à leurs hôtes. L'une d'elles nous dit : « On est ici pour s'aimer. » Parole touchante, et bien utile, dans ce rude peuple celtique, toujours prêt à former des clans ennemis ! Pour l'entendre, il faut avoir vu ces petites villes de la côte où chaque cabaret, d'ailleurs plein de querelles intestines, est sur le pied de guerre en face du cabaret voisin. Qui donc irrite ainsi le cœur généreux de ces grands enfants ? Rien que l'alcool. On n'en boit pas une goutte dans l'abri du marin. Au dehors, le vent fait rage, la brume pénètre et glace les plus endurcis : d'instinct héréditaire, il semble qu'ils ne pourraient se passer de mêler à leur sang les eaux-de-vie, rhum, wisky, vulnéraire, genièvre, punch, schnaps, sans parler des apéritifs. Quelle erreur ! La mode en passe... »

Si l'on veut suivre en ses habiles manœuvres cette vaste entreprise de sauvetage, il n'y a qu'à parcourir l'*Almanach* que l'œuvre publie, ce bon livre populaire que, de Douarnenez à Camaret et de Roscoff à l'île de Sein, on peut voir sur toutes les tables, dans tous les abris, dans tous les logis. Les marins le lisent au large comme au mouillage, car ils le savent rédigé par des hommes qui les connaissent à fond et qui sont leurs amis, et ils y trouvent tout ce qu'ils peuvent demander à un livre, les caractéristiques des marées et du temps, la description des feux et des alignements, des renseignements sur l'inscription maritime, sur les écoles de mousses, sur les examens de capitaine au cabotage, et aussi des contes à rire, des chansons, et aussi des conseils médicaux, et aussi de naïves maximes : « Eau-de-vie, ôte vie », « la France est notre mère, travaillons pour elle », que parfois, si l'on visite leurs bateaux, on retrouve gravées sur la lisse du tillac ou sur la bordure de l'écoutille. Voilà vingt-cinq ans que l'œuvre mène ce combat, et la victoire est prochaine : car enfin, toutes les statistiques le montrent, en Bretagne comme ailleurs, par toute la France, l'alcoolisme diminue, et bientôt le fléau sera conjuré, grâce aux efforts de tant de gens de cœur.

Et ce n'est là qu'un exemple des bienfaits que l'on doit à ces œuvres privées de prévoyance, d'assistance et de solidarité sociale, qui accompagnent l'action des pouvoirs publics et souvent la devancent, qui sont avant tout des initiatrices et des avant-courrières, et qui représentent, dans les cadres souples d'une tradition constante, l'esprit d'innovation.

En faveur des enfants et des jeunes filles.

C'est pour honorer ce généreux déploiement d'efforts que vous avez aussi, Messieurs, inscrit sur votre palmarès quatre œuvres protectrices de l'enfance, savoir l'*Orphelinat de Clergaud* (Tarn-et-Garonne), les *Colonies de vacances de Strasbourg*, le *Preventorium Saint-Joseph*, à Cabourg (Calvados), le *Preventorium Saint-Michel*, à Lacaune (Tarn) ; — et, en outre, deux œuvres protectrices des jeunes filles, savoir l'*Association Jeanne-d'Arc*, à Paris, et l'*Auxiliaire de la jeune fille*, à Marseille ; — et enfin, une série de ces œuvres plus complexes qui s'appliquent à secourir, à instruire, à élever à un plus haut degré de culture les classes les plus pauvres, et ce sont la *Société des jardins ouvriers de la Seine*, l'*Université populaire de Billancourt*, une des sections, celle du Ve arrondissement, de l'œuvre des *Infirmières visiteuses de France*, et les œuvres dites du *Chantier*, de la *Zone* et de la *Résidence sociale* : et, si des yeux exercés considèrent cette liste, trop courte à votre gré, ils reconnaîtront que vous avez veillé à ce que les principaux types d'œuvres y fussent représentés, chacun par quelques spécimens expressifs et méritoires.

Les Infirmières visiteuses de France.

Comme il est difficile, d'ailleurs, d'exposer clairement ces mérites ! Assistance sociale, prévoyance sociale, solidarité, ce sont des mots très beaux et qui sonnent bien sous la Coupole ; mais, dès qu'on essaye d'approcher et de saisir les réalités qu'ils recouvrent, on se sent comme arrêté au seuil d'une terre mystérieuse, interdite : le monde des œuvres est un monde d'initiés. Comment comprendre, si l'on n'a point vécu de leur vie, l'activité qui s'y déploie ? et, par exemple, le zèle des infirmières visiteuses de France ? Tout au long de la guerre, elles ont servi bénévolement dans les ambulances ; et aujourd'hui, non moins bénévolement, elles se sont groupées, une quinzaine par arrondissement, sous le patronage de l'Assistance publique ; et on les voit prendre sous leur sauvegarde les enfants les plus chétifs des écoles et les pauvres les plus misérables des bureaux de bienfaisance, surveiller pendant des mois et des années des familles en détresse, s'employer au redressement de leur triste foyer. Certes, on peut bien, du dehors, se représenter en gros leurs moyens d'action ; mais par quel art subtil parviennent-elles à pénétrer jusque dans les pires taudis, malgré les rebuffades, à s'y faire tolérer, puis bienvenir ? Comment peuvent-elles, passant de leur propre milieu à des tels milieux, endurer de si graves sautes de température morale ? Elles les endurent pourtant, sans dégoût, avec courage, avec une étrange allégresse. Oui, il est facile d'observer les mécanismes extérieurs des œuvres ; mais le jeu profond des forces qui meuvent ces mécanismes se dérobe au regard des profanes.

« L'Œuvre de la Zone ».

J'essayerai du moins de dire ce qu'un passant, certain jour, a cru entrevoir. Le Tout-Paris de la bienfaisance connaît l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine,

à Vaugirard, qu'ont illustrée les bonnes actions de Mme de Pressensé et de Mme Jules Siegfried. Il y a plusieurs années, vous lui avez décerné l'un de vos prix ; aujourd'hui vous récompensez seulement l'une de ses sections ou de ses colonies, la plus récente, la plus modeste, la plus chétive, l'*Œuvre de la Zone*. La zone, tous les Parisiens le savent, c'est la bande de terrains qui longe les fortifications et que recouvre un pullulement de cabanes sans poésie, assemblages et rapiéçages de planches et de plaques de tôle et de fer blanc ; c'est la région de misère où l'on ne s'aventure pas, même en plein jour, car elle est peuplée, dit-on, par un ramassis de gueux plus ou moins suspects, de rôdeurs et de filles, d'ivrognes et d'ivrognesses. Or, dominant un coin de la zone, sur un glacis des fortifications, à cent pas de la Porte de Versailles, se dresse une grande baraque de bois, du modèle de ces baraques où l'on installait pendant la guerre des ambulances de campagne ou des Foyers du soldat.

C'est la Croix-Rouge américaine qui l'avait établie en ces lieux, vers 1917, je ne sais à quelles fins, car elle n'en fit jamais emploi. Mais quand le canon à longue portée des Allemands se mit à insulter Paris, l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine s'y installa : elle y abrita les enfants du quartier de Vaugirard. Puis, les Allemands une fois chassés, la baraque referma ses portes.

Ce ne fut pas pour longtemps. Les moniteurs et les monitrices de la Chaussée-du-Maine avaient eu le loisir, en effet, du haut de leur glacis, de regarder au loin le paysage, ses laideurs et ses hontes. Ils revinrent donc, dès 1920 : cette fois la baraque s'offrirait comme abri aux enfants de la zone, malheureux entre tous, éclaboussés de vices, sauvages ; on essayerait de les apprivoiser, et, tâche plus difficile, d'attirer peu à peu, de secourir et d'amender les pères et les mères de ces enfants, les « zoniers », comme ils s'appellent. Cette baraque, je l'ai visitée. Dans une vaste cour, close par une palissade, sous la garde d'un jeune pasteur, jouaient une cinquantaine d'enfants, non pas semblables, hélas ! à ceux qu'on peut voir dans les préaux de nos écoles publiques : ils étaient plus pauvrement vêtus et beaucoup portaient sur leurs visages les stigmates d'une affreuse hérédité ; mais tous étaient propres et gais. Eux qui naguère erraient en guenilles sur les fortifications, ils vont maintenant tous à l'école, et quand ils en sortent, c'est pour accourir vers cet autre asile, où il fait chaud encore, où l'on n'est jamais battu. Dans la grande salle de bois, une jeune fille élégante, assise devant un piano, exerçait à chanter en chœur une dizaine de petits garçons et de petites filles. Puis, le médecin, l'infirmière, les monitrices me firent voir un très modeste dispensaire, où cent soixante familles viennent chercher des soins ; — et aussi, un appareil de douches, qui, paraît-il, ne chôme guère ; — et encore, une cantine ; — et encore, une garderie d'enfants ; — et enfin, une classe de garde, où tous les jours, à 4 heures, au sortir de l'école, on accueille les plus grands... La visite s'achevait. Mes guides parlaient peu : ils n'aiment pas se faire valoir et ne souffrent pas qu'on les complimente ; et moi-même (excuserez-vous, Messieurs, le tour trop personnel de mon anecdote ?) je me taisais comme eux, édifié sans doute, mais oppressé de tristesse, à la vue de tant de misères.

Maintenant que j'avais fait le tour de la baraque et de ses pauvres annexes, je n'avais plus, semblait-il, qu'à prendre congé ; et pourtant, je sentais obscurément qu'on ne m'avait pas tout montré. C'est alors qu'à l'improviste et presque sans calcul, je posai à ceux qui m'entouraient une question singulière, et qu'assurément, au début de ma visite, je n'aurais pas su leur poser. Je leur dis : « Vos clients, les zoniers, ce sont de très braves gens, n'est-ce pas ? » Ah ! Messieurs, je voudrais être capable de rendre ici l'accent de leur réponse. Les causes mêmes de leur venue en ces lieux, les laideurs et les tares de la zone, ils les avaient oubliées. Des braves gens, les zoniers ? Mais sans aucun doute ! De très braves gens, incultes il est vrai, et parfois aigris par l'excès de leurs souffrances ; mais leur calice, qui donc saurait le boire ? De très braves gens, et qui donnent tous les jours des exemples de courage, de bonté, de vertu, oui, de vertu. Il y a quelques mois, quand est morte l'une des infirmières de l'œuvre, n'ont-ils pas acheté de leurs deniers des fleurs à brassées, pour en couvrir son cercueil ? Hier, disaient-ils, dans cette cabane-là, toute proche, le miracle de l'enfant prodigue s'était reproduit, avec tous ses épisodes : des zoniers avaient accueilli et ramené au bien un fils dévoyé, puis repentant. C'est ainsi qu'ils parlaient d'eux, la joie au cœur. Car ils les aiment, et c'est là tout le secret.

Ai-je eu tort tout à fait de m'arrêter à cet épisode, infime en apparence ? Non, peut-être, s'il est vrai que toutes les œuvres reconnaîtront ici quelque chose d'elles-mêmes, ou tout au moins l'effort respectueux d'un non-initié pour approcher de l'initiation. Ce qui suscite une œuvre, semble-t-il, ce peut être à l'origine moins un élan du cœur qu'un acte de l'intelligence ; ce peut être le mouvement de courage réfléchi qui fait dire : « *Inquinandae sunt manus*, il faut savoir se salir les mains » ; mais bientôt cette pitié aristocratique se dépouille de tout pharisaïsme et se purifie ; on ne sait plus qui assiste et qui est assisté ; on donne pour recevoir, et toujours (illusion ou réalité ?) celui qui donne croit recevoir plus qu'il n'a donné ; et la force qui meut les rouages n'est plus qu'un fraternel amour.

L'Œuvre de la Résidence sociale.

Une élite de familles ouvrières.

Si l'on voulait peindre, après la pauvre baraque de la zone, des œuvres parvenues à leur plein développement et au plus haut degré de la prospérité, et, par exemple, l'*Œuvre de la Résidence sociale*, à Levallois-Perret, il faudrait changer de palette, et n'employer cette fois que les couleurs les plus claires ; et pourtant, le contraste serait plus apparent que réel : c'est le même esprit qu'il faudrait encore décrire, le même principe spirituel. Imaginez, à Levallois-Perret, une maison bourgeoise qui fut jadis, sous le Second Empire, la demeure du plus riche industriel du lieu ; devant la maison, un parc aux beaux ombrages ; autour du parc d'autres maisons, que l'œuvre a bâties ou s'est annexées. Un millier de familles d'ouvriers, formant entre elles une sorte d'affiliation, qui n'a d'ailleurs rien de politique ni de confessionnel, fréquentent ces beaux lieux, où l'on voit fonctionner ensemble à peu près tous les organes imaginables des œuvres sociales, assemblés sous le signe de la méthode et de l'harmonie : le jardin d'enfants, le gymnase, la garderie post-scolaire, l'ouvroir, l'école ménagère, le groupe des cours d'apprentissage ; voyez la bibliothèque circulante, la salle de conférences, la salle de concerts ; c'est un cercle, c'est un salon, c'est un foyer. Visiblement, ces mille familles forment une élite, qui elle-même, agissant dans la vaste agglomération ouvrière, façonne peu à peu d'autres élites. Mais si l'on remonte à la source, qu

trouve-t-on ? Rien que la générosité d'une jeune fille qui, voilà treize ans, alors que cette banlieue pouvait sembler presque aussi inculte que la zone, vint y loger dans un très petit appartement, avec le ferme propos d'y résider, d'y attirer d'autres résidentes (d'où le nom de l'œuvre), et que rejoignirent en effet quelques recrues, déterminées, ainsi qu'on lit dans les statuts de cette petite confrérie laïque, à « devenir, par leur présence amicale et permanente, le conseil, l'aide et la sécurité des familles ouvrières du voisinage ». Les « résidentes » ont tenu parole ; mais si par impossible leur élan d'il y a treize ans se ralentissait, c'est en vain qu'elles dépenseraient pour l'œuvre les grandes sommes d'argent dont elles disposent aujourd'hui : l'œuvre se dessécherait et tomberait en poussière. Et l'on en revient toujours à la parole immortelle : « Quand même je distribuerais tout mon bien pour les pauvres et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, cela ne sert à rien. »

Les foyers féconds de France.

Il me reste à remplir, Messieurs, la plus chère de mes tâches, qui est de saluer en votre nom les foyers féconds, beaux entre les foyers de France. Le croirait-on ? C'est en 1907, il n'y a que dix-sept ans, que pour la première fois, par une décision qui sembla d'abord audacieuse, l'Académie décerna des prix de vertu, d'ailleurs bien chétifs — deux médailles de cinq cents francs, — à deux ménages d'ouvriers qui n'avaient d'autre mérite que d'avoir élevé honnêtement beaucoup d'enfants. On a compris depuis que ce mérite en implique quelques autres, qu'il suppose la pratique de presque toutes les vertus, et plusieurs bienfaiteurs ont donné à notre Compagnie les moyens d'honorer chaque année les familles nombreuses.

Aujourd'hui, l'Académie dispose chaque année en leur faveur des 20 000 francs de la fondation Denis Lefort, des 16 800 francs de la fondation Géhère, des 5 000 francs de la fondation H. H. H., des 25 000 francs de la fondation Saulnier, des 5 000 francs de la fondation Beausse, des 1 000 francs de la fondation Paul Levylier, des 150 000 francs de la fondation Etienne Lamy, et des millions des dotations Cognacq-Jay.

La fondation Cognacq.

Celles-ci, il faut bien que je les décrive à mon tour, puisque M. et Mme Cognacq-Jay les ont une fois de plus modifiées, je ne dis pas amoindries. Je rappelle donc que l'an dernier vous avez offert de leur part quatre-vingt-dix prix de 25 000 francs à des familles composées du père, de la mère et d'au moins neuf enfants, le père et la mère étant âgés de moins de quarante-cinq ans ; et cent prix de 10 000 francs à des familles composées du père, de la mère et d'au moins cinq enfants, le père et la mère étant âgés de moins de trente-cinq ans ; et j'ajoute que cette année les donateurs ont porté de 100 à 203 le nombre de ces prix de 10 000 francs, en sorte qu'ils vous ont chargés de partager une somme de 4 280 000 francs entre 293 familles.

M. et Mme Cognacq-Jay ont conquis le cœur de milliers de braves gens.

Magnifiques bienfaits, mais qui chaque année retombent sur les bienfaiteurs eux-mêmes, pour les enrichir d'un surcroît de richesses ! Songez qu'au jour prochain où M. et Mme Cognacq-Jay célébreront leurs noces de diamant, elles seront célébrées par plusieurs dizaines de milliers de pères, de mères et d'enfants, qui, tous, se sentiront liés aux époux vénérables, à peu près comme on l'est à ses grands-parents, par les liens d'un même pacte familial. Dans une antique chanson de geste, le *Roman de Garin le Lorrain*, un vieux seigneur, le duc Bègue de Belin, assis aux côtés de sa femme, dame Beatris, songe, silencieux. Il songe à ses parents et à ses amis, ceux de Lorraine, que depuis des années il n'a pas revus. Et la vieille duchesse, inquiète, lui demande : « Sire, pourquoi votre souci ? N'avez-vous pas vos coffres bondés de fourrures de vair et de gris, vos écrins comblés de deniers, vos étables pleines de chevaux, de prix ? N'avez-vous pas la richesse ? » Il répond : « Non, ce n'est pas la richesse :

« N'est pas richece ne de vair ne de gris,
Ne de deniers, ne de chevaus de pris ;
Mais est richece de parenz et d'amis :
Li cuers d'un homme vaut tout l'or d'un païs. »

A ce compte, pour avoir gagné le cœur de tant de parents et d'amis, M. et Mme Cognacq-Jay peuvent se tenir pour riches entre les riches.

Un père de héros.

Vous avez partagé pour le mieux ces grandes dotations, les dotations Cognacq-Jay et les autres, entre des familles exemplaires. Exemplaires, en vérité ! Louis-Jules Grézaulé, de Vennecy (Loiret), a eu quatorze enfants, dont douze fils, qui tous ont servi pendant la guerre : l'un d'eux, Camille, est mort pour la France à Gorcy, le 22 août 1914 ; un second, Georges, est mort pour la France à La Chavatte, le 25 septembre 1914 ; un troisième, Marcel, est mort pour la France à Carency, le 25 mai 1915 ; un quatrième, René, est mort pour la France à La Chalade, le 13 juillet 1915 ; un cinquième, Maurice, est mort pour la France à Perthes-les-Hurlus, le 25 juillet 1915 ; un sixième, Albert, est mort en service commandé à La Chapelle-les-Luxeuil, le 25 janvier 1919...

Pour la plupart, ces pères et mères admirables ne se contentent pas d'être des pères et des mères admirables : ceux-ci, qui ont pris à leur charge de vieux parents, donnent en outre, en des conditions presque héroïques, l'exemple de la piété filiale ; et d'autres, l'exemple du courage professionnel ; et d'autres, l'exemple du dévouement à leurs compagnons de l'atelier, de la ferme ou de l'usine.

Une petite commune de montagne incendiée et son maire.

Considérez un instant l'un des lauréats du concours Etienne Lamy, Joseph Brouze, cultivateur à Novel (Haute-Savoie), et maire de cette commune. Il a dix enfants dont le dixième porte le plus imprévu et le plus touchant des prénoms : Désiré. Il y a quelques semaines, le 19 octobre dernier, un incendie a détruit le village entier de Novel, sa mairie, son église, et ses quarante maisons. Joseph Brouze a tout perdu, comme ses administrés. Mais il se rappelle qu'il a fait la guerre et agit en chef. Le maire de la commune voisine, Saint-Gingolph, nous écrit : « Depuis l'incendie, le maire de Novel travaille admirablement pour ses compagnons d'infortune ; il pense toujours aux autres ; à lui-même, jamais. » Lui décernant un prix, est-ce un bon père de famille que vous avez voulu honorer ? est-ce un bon citoyen ?

Le sauvetage d'un dossier.

En vérité, pour distribuer, selon les intentions des donateurs, à peu près tous vos prix de vertu, vous pourriez à la rigueur vous contenter des dossiers des familles nombreuses. Qu'il suffise de citer le cas

d'un Breton, Maurice Cuillandre, patron du canot de sauvetage de l'île Mollènes, qui avait brigué un prix Cognacq, bien à tort, car ses enfants sont de deux lits, ce qui, aux termes de la fondation, l'excluait du concours. Fallait-il donc rejeter son dossier ? Nous y lisions que, le 29 août 1923, par un jour de tempête, ce jeune père de cinq enfants n'a pas hésité à prendre la mer pour secourir deux bateaux de pêche désemparés : « Il manœuvra, dit le rapport, si bien et si vaillamment à travers les récifs qu'il les sauva tous deux : les vieux loups de mer massés sur le quai en pleuraient d'admiration. » Il va sans dire qu'à votre tour vous avez opéré le sauvetage de son pauvre dossier et qu'à défaut d'un prix Cognacq vous lui en attribuez un autre, prélevé sur une autre fondation. Or, j'ai compté jusqu'à vingt-deux dossiers, rejetés comme celui-là des concours Cognacq et Lamy, et que vous avez transférés heureusement à d'autres concours. Vous vous ingéniez ainsi, par tous les moyens en votre pouvoir, à renforcer les dotations en faveur des familles nombreuses.

Et c'est la même intention qui guide encore vos choix quand vous récompensez des œuvres d'assistance sociale : celles que j'énumérais tout à l'heure ne sont-elles pas pour la plupart orientées vers une même fin, qui est de préserver le généreux sang de France et de fortifier les vertus d'un foyer ? Par là, notre Compagnie s'associe à tous les hommes de cœur et d'intelligence qui, dans le Parlement et dans la presse, dans les ligues pour l'accroissement des familles, dans les congrès de la natalité, dans les œuvres sociales, travaillent à répandre le juste sentiment de ce qu'on doit de respect, d'amitié, d'aide cordiale et efficace, à ces familles fécondes qui sont l'honneur de la nation et sa seule richesse. Et c'est pourquoi vous avez réservé l'un de vos prix à l'une des œuvres qui y travaillent le plus directement, l'*Œuvre du Foyer rémois*, la dernière que j'aie à décrire, et peut-être la plus digne d'admiration.

Maisons pour familles nombreuses.

L'idée en fut conçue dès 1912, par un groupe de philanthropes qui s'étaient assuré le concours de la Caisse d'épargne de Reims. Il s'agissait de construire des maisons salubres en nombre suffisant pour y loger, moyennant un loyer aussi modéré que possible, toutes les familles nombreuses de la ville ; on entendait par familles nombreuses celles qui avaient au moins quatre enfants au-dessous de seize ans : elles étaient alors à Reims au nombre de 1 025. La guerre ruina pour un temps le projet : on se remit à l'œuvre dès l'armistice.

Au prix de quels efforts ! Les mécanismes financiers, je ne les décrirai pas. Qu'il suffise de dire que de telles entreprises, exigeant de la part de l'Etat ou des villes de grandes avances de fonds, ne peuvent se constituer qu'à la faveur et à l'abri de la bienfaisante loi sur les habitations à bon marché, qui fut élaborée il y a quelque quinze ans par notre grand confrère Alexandre Ribot, et qui porte son nom. En vertu de cette loi, le Foyer rémois est une Société anonyme qui peut distribuer un dividende à ses actionnaires ; si je l'indique, ce n'est pas que je veuille attirer vers elle les capitalistes en quête de placements fructueux : le dividende n'a été que de 1 % en 1920 et en 1921 ; que de 1 1/2 % en 1923. Sur la liste des actionnaires, chaque nom est donc celui d'un généreux.

Le Foyer rémois a eu des modèles sans doute, et, par exemple, les magnifiques cités ouvrières qui sont l'honneur de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Mais ici la rapidité de l'exécution surprend autant que l'ampleur de l'entreprise. Aujourd'hui, en effet, la tâche est presque achevée. Mille maisons ont été construites, réparties en cinq petites cités, et en une sixième plus vaste, la Cité du Chemin Vert, qui s'étend sur quarante-cinq hectares et compte six cents maisons. Les six cents familles qui les habitent forment une population de 3 800 âmes, dont 2 500 enfants.

Une cité ouvrière toute neuve, fraîche et claire.

C'est un village ravissant. Les architectes y ont appliqué les principes de l'urbanisme moderne avec la plus sage et la plus fine délicatesse. Les maisons ne sont pas contiguës comme dans les anciens corons, ni plantées avec une régularité monotone, mais diversement espacées, tantôt en bordure et tantôt en retrait de larges allées, et les types en sont variés, tous harmonieux : et l'harmonie résulte aussi de l'aménagement souple des perspectives. Ces maisons, entourées chacune d'un petit jardin, séparées les unes des autres non par des murs hostiles, mais par de légers grillages ou par des haies de troënes, tapissées de vignes vierges et de clématites, s'offrent toutes, malgré des nuances d'orientation, aux rayons du soleil.

A errer par les avenues de cette cité-jardin, on éprouve une impression étrange : on se sait dans un village de France ; et pourtant, quel dépaysement ! C'est que l'on n'y voit que très peu de vieillards, et pas un vieux garçon, et pas une vieille fille, et d'ailleurs pas une jeune fille non plus, ni un adolescent : rien que des enfants, et de jeunes pères et de jeunes mères, fiers de leurs enfants. De là quelque chose d'artificiel sans doute, parce que la cité est toute neuve, et trop neuve encore ; mais quelle griserie de fraîcheur, de sève, de clarté ! On dirait le palais du jeune prince indien, le futur Bouddha, d'où l'on avait chassé la Maladie, la Vieillesse et la Mort.

Les habitants peuvent jouir de ces maisons charmantes, de ces promenades, de ces squares, de ces terrains de jeux, moyennant un loyer de soixante francs par mois, avec réduction de cinq francs par enfant à partir du quatrième, en sorte qu'une famille de dix enfants, par exemple, ne paye que vingt-cinq francs par mois. Chaque père de famille peut, s'il lui plaît ainsi, n'entretenir avec l'œuvre que des rapports de locataire à propriétaire ; mais il peut aussi, moyennant de modiques redevances, user des nombreuses ressources qu'elle lui offre.

Aux portes mêmes de la cité s'élève un beau groupe scolaire. Voici une église, et voici l'emplacement réservé à un temple protestant ; voici un vaste édifice, dit la maison pour tous, où sont aménagés un dispensaire, une salle de gymnastique, une salle des fêtes, une bibliothèque ; et voici la maison de l'enfance, qui offre des services de consultations prénatales et de consultations de nourrissons, une organisation de la goutte de lait, une crèche, un jardin d'enfants...

On voudrait que tous les maires des grandes villes, que tous les chefs d'industries vinssent visiter ces lieux. Honneur donc à de si nobles initiatives et à leurs ouvriers, et au président du Foyer rémois, M. Georges Charbonneaux ! Puisse l'ange de la cathédrale, l'ange au beau sourire, sourire toujours à la jeune cité, et à ces pères vaillants et à ces mères vaillantes qui ont eu foi en la vie et qui ont fait crédit à la France ! Avant que les arbres plantés d'hier ombragent leurs maisons, ils éprouveront qu'ils ont créé pour les jours nouveaux de la richesse, de la force et de la joie : les sages, les prévoyants, ce sont eux.

UNE DÉFINITION DE LA VERTU : FAIRE SON MÉTIER DE SON MIEUX

L'instant est venu, Messieurs, de refermer ces dossiers, d'où j'ai tiré, ainsi que je l'avais promis, toute la substance et toutes les couleurs de ce discours. Mais ne faut-il pas que j'en tire aussi une péroraison, ou, plus simplement, un mot de brève conclusion ? Dans le dossier d'une jeune orpheline qui s'est admirablement dévouée à ses frères et sœurs, j'ai trouvé une phrase adorable, pleine de bonhomie et de grandeur, que je veux vous redire. Le maire, ayant retracé par le menu les actes de la petite héroïne, cherche, lui aussi, une péroraison et trouve ceci : « Enfin, que voulez-vous ? Elle fait, à son avis, ce qu'il faut faire, ce qu'elle sait devoir être bien de faire, et nous disons tous ici que chacun devrait comme elle faire son métier de son mieux. » Quel plus charmant éloge ? Je l'adresse à tous ceux et à toutes celles que j'ai nommés, à tous ceux et toutes celles que je n'ai pu nommer, à tous nos lauréats. Et qui donc ne les envierait de l'avoir mérité ? Heureux celui-là, quels que soient son état, sa foi, son rêve, dont on peut dire qu' « il fait à son avis ce qu'il faut faire, ce qu'il sait devoir être bien de faire » et qu' « il fait de son mieux son métier ! »

CHRONIQUE DES JOURNAUX

La presse d'information est industrialisée : nécessité d'une presse d'opinion

M. Auguste Cavalier, *directeur de l'*Intérêt français, *vient de publier dans les « Terrasses de Lourmarin » (Lyon, 3, rue Davout, prix: 1 fr. 50) des* Réflexions sur la presse *dont nous citons volontiers quelques passages sur l'importance de la presse, spécialement de la presse régionale, pour former ou déformer l'opinion publique.*

Insignifiance et incohérence des plus grands journaux (1).

Les plus grands journaux sont bien loin d'être les plus influents. Ils ne sont la plupart du temps que des suiveurs.

Par leur attitude flottante et contradictoire, ils déconcertent leur public, sur la portion la plus sérieuse duquel ils finissent par perdre tout crédit. Les sollicitations toutes-puissantes, émanant de la haute finance (parfois de la haute finance internationale), qui s'exercent sur eux, et qui remplissent généreusement leur caisse, nuisent fort à leur influence morale sur l'opinion. C'est ce qu'on a appelé, d'un mot assez barbare, « l'industrialisation » des grands journaux.

Ces grandes maisons font du commerce, sans se préoccuper d'exercer une mission ou de suivre une direction. Triste façon de comprendre notre profession, et qui est une plaie de notre époque.

Cette presse, d'allure libérale et neutre, est donc presque toujours inutile, et trop souvent même elle est très nuisible à la défense sociale et nationale (2).

Par contre, nous l'avons déjà noté, la presse de démolition et de révolution est très rigoureusement orientée dans le sens antisocial et antifrançais. On parle souvent d'un mystérieux chef d'orchestre qui dirigerait, sans sortir de l'ombre, la sarabande des ennemis de la société et de la France. Il est de fait que la direction et la rédaction des journaux qui suivent chez nous l'inspiration de Moscou, de Berlin ou de Caillaux, sont singulièrement attentives à poursuivre leur but et se montrent rigoureusement unifiées.

Or, à ce torrent malsain la grande presse d'information n'oppose pas, n'ose pas ou ne sait pas opposer un barrage suffisant.

La plupart des grands journaux soi-disant indépendants « prennent pour tâche quotidienne, comme le notait un jour M. Lucien Romier, de décolorer les faits et de noyer les tendances dans des compromis. De là une commune résignation à la fois sceptique et optimiste, qui se traduit par des clichés filandreux, un goût du moindre effort national, le souci de l'arrangement au jour le jour, le tout à peine nuancé, d'une feuille à l'autre, par les sympathies particulières ou les préjugés généraux ».

On aboutit ainsi à une sorte d'engourdissement national, alors qu'il serait indispensable d'entretenir l'opinion dans un état de vigilance constant, en rapport avec les risques courus.

Ce qui manque, ce sont les idées, c'est la doctrine, c'est le sens de l'intérêt français clairement conçu et courageusement défendu.

Rôle de redressement de la presse locale.

C'est cela, heureusement, que, dans une mesure trop faible encore, parce qu'elle n'en a pas l'outillage et les moyens, la presse locale peut contrebalancer et remplacer. Car la réponse de M. Georges Renard, professeur au Collège de France, dans une « enquête » récente sur la presse, est singulièrement juste : « Je vous engage, disait-il, à ne pas confondre dans votre enquête la presse de Paris et celle de province. Cette dernière, quoique moins riche que l'autre, a sur le pays une influence beaucoup plus considérable ; elle lui est supérieure autant au point de vue de la correction que de celui de la valeur professionnelle. »

C'est, en effet, à la presse locale presque seule qu'on est réduit à s'adresser pour cette honorable et indispensable besogne de redressement. Heureusement que là se rencontrent un certain nombre d'écrivains de réelle valeur, modestes et peu connus, mais qui mériteraient beaucoup de l'être et dont on peut dire qu'ils sauvent l'honneur du journalisme français. Ils sont payés, du reste, en partie (en partie seulement, hélas !), de leurs généreux efforts par la confiance et le crédit dont ils sont entourés dans leur petit public. Car le journal régional, la petite feuille locale même, à tirage restreint, disposent, chacun dans son rayon, d'une autorité plus grande

---

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

(2) On en pourrait fournir des exemples caractéristiques et nombreux. Ainsi le *Petit Parisien*, journal « petit bourgeois », lu notamment par un grand nombre d'infortunés porteurs de rente russe, n'en a pas moins publié, obéissant à des intérêts mal éclaircis, une longue apologie sournoise du bolchevisme, sous forme « d'enquête impartiale » confiée à une congénère de Zinovief et de Trotsky, Mme Weiss. Ainsi l'*Echo de Paris*, chose plus curieuse encore, s'employant un beau jour à une tentative de réhabilitation des Juifs de Russie, agrémentée d'agressions contre la race autochtone, décimée et réduite au cannibalisme par la barbare dictature bolcheviste. Ce sont ces exemples, et d'autres pareils, qui faisaient sans doute dire à M. André Tardieu, à l'époque où nous relevons ce scandale : « A part trois ou quatre journaux et sans la presse de province, on ne trouverait pas une idée libre dans les journaux français ».

et plus légitime que le mastodonte parisien d'information arrivant, tous les jours, en lourds ballots pour inonder le pays de ses exemplaires.

En outre, le petit journal local est une forme extrêmement intéressante et vivante de vie provinciale et locale. La meilleure part des espérances du régionalisme vit en lui.

Le pouvoir central demeure, certes, obstinément rebelle aux réformes décentralisatrices. C'est le résultat d'un phénomène politique dû au régime électif, et dont les causes, lumineusement mises en lumière par Mistral et par Maurras, sont bien connues. Mais la presse locale n'en a pas moins assez de crédit pour obliger — en attendant de meilleurs temps — la plupart des « élus » à *mentir* à leur programme, dans lequel elle les oblige à introduire, au moins en principe, le régionalisme et la décentralisation. L' « élu », une fois dans la capitale, oublie généralement ses promesses, que la grande presse se garde d'ailleurs de lui rappeler, mais l'idée chemine cependant. C'est pourquoi Mistral, qui en matière de réorganisation régionale a tout prévu, tout préparé et amorcé, faisait grand cas de la petite presse de province. L'illustre Maillannais s'astreignit même, pendant plusieurs années, à rédiger un petit journal local, modèle du genre, l'*Aioli*, dont les collections constituent du reste aujourd'hui une rareté de grand prix.

Le rôle de la presse locale est donc on ne peut plus intéressant et important.

Mais dès lors, ceci acquis et admis, une importante question se pose.

Elle ne doit pas craindre de faire de la « doctrine ».

Cette situation morale si favorable et si méritée ne doit pas être gaspillée, mais bien au contraire fortifiée et développée. C'est pourquoi la presse locale indépendante doit être extrêmement soucieuse de *donner un sens à son action.* L'imitation, sous le vain et faux prétexte de plaire au public, des procédés de la grande presse parisienne, serait pour elle une déplorable erreur, qu'elle doit prendre soin d'éviter.

Le bon sens populaire appelle couramment le grand journal de Paris « le Menteur »! Et de fait, comprise d'une certaine façon, la presse est une école de mensonge et même d'abrutissement.

Notre presse locale doit prendre le contrepied de ces déplorables errements. Ce qu'on attend d'elle, c'est justement ce que le grand journal omnibus ne fournit point : une direction doctrinale qui donne un sens aux événements, qui s'adresse à l'intelligence et à la raison du lecteur, qui le guide et lui permette de se reconnaître dans la masse des informations incohérentes et des opinions contradictoires dont on s'ingénie par ailleurs à l'accabler.

Gardons-nous d'un libéralisme désuet qui stériliserait tous nos efforts. Notre métier ne consiste pas seulement à « informer », mais à « former l'opinion ».

Un simple manœuvre d'imprimerie peut mettre à la file, dans les colonnes d'un journal, des « paquets » d'informations avec l'illusion que le public s'y débrouillera comme il pourra, afin d'en extraire un jugement. Telle besogne est indigne d'un véritable journaliste. Le jugement, c'est nous qui devons le donner, et nos lecteurs l'attendent de nous. C'est notre métier, c'est même l'honneur et l'orgueil de notre métier de fournir cet « article-là », et nous ne devons pas attendre du lecteur qu'il exerce notre profession à notre place.

C'est pourquoi le directeur ou rédacteur d'un journal vraiment français ne doit pas craindre et doit même rechercher toute occasion de *faire de la doctrine*, de commenter les événements dans le sens de la défense sociale et nationale.

Il a en lui-même ou à sa portée, par les œuvres auxiliaires de la presse locale (1), tous les éléments de cette action, la plus indispensable de toutes.

Le devoir urgent envers le pays, c'est de ne jamais laisser le public désemparé. Regardez du côté de l'adversaire et voyez la besogne qui se fait !

L'intérêt français est attaqué sans relâche par une foule de stipendiés qui, par des campagnes directement hostiles ou méthodiquement tendancieuses, visent la France dans ses œuvres vives. Nous devons donc défendre l'intérêt français avec une clairvoyance et une énergie en rapport avec la vigueur de l'attaque. Et nous n'obtiendrons pas le résultat national qu'il faut obtenir (car l'existence de la civilisation française en dépend) si, sous le couvert d'un libéralisme affadi et inconsistant, nous abandonnons à l'ennemi le cerveau et le cœur du public qui nous suit et qui nous regarde légitimement comme ses conseillers et ses guides.

Notes littéraires

ANDRÉ LAFON

De la *Revue Européenne* (1. 6. 24) :

« La vie et la mort d'un poète » (2)

J'étonnerai sans doute mes lecteurs si je leur avoue que parmi les six ou sept ouvrages de Mauriac publiés depuis la guerre ce dernier est un de ceux que je préfère (3). [...]

Les biographies qui valaient la peine d'être écrites nous apportent une sorte de satisfaction et d'enrichissement. Avec elles nous ne perdons pas notre temps. Il ne s'agit plus d'intéresser notre imagination à ces grossiers mirages de l'ambition et du désir qui nous accrochent déjà trop dans notre propre vie. C'est une existence révolue, une tragédie accomplie qui nous propose sa vérité et son exemple. Quoi de plus émouvant, quoi de plus instructif pour nous qui avons la même expérience à traverser, le même chemin à refaire ?

Une harmonie intérieure.

Peu de destinées méritaient autant de nous être montrées que celle d'André Lafon. Lent travail qui

---

(1) Par exemple l'*Intérêt français*, correspondance politique, économique et sociale, paraissant tous les mercredis (26-26 *bis*, rue Pierre-Leroux, Paris, 7e), adressée depuis avril 1921 par M. Cavalier à plus de 300 journaux de province. (Note de la *D. C.*)

(2) Un vol. par François Mauriac. Bloud et Gay.

(3) M. André Germain ne marchande pas les éloges aux qualités littéraires des romans de M. Mauriac. Plusieurs critiques ont relevé pourtant l' « indigence d'analyse » de cet auteur. Il est plus pénible d'avoir à signaler l' « inspiration malsaine » de ses œuvres récentes. Dans son désir de « forcer à tout prix le succès », M. Mauriac recourt à un double procédé : « Trouble, sensualité et voluptueuses descriptions qui draineront un large public ; mysticisme plus trouble encore et vagues ressouvenirs chrétiens qui — peut-être — anesthésieront la conscience du lecteur catholique. » (Cf. François Benedict, « Un auteur à scandale : M. F. Mauriac », dans la *Revue Catholique des Idées et des Faits*, 3. 8. 23.) (Note de la *D. C.*)

atteint le chef-d'œuvre intérieur, harmonie qui se crée, pureté qui devient une lumière. Et derrière ce qu'il nous rapporte le narrateur tâche d'éteindre ses couleurs et ses séductions, de se cacher tout simplement. Il n'y réussit point ; de temps en temps ceux de ses dons que n'excluait pas le sujet transparaissent, cette dévotion aux paysages de son enfance, cet amour et ce regret des impossibles riens du passé, cet « art d'évoquer les minutes heureuses », de retrouver les tremblantes et subtiles atmosphères qui semblaient défaites à jamais par-delà les collines qui ne se graviront plus. A côté de Lafon nous reconnaissons Mauriac, son charme bien à lui. Mais en même temps nous sommes rassurés. Il ne *crée* pas son ami : d'abondantes citations, vers et prose, et dont les plus touchantes sont empruntées aux lettres intimes du poète, l'attestent. Ajouterai-je que ces humbles vertus dont l'ouvrage est tout sanctifié apportent aussi leur preuve, bien étrangères à l'âme fine et sceptique qui consent un moment à les refléter ?

Pauvreté, province, piété.. voilà les trois puissances aimantes du cœur d'André Lafon, les trois exergues de sa vie. Vase étroit et clos, fidèle à ses parfums.

Amour de la pauvreté.

Amour de la pauvreté... il me semble que dans la plupart des êtres ce sentiment veuille une définition. Hors le cas de l'ascétisme absolu, il serait un amoindrissement et une négation s'il s'adressait au vide, à la pauvreté en soi. Chez notre poète, en particulier, il me paraît avoir été le don de concentrer sa tendresse, d'appeler dans son cercle pour les étreindre et les chérir totalement quelques objets, quelques compagnons. La maison familiale et en elle les meubles, les choses qui assistent à notre vie, la servent, la protègent, la comprennent : ce sensible et cet imaginatif ne demandait pas davantage pour se fixer.

Sans doute, sa modeste préférence était-elle heureuse de s'appuyer au plus sublime des souvenirs, à l'exemple de Celui qui avait choisi de vivre parmi des pêcheurs et des artisans, mais elle était surtout sagesse, don de choisir ses trésors pour les mieux posséder. Humblement posée, elle restait force et flamme. Ce n'est pas un gris souvenir, c'est une douceur d'exactitude et une intimité de lumière qu'elle met sur les évocations du poète. Il est riche en elle. Mais quels pauvres plus maudits y a-t-il que ces milliardaires qui cherchent sans la trouver une possession contre laquelle échanger leur or, ces grands bourgeois qui ne parviennent jamais à donner un regard aux splendeurs parmi lesquelles ils sont nés et qui les enchaînent seulement à de pénibles impressions d'enfance ?

Amour de sa province.

Dans le même sens où il a étreint, idéalisé sa « pauvreté », André Lafon a aimé sa province. Là aussi il y avait choix et modération. Ce que tant d'agités ne découvrent pas sur les routes du monde et ce qu'il saisissait autour de lui, c'était l'infinie beauté de la nature. Nullement voilée, mais plutôt accommodée aux exigences d'un cœur qui connaissait ses limites. Conviant un ami à venir goûter les charmes de sa ville d'adoption, il lui dira : « Vous y verrez d'humbles femmes offrir du beurre, des œufs, des fruits dans leurs mains unies... »

Sous cette modération attique presque autant que franciscaine, ne sent-on pas le secret de toucher les choses nues, d'éprouver avec des yeux neufs le miracle de tout ce qui naît et s'épanouit ? Ne fallait-il pas qu'il eût vécu très près du sol et dans des amitiés végétales pour pouvoir écrire à quelqu'un qui lui était cher : « Je voudrais que mon amitié ne fût près de vous qu'un de ces arbres où l'on s'appuie quand on est las dans le chemin, et puissent comme les feuilles les simples mots que j'aurais à vous dire, ne faire jamais autour de vous qu'un bruit apaisant et lointain » ?

Piété fraîche et vraie.

La piété d'André Lafon eut la même simplicité et la même candeur que sa communion avec la province, que sa modestie de Frère Mineur. Elle fut parfaitement belle parce qu'elle trempait dans l'innocence et visait sans cesse à la bonté. Rien d'aigri ni de contraint en elle ; le naturel élan d'un cœur qui, ayant toujours cherché l'amour auprès des êtres, auprès des choses, le trouvait plus enveloppant, plus définitif, plus universel en Dieu.

Quand elle est ce don et ce fleuve, quelle chose admirable que la piété : vierge éternelle dont la soif ne tarit jamais, amoureux commerce qui, s'adressant à l'invisible, demeure constamment en progrès et ne risque pas les cruels lendemains de l'ivresse humaine ! Abandon de soi à ce qu'il y a de plus indémontrable et de plus inaccessible, amour total qui inclut et simplifie l'amour des souffrances et des tendresses humaines. On ose à peine en parler parce que tant de contrefaçons l'ont ridiculisé : une vie comme celle d'André Lafon le restitue dans sa vérité, l'exhale dans sa fraîcheur.

Soumission d'enfant à la Providence.

Ces existences-là sont presque impossibles à raconter. Il n'en subsisterait rien si dans des lettres ou dans des œuvres aussi simples, aussi directes que des confessions, elles ne s'étaient épanchées. Tel fut le cas de notre poète ; et tout ce qui est emprunté à sa correspondance, à ses livres de vers, à ses romans, contribue à fixer en nous l'image d'un chemin lent et pur entre des murs étroits. Pèlerinage protégé et qui, en temps normal, eût abouti à quelque foyer aussi austère qu'une cellule...

La guerre vint tout à coup le dévier. « André Lafon montra une soumission, un abandon d'enfant qui ferme les yeux parce que son père lui tient la main. » Acceptation que certains pacifistes trouveront semblable à celle du mouton qui se laisse conduire à l'abattoir. Pour moi, je crois qu'il ne faut juger les êtres que selon leur idéal. Celui d'André Lafon était le sacrifice, la résignation. Dans cette Europe sans individualisme qui est la nôtre, nous ne voyons que soumissions aveugles ou révoltes non moins commandées. Mais au milieu des catastrophes de troupeaux que nous avons vues, que nous verrons encore (guerres civiles alternant avec des guerres nationales), le complet détachement d'une victime met parfois une valeur et une sanctification. Cette douceur et ce désir de consoler que notre poète apportait dans les grossières chambrées, qui dira s'ils ne furent pas pour tel ou tel condamné, à l'instant le plus affreux, la lueur et le bras ? Qui donc osera évaluer une vie, deviner de quelles profondeurs elle remonte, vers quels abîmes elle s'abat, quels furent peut-être son sens et son message ?

Tout serait parfait dans ce petit livre s'il s'achevait avec l'humble mort du héros, emporté par la scarlatine à l'hôpital. Mais Mauriac a cru devoir le couronner d'un « Examen de conscience ». Ambitieux examen, qui interroge confusément toute la jeune génération et en même temps ses maîtres, Gide, Proust, Valéry.

Comment le biographe d'André Lafon rattache-

t-il son héros aux deux groupes dont il semble surtout ici s'occuper ? aux Dadas d'une part, à Gide, Proust et Morand de l'autre ? Sa morale oblige Mauriac à condamner les deux groupes. Mais avec quelles mines gourmandes il le fait, si curieux et si inquiet des uns, si passionnément attiré par les autres ! Entre ses scrupules et ses sympathies le voilà qui hésite et se balance. Aussi ne parvient-il qu'à envelopper son lecteur de phrases captieuses et molles, sans lui suggérer aucune conclusion.

Finalement, il introduit dans l' « examen » un nom qui n'a rien à y voir : celui de Barrès. Et, maladroit dans la maigre guirlande funèbre qu'il tresse en l'honneur du grand mort, il lui applique une phrase écrite à propos de Gœthe : « Il nous est utile par l'exemple de sa vie (mieux encore que par son œuvre...). » A quoi donc avez-vous pensé en écrivant ceci, cher Mauriac ? Il y aurait certes une belle vie à composer un jour, et nous espérons que vous le ferez, avec les aventures et les regrets de l' « amateur d'âmes ». Vie partagée, déchirée entre le romanesque et la réalité, la tendresse et l'ambition, le scepticisme et l'amour de la tradition. Vie d'un de ces « hommes de désir » dont Chateaubriand et Vogüé furent avant lui les types les plus séduisants. Le roman vécu, je le vois ; mais l' « exemple », où serait-il ? Ni meilleur ni plus grand que nous ; pareil à nos inquiétudes ; plus effréné peut-être dans ses volontés, plus fin assurément dans ses nuances. Où chercher cette pureté, cette bonne volonté, ce sens religieux qui l'élèveraient au-dessus de nous et le mettraient en compagnie d'André Lafon ?

Lafon doit demeurer à l'écart des écrivains dont raffole notre décadence.

Cela me semble une erreur de mêler ce mort innocent aux écrivains dont raffole notre décadence, aussi bien à Barrès et à Proust qu'aux jeunes révolutionnaires des lettres. C'est l'écraser et le compromettre à la fois. Si de ces jeunes qu'il n'a pas connus, de ces maîtres qu'il a entrevus de loin, il avait pu soupçonner la vie et les pages les plus hardies, il eût été, dans la simplicité de son cœur, terrifié. Il n'eût trouvé pour continuer de les aimer qu'une solution : ne pas les lire et prier pour eux. Que sa tombe chaste demeure à l'écart des orgueilleux mausolées qui protégeront un jour les restes de ses illustres contemporains !

André Germain.

LE « COMBAT SPIRITUEL » ET LES « EXERCICES » DE SAINT IGNACE
dans l'Eglise byzantine

De la *Revue d'ascétique et de mystique* (avril 1924) :

On a réédité à Athènes, en 1922, *la Guerre invisible*, une des œuvres ascétiques les plus connues de Nicodème l'Hagiorite (1748-1809), l'écrivain le plus illustre et le plus abondant de l'Eglise byzantine au début du XIXe siècle (βιβλίον ψυχωφελέστατον καλούμενον ἀόρατος πόλημος συντεθὲν παρὰ τοῦ ὁσιωτάτου ἐν Μοναχοῖς Κ^οα Νικοδήμου Ἁγιορείτου... ἐν Ἀθήναις, τύποις Προμήθεως, 1922). Nicodème est un hagiographe et un théologien, un hymnographe et un canoniste, un éditeur de textes anciens et nouveaux. Son activité sur tous les terrains est incomparable (1). Un historien orthodoxe, M. Gédéon, l'a justement appelé « une encyclopédie de la science athonite de son temps » (2). C'est aussi un des auteurs spirituels les plus renommés de son Eglise (3). P. Meyer n'a point eu de peine à montrer sur ce point son importance : mais en essayant de tirer du premier chapitre de la *Guerre invisible* des conclusions historiques sur diverses conceptions de la perfection que l'on aurait admises à l'Athos (4), le docte professeur ne se doutait pas du tout que l'ouvrage examiné par lui n'était qu'une adaptation ou même, dans sa majeure partie, une traduction à peine déguisée de deux opuscules du théatin Scupoli, le *Combat spirituel*, si justement célèbre dans nos pays latins, et le *Sentier du Paradis*. Rien évidemment n'indiquait l'emprunt, et Meyer est bien quelque peu excusable (5). Nicodème, pourtant, a gardé très exactement les titres et l'ordre des chapitres des deux traités qu'il traduisait. Sur les 246 pages qu'occupe la *Guerre invisible* dans l'édition de 1922, il n'y a guère de Nicodème que les notes assez nombreuses où la doctrine de Scupoli est rapprochée de celle des Pères : le moine n'avait qu'à puiser dans sa *Philocalie*, un florilège intéressant de textes ascétiques anciens que Migne, dans la *Patrologie grecque*, a plusieurs fois utilisé. Dans ces notes, saint Basile tient la place d'honneur avec Isaac le Syrien et Grégoire de Thessalonique ou Palamas, le fondateur de l'hésychasme.

Le bon athonite, qui avait édité des fragments inédits de Palamas, a mêlé au texte de Scupoli, au chapitre de l'oraison mentale (ch. XLVI), un résumé des théories hésychastes. Un seul chapitre est entièrement nouveau : c'est le chapitre XXV, sur la garde des sens ; si l'on y joint les additions des chapitres XXIII et XXIV (6), on a un abrégé d'un autre

---

(1) Le catalogue de ses écrits (qui se trouve dans le ms. n° 42 du couvent de Prusse, Προῦσος, p. 725) renferme, d'après Lampros (Νεὸς Ἑλληνομνήμων, 1913, p. 315), 18 ouvrages imprimés et 58 inédits. — Voir, sur Nicodème, P. Meyer dans la *Realencyclopoedie für prot. Theol. u. Kirche*, 3e éd., t. XIV, pp. 62-63, et « Beitraege zur Kenntnis der neueren Geschichte und des gegenwaertigen Zustandes der Athoskloester », dans la *Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, t. XI, 1890, pp. 395-435 et 539-576. (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de l'auteur.)

(2) M. Gédéon, Ὁ Ἄθως, Constantinople, 1885, p. 216.

(3) Mgr Petit, le très savant archevêque d'Athènes, projetait jadis une étude sur la spiritualité de Nicodème. Je vois l'indication de ce projet dans une note du P. Tondini (*Bessarione*, 1905, série 2, t. q., p. 129). Mais je ne sais pas s'il a jamais réalisé son dessein.

(4) *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 1890, t. XI, pp. 419-420. Nicodème n'a rien changé au premier chapitre de Scupoli. L'argumentation de Meyer, par conséquent, tombe à faux.

(5) L'éditeur de 1922 n'a pas, lui non plus, le moindre doute sur la paternité de l'ouvrage. Il faut dire, à la décharge de Nicodème, qu'il n'a jamais prétendu être l'auteur de la *Guerre invisible*. Le titre que portait la 1re édition en serait une preuve suffisante : βιβλίον ψυχωφελέστατον, καλούμενον ἀόρατος πόλεμος, συντεθὲν μὲν πρὶν παρά τινος σοφοῦ ἀνδρὸς, καλλωπισθέν δὲ νῦν καὶ διορθωθὲν... παρὰ... Νικοδήμου. Venise, 1796.

C'est le seul titre exact. Celui de la dernière édition, qui fait de la *Guerre invisible* un ouvrage original de Nicodème, est matériellement un faux, qu'excuse seule l'ignorance du véritable auteur. Mais pourquoi Meyer n'a-t-il point fait attention au premier titre ? Dans la *Realencyclopoedie*, il a été plus circonspect en mentionnant la *Guerre invisible* : « der von N. bearbeitete ἀόρατος πόλεμος ».

(6) Ce sont là les seules additions importantes du traducteur. D'ordinaire, il se contente de citer les passages de l'Ecriture Sainte qui se rapportent au texte de Scupoli.

livre de Nicodème qui, celui-là, semble plus original : *le Manuel à conseiller sur la garde des sens, de l'imagination, de l'esprit et du cœur* (Συμβουλευτικὸν ἐγχειρίδιον περὶ φυλακῆς τῶν πέντε αἰσθήσεων τῆς τε φαντασίας τοῦ νοὸς καὶ τῆς καρδίας..., 2e édit. Athènes, 1885).

Deux chapitres, on ne saurait dire pourquoi, ont été entièrement omis : le chapitre LXI du *Combat spirituel*, sur la persévérance jusqu'à la mort, et le chapitre VIII du *Sentier du Paradis*, sur la foi au Saint Sacrement. Naturellement, toutes les allusions au Purgatoire et à l'Eglise romaine ont été laissées de côté (1). Détail assez piquant et qui rappelle la gynécophobie de l'Athos : la mention des femmes est partout supprimée. Une apparition de Notre-Seigneur à une femme pieuse (ch. XXXII du *Combat spirituel*) se mue en une apparition de Notre-Seigneur à un homme pieux (ch. XXXXIII de Nicodème) sans qu'un seul détail soit changé au récit, ce qui nous laisse rêveur sur la critique de Nicodème.

Les Exercices spirituels, divisés en Méditations, Examens et Lectures (Γυμνάσματα πνευματικὰ διαμοιρασμένα εἰς μελέτας ἐξετάσεις καὶ ἀναγνώσεις... καλλωπισθέντα τε καὶ... διορθωθέντα καὶ σημειώσεσι διαφόροις καταγλαισθέντα παρὰ τοῦ... κυρίου Νικοοδήμου... (2) réédités déjà en 1869, 3e édition, Athènes, 1895) sont eux aussi un emprunt fait à l'Occident. On y reconnaît au premier coup d'œil une retraite de huit jours, suivant la méthode de saint Ignace. Nicodème, qui savait l'italien, a transcrit à l'usage de ses compatriotes la plus grosse partie de la retraite bien connue du P. Jean-Pierre Pinamonti, S. J. (3), et le titre lui-même : *Esercizii spirituali* di S. Ignazio di Loiola *distinti e divisi nelle Meditazioni, negli Esami e nelle Lezioni*, que porte une édition de Venise, 1704, est passé dans le grec : n'a été effacé que ce qui pouvait choquer des oreilles byzantines. Les additions, un peu plus considérables ici, n'ont pas plus d'importance que dans la *Guerre invisible* : ce ne sont guère que des citations de l'Ecriture ou des Pères qui servent de développement à Pinamonti. Tandis que toutes les lectures ont été empruntées à la *Via del cielo appianata* (*Opere complete* de Pinamonti, Venezia, 1762, pp. 83-133), sauf une, la dernière, sur les moyens de garder le fruit des exercices, qui est tirée de la *Religiosa in solitudine* (*ibid.*, p. 254), toutes les méditations (à l'exception d'une seule, la 2e sur la Fin de l'homme, qui est prise à la *Religiosa in solitudine, Opere complete*, pp. 162-163) et tous les examens viennent des *Esercizii* (*Opere complete*, pp. 1-82). Il n'y a qu'une seule méditation dont je ne trouve pas un équivalent dans Pinamonti : la 23e sur le Christ obéissant, — travailleur, — aimant Dieu (Nazareth). Les divisions si précises de l'auteur italien ont été partout soigneusement conservées : son traducteur grec ne s'en est écarté qu'en deux endroits : méditation 10e, pour introduire un point sur le châtiment partiel des damnés avant le jugement dernier (mais les deux autres points de la méditation sont de Pinamonti, *Opere complete*, pp. 96-97), et méditation 31e sur les souffrances de Jésus en croix, où il a remplacé un point sur les souffrances du cœur de Jésus par un autre sur les sept paroles. Quelques méditations seulement ont été déplacées. Viennent immédiatement après la première semaine : méditation 16e sur l'élection ; 17e sur l'amour de Dieu ; 18e sur la gloire du Paradis. Le Règne a été rejeté à la fin de la seconde semaine, et la dernière de toutes les méditations, la 34e, est celle des deux Etendards (1).

Si personne ne semble avoir soupçonné la véritable origine de la *Guerre invisible*, les moines de l'Athos ont dû vite reconnaître dans les *Exercices* l'adaptation trop servile d'un livre occidental et trouver que Nicodème catholicisait beaucoup (2) : ils n'ont point empêché le succès de l'ouvrage. Les lecteurs grecs ont ratifié le choix que Nicodème avait fait de deux œuvres justement appréciées dans l'Eglise latine ; si attentif à ce qui se publiait en dehors de son Eglise, il n'était pas le seul à estimer les bons livres (3).

Rome.

MARCEL VILLER, S. J.

(1) Il est difficile de donner la raison de certains changements : pourquoi, par exemple, les dévotions assignées à chaque jour de la semaine (ch. LI ; dans Scupoli, ch. L) ont été simplement décalées d'un jour. Les neuf chœurs des Anges, que Scupoli honorait le dimanche, Nicodème les vénère le lundi.

(2) Nicodème ne se donnait donc pas pour l'auteur des *Exercices spirituels*.

(3) Le R. P. Watrigant, dont on sait la compétence pour tout ce qui a trait aux *Exercices spirituels* de saint Ignace, m'a fourni de précieux renseignements. Je dois lui témoigner ici ma reconnaissance.

(1) La retraite de Pinamonti comprend 10 jours (41 méditations). Nicodème, qui ne garde que 34 méditations (il ne donne aucune indication ni de semaines ni de jours), pouvait dès lors faire un choix : il ne conserve de même que 8 lectures et 8 examens. — Les *Opere complete* de Pinamonti ont été imprimées six fois à Venise. Quant au *Combat spirituel* de Scupoli, je trouve, pour le XVIIIe siècle seulement, quinze éditions vénitiennes avant 1780 (Ant. FR. VEZZOSI : *I scrittori de'cherici regolari detti Teatini*, Rome, 1780, *parte seconda*, pp. 297 et sv.). Nicodème, qui éditait ses livres à Venise, devait aussi s'y fournir de livres catholiques.

(2) P. MEYER, dans la *Realencyclopoedie*, l. c., enregistre leurs plaintes.

(3) Dans une nouvelle note (*Revue d'ascétique et de mystique*, octobre 1924), le P. Viller signale, d'après une communication du P. Segarra, S. J., un nouvel emprunt de Nicodème l'Hagiorite à Pinamonti. (Note de la *D. C.*)

ALBUM DE LA « D. C. »

Fuir le monde, fuir les multiples soucis du monde, paraît au monde une lâcheté; le monde ne voit que cette fuite; il en fait un grief au fuyard. Il ignore que ceux qui s'évadent ainsi partent non à cause de la souffrance qu'ils laissent, mais à cause de la souffrance qu'ils trouvent loin des fausses douleurs.

L'absence de la souffrance dans le monde, ou sa non-valeur, est la raison de leur fuite. Les souffrances du monde, mises par eux à leur rang, ne les font plus assez ou assez bien souffrir. Ils partent pour affronter la haute, la vraie souffrance, l'unique souffrance, celle qui est de Dieu, celle qui ne peut que grandir, celle qui croît à mesure qu'on en triomphe et que le monde ne connaît pas.

Se retirer du monde, sous quelque forme que ce propos s'exécute, c'est se mettre en disponibilité pour cette souffrance-là, incommensurable à l'autre comme Dieu est incommensurable à ce qui est humain.

SENEX.

(*Revue des Jeunes*, 10-25. 9. 24.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le chant grégorien dans les Communautés religieuses du Carmel

Lettre de S. S. Pie X à S. Em. le card. Dubois, archevêque de Paris

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

De vives instances Nous ont été faites de votre part, Eminence, ainsi que de la part de plusieurs autres personnalités, pour que Nous déclarions Notre pensée au sujet du chant grégorien en relation avec la récitation sans notes, dite *recto tono*, en usage aux Carmels de France, et ceci dans le but de faire cesser des doutes, des incertitudes et des anxiétés qui se sont vérifiés à ce propos. Le désir de répondre adéquatement, autant qu'il dépend de Nous, à cette instance et à ce noble but, Nous a fait considérer :

a) Que Pie X de s[ainte] m[émoire], par le *Motu proprio* [du] 22 novembre 1903 (1), faisait une prescription générale du chant grégorien dans les fonctions du culte ;

b) Que le même Pie X, par Rescrit 12 octobre 1911, en réponse à la demande de quelque Carmel, accordait gracieusement ou ordonnait : « *Servetur consuetudo ab origine* » ;

c) Que les Constitutions primitives du Carmel prescrivent pour l'Office choral la récitation *recto tono* ou sans notes, et que rien n'a été modifié, à cet égard, par la récente (février 1924) revision des mêmes Constitutions de la S. C. des Religieux ;

d) Que l'exception (surtout si elle est très limitée) n'infirme pas la règle et que la spécialité de l'office choral en usage aux Carmels est nécessairement très restreinte et isolée, assez justifiée d'ailleurs par le caractère même de toute la vie et profession de l'Ordre ;

e) Que, rigoureusement parlant, il n'est même pas question d'une exception proprement dite, ne s'agissant pas, au fond, d'un chant différent du grégorien, mais d'une simple récitation ;

f) Qu'enfin, dans quelques Carmels d'Espagne, le chant grégorien est en usage depuis quelque temps déjà et que certains Carmels français semblent favorables à l'adopter aussi.

Pour toutes ces considérations Nous jugeons à propos de devoir déclarer et Nous déclarons ce qui suit :

I. Nous n'avons eu et n'avons aucune intention de donner des ordres précis ni d'exprimer des désirs formels au sujet des usages choraux susdits reçus par les Carmels de France ou de n'importe quel autre pays, laissant libre chaque Carmel de se conformer à l'un ou l'autre usage selon que l'exigent les conditions locales.

II. Notre agrément pour l'usage du chant grégorien adopté par quelques Carmels ne veut pas dire que la récitation *recto tono*, maintenue par d'autres, Nous soit moins agréée, car si Nous apprécions la conformité à la pratique commune de la liturgie, Nous apprécions aussi la fidélité aux traditions de famille légitimement reconnues et autorisées.

C'est vous dire, Eminence, les félicitations et les souhaits que Nous réservons à l'activité incessante que votre zèle, depuis de si longues années, consacre au triomphe du grégorien sur tous les autres chants dans les fonctions liturgiques.

C'est aussi vous dire avec quels sentiments de toute particulière bienveillance Nous accordons la Bénédiction Apostolique à vous, à votre archidiocèse, à toute la France.

Du Vatican, le 12 octobre 1924.

PIUS PP. XI.

[Texte français original : *A. A. S.*, 3. 12. 24.]

(1) Cf. *Q. A.*, t. 72, pp. 66-73. (Note de la *D. C.*)

Bénédictions nouvelles insérées au Rituel Romain

De nouvelles formules de bénédiction pour les sismographes (1), *les bibliothèques et les archives, viennent d'être rédigées par la S. C. des Rites et, après approbation par S. S. Pie XI, insérées en appendice dans le* Rituale Romanum. *En voici le texte intégral :*

Benedictio seismographi.

℣. Adiutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit caelum et terram.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui respicis terram et facis eam tremere, hoc seismographon tua bene✠dictione perfunde : et praesta ; ut signa terrae trementis in ipso congruenter adnotentur, et ad utilitatem plebis tuae atque ad maiorem tui nominis gloriam promovendam recte intelligantur. Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

Virgo Maria dolorosissima, esto nobis propitia et intercede pro nobis.

Sancte Emigdi, ora pro nobis, et in nomine Iesu Christi Nazareni defende nos, et hoc seismographon ab impetu terrae motus.

Et aspergat seismographon aqua benedicta.

Sanctissimus Dominus noster Pius Papa XI, supra descriptam formulam benedictionis seismographi adprobare dignatus est, eamque Appendici Ritualis Romani proxime futurae editionis inseri mandavit.

(1) Saint Emygde, invoqué pour la bénédiction du sismographe, protège contre les tremblements de terre. Né à Trèves d'une famille illustre, il se convertit à vingt-trois ans malgré l'opposition de ses parents et vint à Rome, où un habitant de l'île du Tibre lui offrit l'hospitalité. Là il accomplit des miracles, convertit des milliers d'infidèles et brisa les autels et les statues des faux dieux. Ordonné évêque d'Ascoli-Piceno par le pape Marcellin, il se rendit dans la marche d'Ancône ; sur son passage, les idoles oscillaient sur leurs bases et tombaient en poussière. Il finit par être martyrisé sous Dioclétien vers 303 ou 304.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 13 februarii 1924.

✠ A. Card. Vico, *Ep. Portuen. et S. Rufinae, S. R. C. Praefectus.*

L. ✠ S. Alexander Verde, *Secretarius.*

[*A. A. S.*, 3. 12. 24.]

Benedictio bibliothecae.

℣. Adiutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit caelum et terram.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, scientiarum Dominus, bene ✠ dictionem tuam super hanc bibliothecam benignus infunde ; ut ipsa ab incendiis aliisque periculis tuta consistat et in dies congruenter augeatur, et omnes qui vel officii vel studiorum ratione huc conveniunt, in divinarum humanarumque rerum scientia tuique pariter dilectione proficiant. Per Christum Dominum nostrum.

Et aspergatur aqua benedicta.

Benedictio archivi.

℣. Adiutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit caelum et terram.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Deus, veritatis et iustitiae amator, super hoc archivum, rerum gestarum documentis iuriumque instrumentis a temporum hominumque iniuria servandis constructum, bene ✠ dictionem tuam benignus infunde ; ut ab incendiis aliisque periculis tutum consistat, et omnes, qui huc studiorum ratione conveniunt, veritati et iustitiae hauriendae fideliter incumbant, in tuique dilectione proficiant. Per Christum Dominum nostrum.

Et aspergatur aqua benedicta.

Sanctissimus Dominus noster Pius Papa XI, suprascriptos ritus et formulas benedictionis bibliothecae et benedictionis archivi approbavit, et appendici Ritualis Romani inseri et rite adhiberi benigne concessit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 iulii 1924.

✠ A. Card. Vico, *Ep. Portuen. et S. Rufinae, S. R. C. Praefectus.*

L. ✠ S. Alexandre Verde, *Secretarius.*

[*A. A. S.*, 3. 12. 24.]

ACTES ÉPISCOPAUX

SOCIALISME ET RELIGION

Lettre de Dantzig à l'*Osservatore Romano* (26. 3. 24) :

C'est le devoir de l'évêque de sauvegarder la pureté de la foi et de prémunir les fidèles contre l'erreur. Le socialisme constitue actuellement — dit l'évêque de la ville libre de Dantzig (1), — un grave danger pour les catholiques. Le socialisme prêche l'athéisme absolu : il n'admet ni une Eglise fondée par Dieu ni la rédemption surnaturelle opérée par le Christ ; il nie le jugement divin, le libre arbitre, l'immortalité, l'âme, la Providence, Dieu lui-même. C'est une négation complète de tout dogme, c'est une révolte formidable contre le ciel.

En même temps, le socialisme déclare que la religion est une affaire privée. C'est comme si l'ouragan disait : « L'homme, la plante, la maison, sont libres d'exister, c'est leur affaire privée » et qu'en même temps il continue à faire rage et les emporte avec lui.

Sans parler du principe fondamental du socialisme absolument antichrétien, quelques-unes de ses principales revendications pratiques sont également antichrétiennes.

1. La propriété privée doit être abolie ; c'est le seul moyen de créer l'égalité et d'abolir la pauvreté, dit le socialisme. La doctrine chrétienne, au contraire, condamne le gain illicite, la possession injuste, l'usage des biens opposé aux préceptes de la charité chrétienne ; elle interdit le vol, elle interdit même de convoiter le bien d'autrui.

2. Le socialisme nie la sainteté du mariage, son caractère sacramentel, son inviolabilité, et ainsi il tend à détruire les bases mêmes de la famille. Le christianisme, au contraire, impose l'indissolubilité du mariage, qu'il proclame un grand sacrement.

3. Par la proclamation de l'égalité universelle, le socialisme détruit le quatrième commandement de Dieu. Le Christ, lui, déclare que tous les hommes sont également fils de Dieu, qu'ils poursuivent la même fin et sont soumis à la même justice en ce monde et en l'autre ; mais, en même temps, il commande aux enfants de respecter leurs parents, car l'autorité des parents vient de Dieu.

4. Le socialisme proclame le droit de rébellion contre les pouvoirs de l'Etat, il prêche la haine des classes, et pousse aux violences contre les innocents et à la plus féroce des guerres, la guerre civile. La doctrine du Christ ordonne, au contraire, de rendre à César ce qui est à César, et de respecter l'autorité, car il n'existe pas d'autorité sans la volonté de Dieu. Mais il prévient aussi les détenteurs de l'autorité que leurs actes seront jugés par Dieu. Il est écrit dans le livre de la Sagesse (1) : « Sachez que la force vous a été donnée par le Seigneur et la puissance par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres et sondera vos pensées. Parce que, étant les ministres de sa royauté, vous n'avez pas gouverné équitablement ni observé la loi de la justice ni marché selon la volonté de Dieu, terrible et soudain, il fondra sur vous, car un jugement sévère s'exerce sur ceux qui commandent. Aux petits on pardonne par pitié, mais les puissants seront puissamment châtiés. »

Le socialisme poursuit la destruction systématique et logique de tout ce qui constitue l'élément vital du christianisme. Il veut être le maître de l'avenir et conquérir par la violence ce qu'il ne peut obtenir naturellement. Il redresse audacieusement la tête, il

---

(1) Mgr le comte Edouard-Alexandre-Wladislas O'Rourke, d'une noble famille irlandaise établie en Lituanie au début du XIXe siècle, né à Basin, diocèse de Minsk, le 26. 10. 1876, fit ses études à l'Ecole polytechnique de Riga et aux Universités de Fribourg, en Suisse, et d'Innsbruck, prêtre à Kowno le 27. 10. 07, professeur au Grand Séminaire de Pétrograd, curé de Saint-Stanislas à Pétrograd en 1911, chan. hon. de Mohilev en 1913, vic. gén. et admin. du diocèse de Minsk en 1917, élu premier évêque de Riga le 29. 9. 1918, démissionnaire et transféré au siège titulaire de La Canée le 10. 4. 20, puis à celui de Pergame le 21. 12. 22. Du 8. 12. 20 au 21. 11. 21, il fut envoyé en mission spéciale dans les pays baltiques par le Saint-Siège, et, le 21. 4. 22, nommé administrateur apostolique de l'Etat libre de Dantzig ou Gdansk (*Gedanen.*), avec tous les droits des Ordinaires. (Note de la *D. C.*)

(1) *Sap.* VI, 4-7. (Note de l'*Oss. Rom.*)

travaille sans cesse, il a quantité d'adeptes. Quand l'édifice social sera lézardé et ébranlé, quand le gardien de la tour aura été expulsé, quand les contreforts s'écrouleront et quand les fondations céderont, ce sera pour nous la ruine épouvantable, la même que nous avons constatée dans un pays voisin.

L'antagonisme qui règne entre le christianisme et le socialisme est irréductible ; pas de milieu, il faut absolument choisir : c'est l'un ou l'autre. Celui qui, malgré les avertissements de l'Eglise, s'enrôle dans les rangs du socialisme, n'a — qu'il le sache bien — plus rien de commun avec l'Eglise ; il est condamné à périr dans les flots du déluge. Aux catholiques qui, soit par conviction, soit par respect humain, soit par crainte, se sont affiliés au socialisme et le suivent, peut-être à contre-cœur, nous crions avec le prophète : « Fuyez de Babylone. » (1)

A la fin de sa lettre pastorale, l'évêque donne nettement les directions suivantes :

1. Quiconque reconnaît ouvertement le socialisme, en adopte les principes et les fins, en défend ou en propage publiquement la doctrine, est indigne de recevoir les sacrements aussi longtemps qu'il persiste dans son erreur.

2. Quand, pour des raisons graves, quelqu'un se croit forcé d'appartenir à une organisation socialiste, sans être convaincu de sa doctrine et sans faire de propagande, il doit demander conseil à son curé.

3. Si, par mesure transitoire, le curé tolère que son paroissien appartienne à une organisation de ce genre, il est du devoir de ce chrétien d'éviter, surtout en ce qui concerne les publications de la presse socialiste, tout ce qui peut être danger pour son âme ou celle des autres (2).

L'évêque demande enfin à tous ses diocésains de prier pour ceux qui sont environnés de faux prophètes ou que des intérêts matériels exposent au danger de perdre la foi, pour ceux qui l'ont déjà perdue, afin qu'ils aient la force de briser les chaînes du mal, pour ceux enfin qui dirigent les Etats, de telle sorte qu'ils puissent orienter leur Gouvernement vers la paix générale, le salut des âmes et la gloire de Dieu.

[Traduit de l'italien par la *Documentation Catholique*.]

ŒUVRES D'APRÈS-GUERRE

Association catholique des Veuves de la Guerre du diocèse de Lyon

Nous empruntons à la *Semaine religieuse de Lyon* (13 et 20. 6. 24) cet intéressant rapport, présenté à l'assemblée annuelle de l'Association catholique des Veuves de Guerre qui s'est tenue à l'archevêché, le 31 mars, sous la présidence du cardinal Maurin.

EMINENCE, MONSIEUR LE CHANOINE, MESDAMES,

Les années de notre Association s'écoulent, et, à mesure qu'elles nous portent vers l'éternité, il nous semble percevoir plus distinctement le chant des esprits bienheureux : le Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

Je sais bien que suivant le mot de Psichari : « C'est un tremblement que d'écrire en présence de la Très Sainte Trinité », mais je voudrais que ce très modeste rapport mît en relief le triple hommage que la structure de notre Association, — la vie intérieure de ses membres, — les œuvres charitables qu'elle accomplit, voudraient ardemment rendre, au long de chaque jour, à la Toute-Puissance du Père, à la sagesse du Fils, à l'amour du Saint-Esprit.

STRUCTURE DE L'ASSOCIATION

Depuis le 12 mars 1923, date de notre dernière assemblée générale, le nombre des membres adhérents de l'Association a augmenté de près d'un quart : 1 530 au lieu de 1 239.

Si nous constatons 14 décès, 13 radiations, 6 démissions, 36 départs, nous concluons à 394 nouvelles inscriptions. Ce nombre est dû en partie à l'extension que l'Association a commencé à prendre dans les cantons. Nous l'expliquons, en outre, par le fait que l'Association, n'ayant jamais usé de la voie de la presse, est encore inconnue à un grand nombre de veuves de la guerre de Lyon, qui peu à peu viennent se faire inscrire. De plus, nous admettons les veuves des pensionnés de guerre qui touchent ou postulent une pension de réversion et même les veuves dont le mariage est postérieur à la guerre, mais dont les enfants ont droit à une majoration.

Parmi ces 1 530 membres, nous en comptons 93 très activement dévoués à l'œuvre.

Enfin, nous vous signalons qu'à la suite d'un désir fréquemment et fortement exprimé par les veuves de la guerre remariées, nous nous sommes décidées à garder, mais comme membres honoraires, celles qui en feraient la demande. Cela leur donne une satisfaction et nous permet de garder un contact avec leurs enfants, orphelins de la guerre, de ne pas exclure ceux-ci, par exemple, de la messe dite à Fourvière en novembre pour le repos de l'âme de leur père.

Les réunions du Comité et des présidentes de groupements paroissiaux ont eu lieu très régulièrement, 33, place Bellecour. Nous comptions au cours de l'année 9 réunions du Comité avec une moyenne de 9 présences et 8 réunions de présidentes avec un nombre de présences variant de 20 à 35. Les absentes, extrêmement courtoises, se font excuser. Depuis le 1er octobre, nous avons eu le regret de ne plus revoir à nos réunions Mme Colcombet, éloignée de Lyon pour des raisons de famille, mais nous savons que ses prières sont un précieux concours qu'elle ne cesse d'apporter à l'Association.

Notre directeur, le chanoine Gailland, veut bien inlassablement présider ces réunions et les terminer par de pénétrantes exhortations.

Nous avons fait allusion l'an dernier aux déclarations d'association devenues nécessaires pour l'élection au nouveau collège dont les représentants seraient admis à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, celui des Victimes de la guerre (1). Ces associations devaient compter au moins 25 membres pour jouir du droit de vote. C'est pourquoi chacune des sections paroissiales de notre Association a fait une déclaration à la Préfecture. Les sections moins nombreuses ont fusionné et nous sommes arrivées à déclarer, entre le 15 et le 17 février, 29 associations

(1) *Hier.* L, 8. (Note de l'*Oss. Rom.*)

(2) Voir les décisions des évêques allemands réunis à Fulda le 23. 8. 23 sur les rapports des catholiques avec les syndicats socialistes : *D. C.*, t. 11, col. 601.

(1) Voir Décret 20. 1. 1923 (*D. C.*, t. 9, col. 296-299, spécialement col. 298 ; commentaires par AUGUSTE RIVET : *Ibid.*, col. 483-488. (Note de la *D. C.*)

de Veuves de la guerre à Lyon et 16 dans le département du Rhône.

Les voix ainsi obtenues nous ont permis de nous réjouir le 6 mai de l'élection de Mme Blanchard et de Mme Marduel à l'Office départemental des Pupilles de la Nation par 106 et 103 voix sur 121 votants. Le 24 mai, Mme Blanchard était élue par l'Office départemental pour faire partie de la Section permanente choisie dans son sein.

Quelques-unes de nos adhérentes ont critiqué cette pénétration même dans l'Office départemental des Pupilles de la Nation. Elle tendrait à nous faire négliger les veuves de la guerre pour donner nos soins surtout aux Pupilles de la nation. Je crois que très souvent les intérêts des mères et des enfants se confondent, que s'occuper des enfants est une voie d'accès naturelle auprès des mères et qu'enfin l'Association n'a qu'à gagner à un contact plus étroit avec les organismes et les décrets gouvernementaux.

C'est ainsi que récemment l'Office national a institué la délégation de tutelle, c'est-à-dire la tutelle morale, et sans charge pécuniaire, des orphelins de la guerre qui ont perdu leur mère et dont la famille se désintéresse. Nous sommes reconnaissantes aux personnes qui veulent bien accepter le rôle de tuteur délégué auprès de ces enfants et particulièrement auprès de ceux dont les mères ont été nos adhérentes. Ce geste même, n'est-il pas consolant pour certaines veuves inquiètes à juste titre du sort de leurs enfants si elles venaient à mourir ?

Nos adversaires, eux, ont obtenu que le mode de votation fût changé par un nouveau décret en août dernier (1).

A l'occasion de ce nouveau décret, nous avons fait une nouvelle déclaration et réalisé en même temps un désir depuis longtemps formulé, celui du groupement de toutes les Associations de veuves de la guerre de la région.

Notre Association centrale a donc été déclarée le 25 septembre 1923 sous le nom de « Union catholique des Veuves de la Guerre du Sud-Est ». Mme Bourcharlat, pour toutes les formalités à remplir, en l'absence de Mme Colcombet, a été priée d'en prendre le titre de présidente, mais cette déclaration, toute légale, n'apporte aucune modification à l'état de notre bureau ni au fonctionnement de l'Association.

L'Union englobe, en une sorte de fédération, les 29 Associations paroissiales de Lyon, les 16 Associations cantonales du Rhône et les Associations de Veuves de la guerre de Chambéry, Grenoble et Clermont-Ferrand. Toutes ces dernières organisations gardent leur autonomie et leurs déléguées ne se réunissent, tel le 24 mars dernier, que pour discuter des questions d'ordre très général. Les intérêts matériels restent toujours pour nous le moyen de promouvoir les intérêts spirituels. Gloire au Père.

VIE INTÉRIEURE DE SES MEMBRES

Les réunions religieuses, qui sont destinées plus encore à accroître la vie de Jésus en nous, ont eu lieu suivant toutes nos traditions.

Les messes, célébrées chaque mois, 18 *bis*, rue Franklin, ont été assez suivies. Notre aumônier n'a pu nous donner des instructions qui eussent été aussi aimées que celles de l'an dernier.

Dans presque toutes les paroisses, nos adhérentes sont invitées, une fois par mois, à assister à une messe, célébrée pour le repos de l'âme de leur mari. L'assistance est fidèle, mais peu nombreuse. Quelques présidentes inscrivent sur la lettre d'invitation, nous dit l'une d'entre elles, une pieuse réflexion suggérée par les circonstances.

Le 18 mars, à Fourvière, le R. P. Larobe, O. P., nous a parlé de la Très Sainte Vierge.

Les 7, 8, 9 et 10 mai, M. l'abbé Bérardier, sous-directeur des Œuvres, ancien aumônier militaire, a prêché notre triduum à l'Hôtel-Dieu. Nos adhérentes ont été conquises par sa parole au point que chaque soir a compté une assistance de plus en plus nombreuse.

Le 18 mai, le pèlerinage des enfants a eu lieu à Fourvière.

A Paray-le-Monial, le 17 juin, 25 veuves et 13 enfants s'associaient au pèlerinage de la *Ligue des Femmes Françaises*. Nous croyons que nos adhérentes aimeraient mieux un pèlerinage spécial, et quoique ce ne soit peut-être pas préférable au double point de vue des trains et des exercices religieux, nous nous rendrons cette année à leurs désirs.

Le 25 novembre, M. le chanoine Gailland a bien voulu présider notre pèlerinage à Fourvière. Le sujet qu'il a choisi était à la fois si opportun et si réconfortant, « le découragement », que nous ne comptons pas le nombre d'âmes dans lesquelles sa parole a porté un fruit excellent.

A nos pèlerinages trisannuels nous ne comptons pas de défections. L'assistance est aussi nombreuse et le chiffre des petits déjeuners servis à l'issue de la messe ne varie pas.

La retraite que le R. P. Journoud a bien voulu donner du 12 au 16 février 1924 aux membres actifs de l'Association a été également très suivie dans la chapelle de la rue Franklin. Il est de tradition de consacrer une journée à adorer le Très Saint Sacrement exposé.

S'il nous est permis de dénombrer nos réunions et leur assistance, il nous est impossible de mesurer le travail intérieur de la grâce. A peine pouvons-nous en percevoir quelques effets.

Nous louons Dieu des appels au sacerdoce ou à la vie religieuse qui se font entendre parmi nos orphelins. L'un d'eux a pris la soutane chez M. l'abbé Boisard. Un autre est à Rome et ses correspondants nous assurent que son âme en est tout irradiée. L'un d'eux encore est depuis l'automne chez les Frères de la Doctrine chrétienne à La Saulsaie (Ain).

« A l'époque de sa Première Communion, nous dit une présidente de groupement paroissial, ce pieux enfant avait entendu l'appel du divin Maître ; il espérait y répondre par le sacerdoce ; mais la faiblesse de sa santé lui rendait les études au Petit Séminaire impossibles. Après de longs mois passés dans les hôpitaux, il reprit quelques forces, fit la connaissance du bon Frère chargé de recruter les novices et partit à l'établissement Saint-Michel, où il est parfaitement heureux et bien portant. »

Nous louons Dieu aussi des conversions qu'Il daigne accorder d'une part aux prières de l'Association, qui, chaque fois qu'une âme est en jeu, entre en prières, et d'autre part à la bonne influence exercée par les visiteuses. C'est par l'exemple de leur propre vie et de leur dévouement inlassable bien plus que par des exhortations trop pressantes que les visiteuses sèment le bon grain. « Une veuve, nous raconte une présidente de groupement, avait perdu la foi après de grandes épreuves. Elle était restée quinze ans éloignée de toute pratique religieuse, quand, il y a un an, une voix intérieure l'a poussée à se confesser et à communier. Après une première confession, elle fut si heureuse que depuis elle s'approche tous les huit jours du Tribunal de la Pénitence et communie trois ou quatre

(1) D. 8. 8. 23 : *D. C.*, t. 10, col. 502-505. (Note de la *D. C.*)

fois par semaine. Malgré un travail assidu qui l'oblige à passer une partie de ses nuits pour gagner sa vie et celle de sa petite fille, elle trouve tout naturel d'observer la loi du jeûne pendant le Carême. Le bon Dieu a conduit cette âme à un saint religieux, qui la dirige et l'a fait entrer dans un Tiers-Ordre. Il était à craindre qu'une telle ardeur ne tînt pas longtemps, mais au contraire depuis un an cette âme ne fait qu'avancer dans la voie de la perfection. »

Une autre présidente gagne des âmes à force de neuvaines, de confiance au Sacré Cœur. Une des veuves dont elle a charge avait enlevé ses deux enfants de l'école libre il y a deux ans. Récemment, elle a reconnu son erreur devant l'indifférence et même l'incroyance de son fils, et elle est résolue à revenir dans la bonne voie. Elle a donné une autre preuve de la fermeté de ses convictions retrouvées en obtenant d'un de ses parents gravement malade et dont le passé laissait fort à désirer qu'il acceptât et même demandât les derniers sacrements.

Voici une autre moisson, résultat de plusieurs années de visites qui paraissaient bien inutiles. Elle comprend tous les membres d'une famille. La mère, veuve, allait être rayée de l'Association, mais afin de ne pas briser le roseau froissé nous lui avons accordé un secours de scolarité, qui devait lui permettre d'envoyer ses enfants à l'école libre. Les enfants ont été heureux ; ils fréquentent le patronage, comptent parmi les acteurs, et leur mère est rentrée dans le droit chemin.

C'est encore une émouvante histoire que celle de Mme M., qui vint nous trouver déjà très atteinte, afin que nous puissions l'envoyer faire un séjour à la campagne. Nous lui sommes venues en aide. Elle était aussi très révoltée contre son sort et une de nos adhérentes, femme de service à l'hôpital de la Croix-Rousse, où était soignée Mme M., eut l'idée de lui offrir un voyage à Lourdes. Le prix de ce voyage, la veilleuse de l'hôpital le gagnait par des heures de nuit supplémentaires et ne voulait pas l'employer pour elle-même, étant déjà allée à Lourdes l'an dernier et nous ayant dit : « J'ai été si heureuse que je ne veux pas abuser d'un tel bonheur et que je veux donner ce bonheur à une autre. »

Sur Mme M., peu résignée encore à son retour de Lourdes, la grâce a agi très doucement, et Mme M. est morte saintement il y a trois semaines.

Puissent ces quelques exemples nous faire concevoir toutes les beautés intérieures qui se dérobent à notre vue, mais qui chantent la gloire du Fils, Notre-Seigneur !

SES ŒUVRES CHARITABLES

Si « la vie quotidienne, a dit un poète, est une œuvre très humble, mais qui veut beaucoup d'amour », je crois que c'est dans l'Esprit d'amour que nous trouverons le secret de la vie de notre Association.

Cette vie a été aussi intense que par le passé dans les groupements paroissiaux, qui fonctionnent dans toute leur perfection. Dans ceux qui étaient moins complètement organisés, l'année qui vient de s'écouler a marqué un réel progrès.

Au moment des déclarations d'Association, toutes les veuves ont été visitées à nouveau, parfois même au prix de démarches répétées, les listes soigneusement revues.

Puis les *Assemblées de groupements paroissiaux*, qui jusqu'ici étaient restées l'honneur d'un petit nombre, ont eu lieu exactement dans tous les groupements, car elles sont rendues obligatoires au moins une fois par an par les statuts.

Les présidentes, qui en sont les agents actifs, ne sauraient donc être assez remerciées du dévouement et du zèle avec lesquels elles ont répondu à ces nouvelles exigences. Quelques-unes ont trouvé que leurs invitations avaient peu d'écho ; mais l'expérience nous a appris qu'une invitation inaccoutumée heurte certaines intelligences lentes et que l'assistance des groupements les plus nombreux aujourd'hui était au début assez clairsemée.

Le groupement toujours très favorisé de Saint-Augustin a chaque mois des conférences faites par sa présidente sur des questions sociales d'actualité : syndicats, coopératives, etc.

Les conférences de l'année dernière ont été réunies par Mme Marduel en un petit livre préfacé par M. le chanoine Gailland : *Le veuvage chrétien d'après la tradition de l'Eglise* (1). Ainsi que l'indiquent son titre et l'avant-propos de l'auteur, ce livre est destiné aux âmes désireuses et capables de se nourrir de la doctrine des Pères de l'Eglise. Ces âmes l'accueilleront donc avec joie.

Les présidentes et les visiteuses sont toujours au nombre de 44. Cette année a vu ressusciter le groupement de Saint-Jean. Il ne reste plus à organiser que Saint-Vincent-de-Paul, l'Assomption, Saint-Maurice, Notre-Dame des Anges. Ne trouverons-nous pas des bonnes volontés si étendues qu'elles iraient aux confins de Lyon ?

La *séance récréative*, qui a pour toutes les veuves un grand attrait, a eu lieu le 30 décembre, sous la présidence de Mgr Lavallée, dans la salle des Lazaristes. *La Conversion de Faust*, *Bécassine à Lyon*, et les divers chœurs et intermèdes étaient exécutés par nos enfants sous la direction toujours aussi sûre qu'artistique de Mme Gantillon.

Le 3 janvier, dans la salle Saint-Louis, la même représentation était donnée à nouveau pour satisfaire nos familles, le 13 janvier au Calvaire pour satisfaire la charité.

La *Permanence* n'a rien changé à ses heures et jours habituels. Elle a été fermée du 8 août au 12 septembre.

Le *Secrétariat* accomplit sa tâche presque quotidienne. Il note, désormais, quelquefois avec humour, sur un livre-journal, toutes les visites reçues à la Permanence et les demandes adressées.

Le Secrétariat se charge de donner en échange des annuités les cartes de membres de l'Association qui peuvent servir à obtenir des réductions de prix dans les magasins. En effet, afin de mieux exploiter les bienfaits de toute association importante et de procurer à beaucoup de nos membres qui n'ont pas besoin de secours matériels au moins certains avantages, nous avons songé à renouveler et à développer nos relations avec les commerçants de Lyon qui voudraient consentir à une réduction de prix pour nos adhérentes munies de leur carte d'identité.

Nous avons fait une démarche auprès de chacun des magasins dont le nom figure sur la liste que nous avons dressée. Cette liste n'est que provisoire, car elle ne compte que 22 magasins qui ont bien voulu nous accorder des réductions de 5 % à 10 %, et nous pensons continuer nos démarches auprès d'un bien plus grand nombre. Nous sommes en général très bien accueillies et nos adhérentes nous prouvent, en prenant volontiers des cartes d'identité, que nous leur rendons service.

Quant au nom des médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, au nom des hôpitaux et des cliniques qui veulent bien aussi accorder à nos adhérentes des traitements de faveur, nous ne pouvons

(1) En vente 2 francs chez Vitte, ou chez Mme Marduel, 5, quai Fulchiron, Lyon.

pas les publier. Il suffit que nos adhérentes s'adressent au siège de l'Association ou à leur présidente de groupement, qui leur donnera tous les renseignements nécessaires. Que de remerciements nous recevons de veuves, guéries, opérées, traitées par les plus grands spécialistes !

Nous pouvons seulement signaler le Dispensaire hôpital-école des Charmettes, qui a des places réservées pour les victimes de la guerre.

Nous pouvons mentionner aussi tout le bien physique que font à nos adhérentes les trois cartes du Dispensaire général qui circulent parmi elles. J'ajouterai le bien moral, car la satisfaction pour les pauvres gens de pouvoir absorber des « fortifiants » presque à discrétion équivaut certainement à une médication.

Nos visiteuses assurent aussi aux veuves hospitalisées un véritable réconfort par leurs visites ou les livres qu'elles leur prêtent.

La pauvre veuve dont nous vous parlions l'an dernier, Mme D., et qui était bien près de la mort, a fait un séjour à l'hôpital, où elle a pris 10 kilos en quatre-vingts jours. Puis elle a été à Lourdes, a fait un séjour à la montagne et a été en état de prendre une place de domestique à la campagne. Pour toutes ces étapes vers la résurrection, nous avons pu l'aider.

Séjours à la campagne. Notre objectif est plus encore de prévenir la maladie, et c'est pourquoi nous portons nos efforts et réservons une part importante de notre budget, 9 225 francs, aux séjours à la campagne pendant l'été.

En 1923, nous avons envoyé à la campagne, en partie à nos frais, 129 personnes : 54 petites filles, 42 garçons, 13 veuves, dont une a fait une saison à Vichy. Tous nos orphelins souffrants ou chétifs ont été envoyés à la campagne par l'Office départemental des Pupilles de la Nation. Les enfants moins mal portants, mais abandonnés moralement pendant les vacances, ont été envoyés par nous, si bien que tous nos orphelins ont fait hors de Lyon le séjour qui doit renouveler leurs forces.

Gardiens et enfants ont été satisfaits. Nous avons reçu beaucoup de lettres de remerciements et, généralement, excellente indication, les gardiens et gardiennes avaient demandé les mêmes enfants que l'an dernier.

Le *Bureau de placement* a marqué 14 situations ou emplois obtenus par son entremise pour les veuves ou pour leurs enfants. Mais souvent les présidentes de groupement, trop modestes ou trop occupées, n'indiquent pas le rôle actif qu'elles ont eu dans cet ordre d'idée, et nous sommes en droit de penser que les services rendus sont infiniment supérieurs aux chiffres accusés.

L'Association, préoccupée de trouver du travail à domicile, s'est chargée de montrer des modèles et de transmettre des commandes pour l'exécution de tapis, genre tapis de Smyrne. Plusieurs tapis ont été exécutés.

Pensions militaires. 26 veuves se sont adressées à l'Association, sollicitant une aide dans les difficultés qu'elles rencontraient pour obtenir leur pension militaire devant la juridiction créée à cet effet. A notre prière, Me Rodet a bien voulu accepter de se porter comme défenseur de nos adhérentes devant le Tribunal des Pensions. Grâce à son actif dévouement, quatre veuves ont déjà obtenu gain de cause et c'est un grand sujet d'espoir pour celles qui n'ont pas encore été appelées.

Le *Vestiaire* a reçu de nombreux dons, tel le trousseau d'une jeune fille entrée en religion. Son père lui-même, Général Commandant de Corps d'armée, nous l'a apporté. A nos remerciements il a répondu : « Ce trousseau ne pouvait être ailleurs. » De bénévoles ouvrières ont travaillé aussi, soit chez elles, soit pendant les vacances.

Ainsi alimenté, le vestiaire a distribué 950 objets. Ne sont pas comptés dans ce nombre les 72 vêtements et les 80 crucifix qui ont été distribués pendant la période des Premières Communions. Aux 40 petites filles il a été donné une robe ou de la lingerie, aux 40 petits garçons un costume ou l'équivalent en argent, soit, au total, 1 490 francs.

La *Bibliothèque* a 185 volumes et assure le service de deux revues : la *Revue Apologétique* et la *Revue des Deux Mondes*. Elle assure en partie les frais de 29 abonnements à la *Croix du Dimanche*, de 6 abonnements à la *Croix quotidienne*, des 4 abonnements à l'*Etoile Noëliste* qui circulent dans les groupements paroissiaux.

Nous ajouterons en dernier lieu que notre participation à la vente de Saint-Louis de Gonzague a été semblable à l'année précédente. Le comptoir des Veuves de la guerre lui a offert 8 000 francs.

Nous terminerons notre rapport par le compte rendu de la partie financière puisque ici-bas nous ne pouvons nous affranchir de cet important rouage.

EXERCICE 1923 : 1er janvier-31 décembre.

Avoir au 1er janvier 1923	29 754 21
Exercice 1923	27 364 12
Total des recettes	57 118 33
Dépenses	41 636 87
Balance, avoir au 31 décembre 1923	15 481 45

Nous avons enregistré avec reconnaissance la souscription, désormais annuelle, de deux sommes de 1 000 francs et de plusieurs de 500 francs.

Que le bon Dieu daigne bénir tous les donateurs qui savent trouver dans les misères à soulager un placement très sûr, hors des fantaisies du change ou de l'impôt. Qu'il daigne aussi les multiplier et nous montrer que, semblable à l'huile et à la farine de la veuve de Sarepta, notre pauvre petit capital de 15 000 francs nous laissera vivre sans s'épuiser.

Que Votre Eminence nous permettre de solliciter sa paternelle bénédiction pour tous les membres de notre Association et pour tous ceux qui concourent à son existence.

Fortes de votre bénédiction, pleines de gratitude pour le passé, nous formons le vœu qu'en toutes les choses de notre Association Dieu daigne trouver sa gloire. Gloire au Père, Gloire au Fils, Gloire au Saint-Esprit !

31 mars 1924.

L'éducation religieuse réclame des apôtres

Dames catéchistes

Communication de Mgr CHAUVIN, évêque d'Évreux.

Nous rappelons que MM. les Curés des paroisses où nous donnerons la confirmation devront nous présenter le groupe de leurs dames catéchistes, auxquelles voudront bien s'adjoindre, si possible, l'une ou l'autre des Dames catéchistes de leurs desservices.

MM. les Curés des paroisses voisines dont les enfants prennent part à la confirmation devront également nous présenter le groupe de leurs Dames catéchistes, ou l'une d'entre elles, ou tout au moins donner les noms de ces Dames absentes à M. le cha-

noine David, qui nous accompagnera et qui en dressera la liste.

Notre volonté est que l'Œuvre des Dames catéchistes s'établisse et se développe dans nos paroisses parce qu'elle est et qu'elle deviendra de plus en plus nécessaire pour l'instruction religieuse et la sauvegarde morale de nos enfants chrétiens.

[26. 4. 24.]

La crise de la foi chez les jeunes

LE FAIT ET SES CAUSES

La *Semaine religieuse de Paris* (8. 11. 24) publie le rapport suivant, présenté, à la « Journée des œuvres de jeunesse » par M. l'abbé COLLAS, vicaire à Sainte-Marie des Fontenelles, sur la commune de Nanterre :

Une « maladie d'âme » chez les jeunes : l'émancipation religieuse

S'il est un fait douloureux dont la constatation étreint l'âme de celui qui s'occupe de jeunes gens, c'est le nombre fort restreint de ceux qui, ayant fait leur première Communion, subissent encore l'influence sacerdotale au moment où ils partent sous les drapeaux. La proportion de un sur dix, dénoncée ici même en une précédente journée d'œuvres, s'atténue encore si l'on essaye de dénombrer ceux qui au delà du service militaire conservent leurs pratiques religieuses et fondent un foyer vraiment chrétien.

A côté des élites qui montent (1), et dont la foi rayonnante est pour nous une fierté et une espérance, il ne faut jamais oublier qu'il y a, hélas ! une autre jeunesse dont le nombre est légion, qui vit sans idéal religieux comme sans discipline morale... Et dans cette jeunesse, il y a des nôtres, beaucoup des nôtres !

Sans doute, tout n'est pas perdu pour eux. Bien des idées et des sentiments surnaturels, semés dans leurs jeunes cœurs, demeurent encore comme une graine engourdie par l'hiver, et un jour, à l'heure des miséricordes divines, ils pourront refleurir et donner des fruits de repentir et de salut. Mais il demeure exact que la grande majorité de ceux que nous menons à la sainte Table ne persévèrent pas et abandonnent au cours de l'adolescence les pratiques religieuses, signes extérieurs de l'adhésion intime aux vérités chrétiennes.

Et ce qui rend encore plus grave ce fait lourd de conséquences éternelles, c'est que les observateurs attentifs ne voient pas dans l'ensemble de la jeunesse contemporaine, surtout dans les gros effectifs de formation primaire, les symptômes d'une réaction salutaire qui enrayerait de façon notable ces lamentables désertions dont il est impossible de n'être pas ému.

Nécessité d'en établir le diagnostic.

Nous sommes en présence des indices évidents d'une véritable « maladie d'âme », qui menace tous les jeunes, si tous, heureusement, n'y succombent pas. Il importe donc d'en préciser le diagnostic exact ; c'est tout le dessein de ce rapport.

Toutefois, une remarque préalable s'impose. Nous allons nous livrer à une observation clinique. Les cas pathologiques, quand ils sont fréquents, risquent de déterminer chez celui qui les examine une certaine impression de pessimisme dont il faut savoir se défendre (1). Tous les malades du monde n'empêchent pas qu'il n'y ait bien des gens en bonne santé.

D'autre part, les généralisations nécessaires d'une vue d'ensemble peuvent paraître inexactes si on les rapproche de quelques cas particuliers. Sans prétendre éviter toujours l'un ou l'autre de ces écueils, cette étude s'efforcera d'analyser les circonstances moyennes dans lesquelles la foi, chez les jeunes de notre temps, subit une crise redoutable et court le danger de se perdre à jamais.

Elle portera son attention d'abord sur le *malade* lui-même, puis sur la *région atteinte dans l'être moral ;* on pourra mieux comprendre alors *la marche et le dénouement* de la perte de la foi.

Ceux qu'elle menace :

L'ENFANT, L'APPRENTI DANS CERTAINS MILIEUX OUVRIERS

Le plus ordinairement, quel est le malade ? Souvent, c'est un enfant. Il a douze ans. Il vient de faire sa première Communion. Pendant deux années il a suivi les réunions du catéchisme et fréquenté un patronage. Il a grandi dans une famille de petits employés ou d'ouvriers, braves gens, accaparés par les soucis matériels de la vie, débarrassés du soin de l'instruction de leur enfant par l'école communale, et qui se délivrent à eux-mêmes un brevet de christianisme parce qu'ils entrent quelquefois dans

(1) Cf. *D. C.*, t. 8, col. 850, 858 : Renaissance religieuse, activité intérieure et mystique chez une élite de la jeunesse (ROBERT GARRIC, HENRI MASSIS, réponses à une enquête de M. Gonzague Truc dans l'*Opinion*) ; — t. 9, col. 1124-1130 : Le retour des élites intellectuelles à la foi révélé par les Communions pascales chez les étudiants des grandes écoles en 1923 (*Sem. rel. Paris*) ; — *ibid.*, col. 1388-1389 : Le renouveau catholique prouvé par le défilé des jeunes à la célébration de la fête de Jeanne d'Arc, 1923 (L. DAUDET, *Action Française*) ; — t. 5, pp. 328-329 : L'action des écrivains catholiques (GEORGES GUY-GRAND, *Paris-Midi*) ; — *ibid.*, pp. 491-498 : Un nouveau progrès de l'organisation catholique : la Semaine des écrivains catholiques (RENÉ JOHANNET, *D. C.*) ; — *ibid.*, pp. 526-529 : La Confédération professionnelle des intellectuels catholiques (but, constitution, moyens d'action); — t. 7, col. 475-484 : Travaux de la 1re assemblée générale de la C. P. I. C. (10. 1. 22) ; — t. 10, col. 318 : Services qu'elle est appelée à rendre (*Correspondance hebdomadaire*); — t. 8, col. 456-457 : Le renouveau catholique parmi les jeunes générations d'écrivains (allocution du card. DUBOIS à la séance de clôture de la 2e Semaine des écrivains catholiques) ; — t. 10, col. 318-320 : Les écrivains catholiques, élite et floraison de l'âme française (allocution du card. DUBOIS à la séance de clôture de la 3e Semaine) ; — *ibid.*, col. 555-565 : Œuvres et élites rurales (chan. FRANÇOIS, rapport au Congrès de l'Union des Œuvres de Rennes, 1923) ; — *ibid.*, col. 565-575 : La formation d'une élite rurale, l'Ecole supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers (R. P. ROBERT GUILLOUX, *Etudes*) ; — t. 11, col. 458-459 : Rôle des élites dans le rapprochement de l'Eglise catholique et de l'Eglise anglicane (card. MERCIER) ; — t. 9, col. 756 : Confiance en l'élite actuelle, malgré l'égarement des masses (colonel KELLER, rapport au Congrès de la Ligue apostolique des Nations) ; — t. 7, pp. 735-736 : Le renouveau catholique doit s'imposer à l'Etat : à propos du programme de la 2e Semaine des écrivains catholiques (BERNOVILLE, *Lettres*).

(1) C'est pour cette raison que dans la discussion qui suivit la lecture du rapport, l'avis presque unanime fut que l'on devait signaler dans les instructions aux fidèles les dangers que court la foi chez les jeunes, mais sans trop insister sur ce côté négatif. (Cf. *Vie spirituelle*, déc. 1924, p. 319). (Toutes les notes sont de la *D. C.*)

une église et qu'ils ont « bien fait les choses » — accessoires s'entend — pour la communion de leur petit.

Milieu malsain, dont l'atmosphère religieuse ressemble à un air confiné où nulle vie ne saurait puiser la moindre vigueur. Le mal de l'abstention chrétienne chez cet enfant se déclare au lendemain de la communion solennelle, d'ordinaire au cours des premières ou secondes grandes vacances qui suivent.

Quelquefois le malade est plus âgé. C'est déjà un adolescent. La première débâcle qui a emporté ses camarades de classe ne l'a pas atteint. Plus sincère peut-être dans son attachement aux prêtres qui ont veillé sur son enfance, il fréquente l'œuvre qui continue pour lui les joies du patronage. Avec assez de régularité il participe à ses fêtes religieuses ; les sacrements tiennent une place dans sa vie, et ce n'est pas toujours sans mérite, car sa famille n'y encourage guère parfois.

Mais depuis que les travaux professionnels ont pris en lui la place des devoirs d'école, des préoccupations d'un autre ordre sont venus l'assaillir. Le milieu du travail — atelier ou bureau — agit fortement sur lui, d'autant qu'il n'est pas préparé par ses études ou la force de son caractère à résister à son empreinte assez souvent perverse. Au surplus, une sourde agitation secoue de désirs et de curiosités son cœur et ses sens. C'est l'heure des premières libertés et des premières indépendances... Heure fatale où apparaissent les premiers indices de la maladie, dont les accès se multiplieront avec des alternatives diverses pendant des semaines, quelquefois des mois, pour aboutir trop fréquemment à une issue mortelle.

LES ÉTUDIANTS

Une autre classe de malades ressemble en bien des points à la précédente. Plus restreinte cependant, elle comprend les étudiants : lycéens et collégiens de l'enseignement primaire supérieur ou secondaire, et qui fréquentent nos œuvres. Ils ne diffèrent des précédents que par les réactions d'ordre plus élevé que détermine l'ambiance où ils sont plongés. Leurs soucis de métier sont d'ordre intellectuel, et, autant qu'ils le désirent, leur société habituelle se recrute parmi les grands auteurs, les écrivains à la mode, les esprits brillants, subtils ou profonds, qui peuplent les cinq parties du monde philosophique. Dissemblable par sa marche psychologique, l'émancipation religieuse pour ceux-ci comme pour ceux-là aboutit au même résultat déplorable.

LES JEUNES GENS AU MOMENT DU MARIAGE

Certaines âmes résistent plus longtemps à ce danger, parce que l'assiduité matérielle aux œuvres ne s'est pas démentie pendant les premières années. Mais vienne alors une séparation nécessaire, vienne surtout le temps de la caserne : arrachées au régime qui était pour elles une sauvegarde, elles succombent, comme un organisme brusquement privé d'air, par asphyxie morale.

Enfin, pour nous borner aux jeunes, les derniers atteints par les contagions mortelles se rencontrent vers vingt-cinq ans, lorsque le désir de fonder un foyer et l'obligation de s'assurer une situation matérielle obnubilent dans l'âme les exigences de la religion et les certitudes de l'au-delà. Le mariage, trop souvent conclu en dehors de toute considération de foi, et l'égoïsme jouisseur qui par suite le cimente ruinent en un instant l'influence religieuse de toute une jeunesse et précipitent le dépérissement des convictions morales.

Caractéristiques de la maladie.

LA CRISE UNIQUEMENT INTELLECTUELLE EST RARE

Connaître le malade c'est déjà présumer de la maladie. Dans l'ordre des choses morales plus encore que dans celui des êtres physiques, on pourrait dire : Il n'y a pas de maladie, il n'y a que des malades. Cependant, pour irréductibles que soient les uns aux autres les maux qui affectent les âmes, il n'est pas impossible de découvrir dans le fait qui nous occupe un cas spécifique bien caractérisé.

Dans l'abîme où sombre la persévérance, les uns tombent par le vertige d'une raison mal éclairée, d'autres par le poids de la chair, mais tous au fond de leur chute se sont affranchis des contraintes intellectuelles qu'impose la foi.

La crise de persévérance se résout, en dernière analyse, en une crise de foi. Selon que l'intelligence recevra la première atteinte, ou bien le cœur, la crise sera plus spécialement intellectuelle ou morale, mais le terme n'en variera pas et s'appellera l'incrédulité.

La crise uniquement intellectuelle est rare. Trop d'ardeurs nouvelles bouillonnent dans le jeune homme pour qu'il ait la tête assez froide pour raisonner par la seule logique. Le grand nombre de ceux que nous atteignons dans nos œuvres n'entend que peu ou point aux discussions d'école. Cependant, parmi les étudiants que nous y recevons, le cas n'est pas impossible (1).

Entrés par leurs études dans le commerce des savants, des grands noms de la science et de l'histoire, ils côtoient sans cesse des hommes dont le prestige est grand et qui ne partagent pas la foi de leur enfance. C'est déjà un premier trouble dans leur âme. Chaque science qu'ils étudient leur apporte des arguments et des négations ; la philosophie avec ses systèmes leur fournit des armes nouvelles, leur suggère des réflexions étrangères, hostiles sur bien des points à l'enseignement religieux. Les conversations s'en mêlent et contribuent à fortifier les doutes naissants. Puis les lectures, en un temps où chacun se croit le droit et le devoir de tout lire, comme d'autres s'attribuent le droit et le devoir de tout écrire, accentuent les oppositions.

Pour affronter le péril impunément, il faudrait des connaissances religieuses qui répondissent à la culture générale. Or, la plupart du temps, ils n'opposent, pour équilibrer tout le savoir profane, que leur pauvre théologie d'enfant, devenue vague et brumeuse avec les années. Et puis tout est attaqué devant eux. Les bases mêmes du christianisme sont remises en question. Les dogmes, défigurés et travestis par la mauvaise foi ou l'ignorance, apparaissent comme des capitulations de la raison.

La lutte s'affirme alors entre les idées païennes et l'Evangile, et, pour peu que l'orgueil de l'esprit joint à l'abandon de la prière vienne raréfier les grâces d'en-haut, c'en est fait de leur adhésion intellectuelle aux vérités révélées.

LE PLUS SOUVENT ELLE EST D'ORDRE MORAL

Mais ils sont bien peu nombreux ceux qui, passionnés uniquement par l'idée, ne veulent connaître d'autres plaisirs que le jeu des recherches abstraites.

---

(1) La crise intellectuelle indépendante de la crise morale est particulièrement fréquente chez les élèves de l'enseignement primaire supérieur. Ils ont l'illusion que la science a l'explication dernière du monde et sont ainsi rebelles à accepter un au-delà mystérieux : le scientisme est pour eux l'écueil de la foi (*Vie spirituelle*, *loc. cit.*, p. 320).

Des passions moins nobles entraîneront les autres plus ou moins, avec des degrés divers selon la diversité des tempéraments, et les réuniront à peu près tous dans l'oubli de la foi, mais aussi de la morale.

Le groupe est bien plus compact, en effet, de ceux qui perdent la foi sans tant de réflexion, déterminés tout simplement par le désir d'éviter toute contrainte.

La religion a le tort de heurter et de condamner, dès le premier éveil, notre orgueil et nos sens, qui ne rêvent qu'indépendance. Elle prétend réprimer d'un côté l'autonomie de l'esprit, en lui imposant une explication de la vie supérieure à notre intelligence, et d'autre part l'affranchissement du cœur, en nous obligeant à une règle qui contrarie nos inclinations charnelles (1).

Tandis que le monde se révèle au jeune homme avec ses joies et ses tentations, la foi continue à lui parler d'un bonheur, supérieur, certes, mais qui s'achète par le renoncement et le sacrifice. A mesure qu'il avance, surtout si, en plus des séductions croissantes, des faiblesses répétées viennent attiser le besoin du fruit défendu, il se sent tout disposé à accepter contre sa foi et au profit de ses passions tous les arguments qu'on voudra. On les lui offre d'ailleurs ! Objections ramassées n'importe où, affirmations brutales de vicieux ou de beaux parleurs, insinuations malveillantes ou sophismes brillants, c'en est assez pour lui faire faire bon marché de ses souvenirs de catéchisme. Et si plus tard, dans un accent de sincérité, il veut expliquer comment il a abandonné ses croyances d'enfant, il reconnaîtra comme François Coppée : « Ce qui m'éloigna de la religion, ce fut la règle qu'elle impose au point de vue des sens, et je n'ai demandé que plus tard à la raison et à la science des arguments métaphysiques qui permettent de ne plus se gêner. »

Ses phases.

PREMIERS SYMPTOMES : TROUBLE GÉNÉRAL

Quoi qu'il en soit de l'organe atteint, esprit seulement, ou bien esprit et cœur à la fois, le mal n'est pas contestable. Il est pourtant difficile à définir. Ce n'est ni l'hérésie consciente, ni l'apostasie formelle, ni même l'infidélité au sens strict et théologique du mot. Mais c'est un peu tout cela. On y peut découvrir un effort irréfléchi pour réduire le *Credo* dans la mesure où l'on entame le Décalogue : une abstention pratique des devoirs que Jésus-Christ impose à son disciple ; une insouciance du baptême et de ses conséquences dans les actes de la vie.

La manière dont commence, s'accentue et se dénoue la crise de la foi le fera mieux comprendre. Le malaise initial est trop complexe pour le bien discerner. Au moment où la crise revêt une allure intellectuelle — soit que seule la raison s'inquiète, soit que la passion antécédente commence à chercher dans le domaine de l'esprit une excuse à ses emportements, — il n'y a pas de symptômes apparents : la fièvre tient les sens, elle n'est pas dans la tête.

On découvre plutôt, si l'attention est pénétrante, une impression générale de trouble qui tient l'âme, un besoin de se définir les dogmes, une conscience vague mais persistante de ténèbres, une nécessité de se bâtir une certitude en quelque sorte mathématique de la révélation, une hésitation devant le mystère, un secret sentiment de déchéance intellectuelle si l'on admet sans comprendre...

LES ANGOISSES DU DOUTE

Tout cela se concentre peu à peu, se cristallise pour ainsi dire sur une difficulté, une objection entendue... et le doute apparaît.

Mais le moment où ce doute sera accepté, gardé, voulu, où il deviendra une faute, est très délicat à déterminer.

De plus, et habituellement, le médecin de l'âme ne sera mis que très tard au courant du mal ; le jeune homme ne croit pas en effet devoir attacher d'importance à ce qui ne lui fait pas commettre d'actes coupables, et néglige de parler de ses doutes en confession. Quand il confiera ses difficultés à son directeur — s'il les confie, — il y aura longtemps qu'une lente consomption se sera attaquée aux certitudes religieuses qu'il possédait et aura sournoisement miné le pouvoir qu'il reçut aux fonts baptismaux de faire des actes et de vivre de sa foi.

A ce point de son évolution, la crise peut devenir douloureuse. Les convictions battues en brèche par les objections et les tentations de toute sorte font endurer au jeune homme les angoisses prolongées des victimes du doute. Si distrait qu'il soit ou qu'il veuille le paraître, se dressent devant lui les questions essentielles : Qu'est-ce donc que la vie et qu'y venons-nous faire ? Pourquoi la souffrance ? Pourquoi la mort ? L'Infini le tourmente, mais le fini lui présente ses immédiates satisfactions. Les choses du ciel l'émeuvent ; les affaires de la terre l'envahissent et le circonviennent. Tout son passé religieux s'applique à le ramener en haut, mais les passions, comme des sirènes, l'attirent en bas. Lutte tragique, mais inégale !

CHEZ CEUX DONT LA FOI N'EST PAS UNE VIE, LA CRISE ABOUTIT A L'INCRÉDULITÉ...

Les difficultés de croire — et pour combien en est-il ainsi ? — assaillent une foi trop fragile, trop peu chevillée dans l'âme du jeune homme. Le vrai croyant ne se contente pas d'avoir une certitude profonde : il vit sa foi. Parce qu'il croit au Christ, sa justice est plus grande que celle des pharisiens et des publicains. Il est meilleur que les autres et tous ses actes témoignent des convictions qui le possèdent.

Or, à voir vivre nos jeunes, à constater avec quelle facilité beaucoup d'entre eux mettent en balance leurs devoirs religieux et leurs satisfactions personnelles, l'assistance à la messe et une partie de plaisir, la réception fréquente des sacrements et l'effort qu'elle exige ; à les entendre parler selon les opinions, les manières et les impolitesses du jour ; à les savoir livrés comme les autres aux déformations de la conscience professionnelle ; à connaître leurs pensées habituelles et le manque d'idéal de leurs vingt ans, on a tôt fait de juger que leur foi n'est pas une vie et qu'ils ne l'ont pas intégrée dans leur activité morale. Il n'est pas étonnant dès lors qu'elle ne résiste pas à l'offensive de l'incrédulité. Quand on songe à ce que réclame d'humilité intellectuelle un dogme comme la présence réelle, on comprend qu'un adulte au cœur fiévreux le rejette vite si des expériences sacramentelles renouvelées ne sont pas venues aider et affermir ses croyances d'enfant. Voilà pourquoi ce jeune homme sentira monter en lui comme une détresse et un remords, so

---

(1) Aussi, après avoir présenté les vérités religieuses dans leur enchaînement le plus rigoureux et le plus satisfaisant pour l'esprit, est-il indispensable, de façon à entraîner la pleine adhésion de la volonté, de montrer dans chaque dogme un principe de vie. C'est ce que rappela dans la séance de l'après-midi M. l'abbé Touzard (*Vie spirituelle, loc. cit.*, p. 320).

egard gêné nous fuira, son âme se fermera jusqu'au moment où, las de cette agonie, il murmurera ces mots dans lesquels il pensera trouver une délivrance : e ne crois plus!

U DU MOINS A L'ABANDON DE TOUTE PRATIQUE RELIGIEUSE

On dira peut-être que beaucoup d'individus ne prononcent pas cette phrase fatidique. Ils abandonnent leurs pratiques chrétiennes, mais ils prétendent garder « leur croyance » ; s'ils ne font plus leurs devoirs, la raison doit en être cherchée dans la faiblesse de leur volonté. Découragés par la lutte sans cesse renaissante, ils s'affligent de ne pas devenir meilleurs. L'ennui de n'être pas rapidement parfaits les lasse, les « démoralise » au sens étymologique du mot. Ils quittent tout sans se mettre en peine de justifier leur défection par des raisonnements et des rétractations. Sans nier l'existence d'abstentionnistes de ce genre, il est à propos de remarquer qu'ils ne peuvent, malgré leurs déclarations, prétendre avoir gardé la foi de leur baptême. La foi sans les œuvres est une foi morte. Pour eux, comme pour ceux qui avouent leur misère, les motifs de foi n'agissent plus. Leur être moral est inerte, insensible, indifférent. Les excitations religieuses ne déterminent plus en lui de réactions. Le sens divin est aboli, et il ne perçoit plus les réalités surnaturelles. Si quelque pratique routinière se remarque encore, ce n'est qu'un réflexe plus lent à s'immobiliser et qui ne répond déjà plus à rien de vivant.

Autre forme, non violente, de la maladie : un affaiblissement progressif de la foi dû à des causes extérieures.

Quelque fréquent que soit le développement violent de cette maladie spirituelle, il serait très éloigné de la vérité de soutenir que tous les cas se ramènent à celui qui vient d'être exposé, et que tous sont également mortels. Au cours des différentes phases du mal, un directeur averti et perspicace peut avec succès ramener le jeune homme à la foi et consolider ses convictions. Il n'est pas rare que les remèdes qui sont au pouvoir du prêtre, sagement appliqués, non seulement raniment la foi en danger de se perdre, mais redonnent à l'âme une telle vigueur qu'elle se trouve immunisée contre toutes les attaques futures. Ce qui n'est pas rare non plus, c'est que la crise de la foi ne se présente pas sous la forme violente dont on a parlé. Est-ce même une crise ? c'est-à-dire un combat, un choc d'idées et de sentiments ? N'est-ce pas bien souvent un étiolement progressif des certitudes surnaturelles, faute d'aliment et d'action, un oubli de plus en plus constant des réalités invisibles, un dégoût inconscient des vérités qui gênent, une paresse spirituelle à prendre conscience de soi, avec cette arrière-pensée de lâcheté que si la foi devenait plus précise elle entraînerait à des sacrifices dont on a peur... ? N'est-ce pas en un mot une lente anémie, aboutissant peu à peu, sinon à la mort irréparable, du moins à une léthargie tenace dont le réveil est désormais l'œuvre de l'Infinie Miséricorde ?

Donc, en y regardant de près, la crise juvénile qui amène l'éloignement du prêtre, des œuvres catholiques et par contre-coup des pratiques religieuses, est autant une infection d'idées contraires aux dogmes que l'affaiblissement progressif d'un organisme débilité qui vit au ralenti. Si bien que l'examen des causes responsables de cette désertion religieuse doit mettre en lumière le rôle des agents extérieurs autant que des raisons intimes qui font perdre la foi.

L'INDIFFÉRENCE DE LA FAMILLE

Les causes extérieures de la perte de la foi peuvent se ramener à trois principales : l'indifférence de la famille, le laïcisme de l'école et le paganisme de la société. L'indifférence familiale est la pierre d'achoppement où se heurte l'avenir chrétien de la plupart de nos jeunes gens. Il y a encore des foyers vraiment religieux, mais ils se raréfient. Il y a aussi des maisons hostiles et intolérantes qui refusent à ceux qui n'y commandent pas la sainte liberté de servir Dieu et d'accomplir sa loi. Elles sont heureusement rares, même dans les quartiers réputés les plus mauvais. Il y a aussi certaines demeures où la religion est traitée en dérision, où l'enfant qui rentre du catéchisme doit subir les quolibets du grand frère ou la critique malveillante du père. Ne nous étonnons pas si à l'heure actuelle ces demeures ne sont pas en décroissance. Il y a surtout les familles dont les inquiétudes se bornent aux conditions de l'existence corporelle. Là on ne se doute guère que les enfants sont des âmes à cultiver, à défendre et à élever.

L'enfant grandit en dehors de toute émotion religieuse. Il côtoie des parents qui s'abstiennent des pratiques les plus élémentaires de la vie chrétienne, et il retient, quoi qu'on fasse, cette leçon permanente d'irréligion. Les impressions domestiques sont pour lui les plus durables et les plus profondes parce que les premières reçues. Toujours il vivra de la vie morale comme de la vie physique que lui auront transmise ses parents : vie pitoyable, malheur immense.

LE LAICISME DE L'ÉCOLE PRÉTENDUE NEUTRE

Mais cette atmosphère glacée n'est pas tout le mal. L'école y ajoute son influence malsaine. L'école neutre est un leurre. L'homme est un être religieux par essence ; l'éducation sera religieuse, ou elle ne sera pas humaine. Et de fait l'enseignement dispensé dans l'école officielle sera une certaine foi laïque, une religion de l'humanité où l'on parlera de la survivance des grands hommes, de la science qui suffit à tout, de la solidarité, de l'ascendant moral du devoir... Bien certainement l'enfant ne comprendra pas grand'chose à ces mots sonores, mais il reste que pendant cinq, six et sept ans, il respirera cet air de laïcité, à l'âge même où s'éveillent son intelligence et son cœur. Il reste que le maître apparaît à ses yeux neufs, avec le prestige que donne la science, comme quelqu'un qui ne parle jamais de religion.

Et qui pourrait affirmer que, sur tant d'instituteurs que l'idée révolutionnaire n'offusque point, il ne s'en trouve aucun pour faire, au mépris de la neutralité légale, de l'action directe antireligieuse ? Pauvre élève, qui chaque soir sortira de classe avec l'impression de plus en plus nette que la religion est un luxe dont on peut se passer, une chose morte qui ne mérite pas attention ! Et ce sera le moindre mal. Dans quelles dispositions d'esprit recevra-t-il alors les enseignements du catéchisme ?

LE PAGANISME DE LA SOCIÉTÉ

Après l'école, la société contemporaine poursuit l'œuvre néfaste. Sans doute on y rencontre de belles âmes, on y est témoin de grandes choses et de magnifiques dévouements. Mais le bien ne fait pas de bruit, tandis que le mal est tapageur. Le monde d'aujourd'hui, ainsi que celui que déjà maudissait Notre-Seigneur, est comme le confluent de toutes les contagions. Païen dans ses idées, ses sentiments, ses habitudes, ses modes, entraîné, depuis la guerre sur-

tout, par un invraisemblable besoin de jouir, il rejette toute autorité et toute contrainte. Là, rien qui ne soit péril et péril grave : les relations, les promiscuités des lieux de travail, les fréquentations nécessaires des affaires, les livres en vogue, les journaux à grand tirage et à grands scandales, les revues à public restreint, les spectacles, les plaisirs sans cesse renouvelés, tout cela porte en soi un germe morbide dont les âmes sont bientôt intoxiquées.

Dans cette société si diverse qui l'environne, le jeune homme n'est pas sans trouver des appuis précieux pour sa foi. Mais il y rencontre également l'hostilité sournoise ou déclarée. Ceux qui ont un peu lu, qui ont acquis une certaine culture, ceux qui, au cours d'études plus avancées, ont été en contact avec des maîtres ou des auteurs faisant profession de libre pensée ou du moins de libre examen, en subissent toujours l'influence plus ou moins profonde. La formation primaire supérieure, à cet égard, est particulièrement dangereuse ; et un professeur matérialiste, en exagérant, quelquefois sciemment, les objections scientifiques, peut jeter dans l'âme d'un adolescent un doute qui ne se dissipe que difficilement.

On ne saurait lancer l'anathème sans réserves sur l'usine ou le bureau. Mais pour un bureau inoffensif, combien d'autres, combien d'ateliers surtout, où règnent, bien plus fréquemment que la bonne camaraderie, les railleries et les brimades ! Ils augmentent chaque jour ceux qui, pour les besoins de la profession, font vivre ensemble hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles ; les conversations y sont sans retenue : les chansons immorales ou immondes s'imposent obsédantes ; tellement que certains deviennent chaque jour davantage une école pratique de respect humain et de perversité à laquelle résiste seulement une foi vigoureuse et éclairée.

Pour l'avènement d'une « foi vivante » chez les jeunes. Rôle et responsabilité du prêtre.

Mais nous avons vu qu'elle fait défaut à la plupart. Pourquoi ? Parce que par le malheur des temps nous n'avons pu, nous, les seuls éducateurs complets de l'heure présente, donner à nos jeunes l'instruction religieuse et l'éducation chrétienne que nous aurions voulu. L'avènement de la foi vivante, son développement ultérieur, son incorporation dans toute l'activité humaine, sont entravés par des causes multiples. Le temps d'abord nous fait défaut pour amener un enfant de sept ou neuf ans à connaître ce qu'il peut savoir de sa religion. Ceux qui fréquentent l'école laïque n'ont pas cent heures de nourriture religieuse ! La méthode ensuite n'est plus parfaitement adaptée. Le catéchisme devient chaque jour plus difficile à faire. Ce qui réussissait autrefois ne réussit plus qu'à demi. La parole ne prend plus, la vérité n'entre plus, car il y a des obstacles nouveaux dans les âmes ; le texte du manuel, merveilleux de précision, mais aussi d'aridité, les dépasse et les accable. Nous faisons des classes de religion et pas assez l'apprentissage de la vie de foi. La Pastorale de S. G. Mgr Landrieux le remarquait récemment (1) : « Nos méthodes ne répondent plus exactement aux conditions actuelles : autrefois, la famille et l'école travaillaient avec nous ; maintenant, il n'en est plus rien. » Notre responsabilité n'en est pas atténuée pour autant. Et puisque Pie X, dans son Encyclique *Acerbo nimis* (2), écrivait à tout le monde chrétien : « Parce que la foi languit au point que chez beaucoup elle est presque morte, nous sommes en droit de conclure que la charge de l'enseignement catéchétique est remplie avec négligence », ayons l'humilité, si nous ne pouvons nous rendre le témoignage d'avoir fait tout notre possible, de prendre notre part des reproches du Pontife.

(1) Cf. *D. C.*, t. 8, col. 580-588.
(2) *In extenso* (latin et trad. fr.) dans *Questions Actuelles*, t. 79, pp. 2-21.

Autre difficulté : l'insuffisance de nos catéchismes de persévérance, si souvent signalée et qui persiste, parce que le prêtre reste surchargé de besognes matérielles... ; que le temps lui est mesuré le dimanche matin, seul jour pratique en beaucoup d'endroits pour l'instruction religieuse... ; parce que la matière est immense à débiter... ; parce que les auditoires sont trop dissemblables et trop mêlés. Pour y suppléer, il y a, c'est vrai, les cercles d'études, avec leurs conférences, leurs discussions, leurs causeries plus intimes. Mais quel petit nombre s'y intéresse ? A tant d'entraves, en effet, s'ajoute la frivolité du jeune homme. Il vit en l'air, ne réfléchit pas, ce qu'il entend dire lui tient lieu de pensée. Son admiration va aux héros des réclames tapageuses ou des succès équivoques. Il se contente du banal, du médiocre. Ecolier, il lit des illustrés bêtes et malfaisants qui blessent sa fraîcheur d'âme et qu'on ne dénoncera jamais assez (1); plus grand, c'est dans les journaux de sport qu'il cherchera son inspiration, et l'envahissement exagéré de l'éducation physique orientera petit à petit son esprit vers le sensible, le palpable, le profitable, et le rendra inapte à la spiritualité la plus élémentaire.

Si encore il priait, s'il savait prier ! Mais il prie mal ou ne prie pas du tout. Trop d'actes de piété ne sont pour lui que des formalités que la routine détermine. L'assistance à la messe est tout ce qu'on voudra, sauf une participation au sacrifice de Jésus-Christ. Les sacrements sont à peine reçus, parce que l'âme est lointaine et endormie. Et nous voici au rouet : l'absence de prière atténue les certitudes de la foi, et l'amoindrissement de la foi abolit le besoin de prier. C'est pourquoi se trouve aggravée la tâche du prêtre, éducateur moral. Car il faut en être intimement convaincu, toute la pédagogie de la foi repose sur nous, et nous seuls. Disons plus : architectes de la foi, nous en sommes aussi, pour la plupart, le très réel fondement, en ce sens, du moins, que pour l'immense multitude nous sommes le grand, presque l'unique motif de crédibilité. En fait, la majorité des hommes identifie la religion et ses ministres. A ses yeux, tant vaut le prêtre, tant vaut la foi ; et elle conclut de la splendeur de nos vertus à la vérité de nos doctrines. L'enfant n'échappe pas à cette spécieuse logique. « Pourquoi crois-tu en Dieu ? » « Parce que M. l'abbé l'a dit », répondra-t-il. Alors qu'à la même question ses parents diront : « Parce qu'on voit bien que ce prêtre-là y croit ! »

Mais quel relief prennent alors notre rôle et notre responsabilité dans la crise qui nous occupe ! N'est-ce pas avec angoisse que nous devons nous demander si nous ne sommes pas pour une part dans la décadence des certitudes chrétiennes ? Notre sainteté a-t-elle été en rapport avec les besoins de l'heure ? Devant la multiplicité des tâches d'éducation morale qui nous incombent, nous sommes-nous toujours et d'emblée consacrés aux œuvres surnaturelles ? Avons-nous toujours, et jusque dans le moindre de nos gestes et la plus simple de nos paroles, fait transparaître notre foi en Dieu, en Jésus-Eucharistie, en la vie bienheureuse de la vraie Patrie ? Aux

(1) Sur les illustrés pour enfants, cf. *D. C.*, t. 4, pp. 341-345.

puissances mauvaises qui font échec à la foi de nos enfants, nous avions le devoir d'opposer un surcroît de vertu. C'est Notre-Seigneur lui-même qui a dit qu'il fallait juger de l'arbre à ses fruits. Or, si nous pouvons et devons nous réjouir de voir dans les deux cents œuvres qui peuplent le diocèse de Paris une belle jeunesse qui croit et qui pratique, si nous avons l'immense joie de constater que les œuvres d'élite se développent et attirent toujours de nouveaux membres, si nous devons remercier le bon Dieu de cueillir des vocations dans la plupart de nos groupements, cependant, au pied du bel arbre chargé de fruits magnifiques, le sol est jonché de fleurs flétries, à jamais infécondes, que l'orage a abattues, mais qu'une sève plus vigoureuse aurait peut-être préservées.

Puissance de la prière et du sacrifice.

Au surplus, la foi est une vertu surnaturelle : sa croissance comme sa décrépitude sont soumises aux lois du monde invisible. La foi se demande par la prière, et se mérite par les bonnes œuvres. On a dit que le patronage moderne était une avancée de catholicisme, l'abbaye d'autrefois en forêt germanique. Abbaye, soit ! Mais si des moines défrichaient, si certains bataillaient pour la civilisation, d'autres priaient, se sacrifiaient dans les austérités de la pénitence pour que le travail des premiers fût fertilisé par la rosée divine. Or, on voudrait trouver auprès de chaque œuvre de jeunesse, auprès de chaque directeur, la croisade de supplications et de sacrifices qui obtient la fécondité surnaturelle au labeur de l'homme... On ne la rencontre pas toujours. Certains démons ne se chassent que par la prière et la pénitence. Mais ils se chassent, le Maître l'affirme. Si donc nous constatons qu'ils rôdent autour de nos œuvres et que les âmes se laissent prendre à leurs appâts, ne soyons pas de ceux qui négligent d'user des moyens efficaces de les expulser et de les vaincre.

BIBLIOGRAPHIE

Les Origines du Rosaire, par le R. P. X. Faucher. — Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 ; franco : 2 fr. 70. *Année Dominicaine*, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris.

« Au xve siècle, un grand mouvement de piété se manifeste en faveur de la dévotion au Rosaire. On le constate spécialement dans le Nord de la France, dans la Flandre, en Allemagne, en Bretagne, en Italie ; les promoteurs sont les Dominicains Alain de la Roche [avant 1475] et [Jacques] Sprenger de Cologne [en 1474]. Ils ne sont pas des novateurs ; mais ils raniment une ancienne dévotion. Ils l'affirment ainsi, et le clergé, les princes et le peuple chrétien sont du même avis.

» La tradition attribue l'origine de cette dévotion à saint Dominique ; tous les éléments en apparaissent très vivants et très précis au xiiie siècle, surtout parmi les Frères Prêcheurs. Les affirmations d'une époque encore voisine du xiiie siècle sont plus recevables que les négations du xxe (1).

» Ne soyons pas étonnés du silence des biographes contemporains de saint Dominique, au sujet du Rosaire. Ce fut un moyen d'évangélisation et une méthode de prière qui n'avait pas alors la précision exigée aujourd'hui.

» Les historiens contemporains s'occupent avant tout de la fondation de l'Ordre des Prêcheurs et très peu des actes du missionnaire.

» Le Rosaire est ainsi resté longtemps une dévotion privée et particulière, sans règles bien fixées, allant nécessairement à la dérive, jusqu'au jour où l'Ordre de Saint-Dominique lui rendit sa vie et l'Eglise le stabilisa définitivement.

» On avait eu dernièrement la singulière idée d'attribuer aux Chartreux de Rhénanie l'établissement du Rosaire au xve siècle. Cette découverte se manifeste au xxe siècle ! Le R. P. Faucher répond à cette hypothèse, basée sur des invraisemblances, en s'appuyant sur les documents contemporains, et il donne une notion très précise de ce qu'était alors le Rosaire.

» Une intéressante reproduction d'un célèbre tableau contemporain, encore vénéré à Cologne, résume l'histoire du Rosaire à cette époque. C'est une page d'histoire, toujours vivante, sur laquelle s'appuient *Les Origines du Rosaire*.

» Là devait se borner la réponse aux attaques récentes.

» Un dernier chapitre consacré à la « Tradition de l'Eglise romaine » complète heureusement ces pages. Il est en effet utile de connaître la pensée des Souverains Pontifes à cet égard. Si leurs affirmations au sujet du Rosaire et de son fondateur n'ont jamais vacillé, ils ont eu des motifs, et nous pouvons et nous devons les étudier et les connaître.

[Malgré le] silence de quelques historiens, les Souverains Pontifes ont affirmé la tradition dans son intégrité dans leurs bulles, dans leurs décrets et dans leurs actes. Or, tous les Papes, de Sixte IV à saint Pie V et Grégoire XIII, ont été les témoins de la rénovation du Rosaire ; ils savent ce que l'on en pense. La tradition de l'Eglise romaine repose sur cette base tout historique et elle n'a jamais varié ; elle n'a jamais été émue des contradictions quelquefois soulevées.

» Enfin, s'étant emparé du Rosaire, qu'elle a stabilisé et enrichi de faveurs, l'Eglise en a confié la garde et la propagation à l'Ordre de Saint-Dominique, qui en fut le fondateur.

» Voilà ce que le R. P. Faucher expose brièvement.

» Il fait cependant une place spéciale à la sainte liturgie.

» Jusqu'au xviiie siècle, la tradition telle que nous la connaissons n'offre aucune contradiction.

» Au milieu de ce siècle, Benoît XIII résolut de faire entrer officiellement dans la liturgie des lectures spéciales à la dévotion au Rosaire. Une étude approfondie de la question fut ordonnée, et on la confia au savant Lambertini (plus tard Benoît XIV). De ce travail, sérieusement discuté, sortirent les leçons du Bréviaire Romain, qui confirment dans son intensité [intégrité] notre tradition, malgré les négations du Bollandiste Cuyper (1).

» En terminant, félicitons le R. P. Faucher de laisser soigneusement ce qui confine à la légende et de faire uniquement état des documents authentiques.

» Cette étude sur les origines du Rosaire sera utile à ceux qu'intéressent les questions d'histoire religieuse et de liturgie ; elle ne le sera pas moins aux fidèles nombreux qui pratiquent la dévotion du Rosaire. » (*Année Dominicaine*, févr. 1924, pp. 94-95.)

Die Spezielle Relativitaetstheorie Einsteins und die Logik (*La théorie spéciale de la relativité chez Einstein et la logique*) par le Dr J.-H. Tummers. — Une brochure de 15 pages. Prix : 3 fr. 50. Chez l'auteur, Hoogeweg, 6, Venlo (Hollande).

L'auteur est amené à conclure que l'idée du temps relatif chez Einstein est illogique.

---

(1) Sur la thèse qui conteste l'intervention de saint Dominique, cf. *D. C.*, t. 8, col. 529-538, article de Dom Gougaud dans la *Vie et les arts liturgiques*. (Les notes sont de la *D. C.*)

(1) Guillaume Cuypers (*Cuperus*), né à Anvers le 12. 5. 1686 et mort dans la même ville le 2. 2. 1741.

PACIFISME ANTICLÉRICAL ET DÉCALOGUE

Peut-on transgresser le précepte "Tu ne tueras pas"?

Les exceptions à la règle sont-elles aussi nombreuses que ses applications?

Dans un propos de l'*Œuvre* du 26. 12. 23, intitulé « Au-dessus des lois stupides », M. G. DE LA FOUCHARDIÈRE interprétait les acquittements de Raoul Villain (1) et de Germaine Berton (2) à la lumière de ce principe : « La société ne se reconnaît pas le droit de punir les crimes commis par les individus, en leur âme et conscience, au nom de l'amour ou de la politique. » Et il ajoutait ce commentaire :

C'est le triomphe intégral de la conscience individuelle. Les jurés avouent qu'il n'y a pas de conscience collective ; ce qu'on appelle la conscience sociale, c'est quelque chose d'incertain, de flou, de mou, de divers, de contradictoire (3). [...]

La loi, au contraire, pèche par excès de rigidité : elle n'a rien de plastique. Elle est idéale et faite contre un crime idéal. Elle ne s'applique jamais à un cas particulier ; or, il n'y a que des cas particuliers (1). [...]

Ainsi il y a une loi indiscutable et indiscutée : « Tu ne tueras point... » Oh ! en aucun cas un homme n'a le droit de tuer son semblable. Malheureusement, il y a des tas de cas où il est excusable, ou recommandable, ou glorieux de tuer son prochain. On peut même dire que les cas auxquels s'applique la règle générale constituent des exceptions.

M. de La Fouchardière interprète des Commandements de Dieu.

Le 9. 1. 24, M. DE LA FOUCHARDIÈRE reprenait la question dans l'*Œuvre*, à la suite d'une abondante correspondance qui lui montrait, dit-il, qu'il n'était pas « à la page » :

Lorsque l'Eglise mit la loi mosaïque en vers de mirliton à l'usage des catéchumènes, on put lire ceci :

Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.

Ainsi, le commandement de Dieu n'était pas travesti, mais expliqué : l'intention de tuer est criminelle, même lorsqu'il n'y a pas eu commencement d'exécution.

Le nouveau Catéchisme de Paris comporterait une falsification du Décalogue (2).

Mais ouvrez aujourd'hui le Catéchisme du diocèse de Paris, à la page des commandements. Vous y trouverez avec surprise cette interprétation :

Homicide point ne seras, sans droit ni volontairement.

Ainsi, il est défendu de tuer, à moins qu'on n'en ait le droit ; l'exception confirmant la règle. Le droit exceptionnel de tuer appartient exclusivement aux fidèles du diocèse de Paris, Nos Seigneurs les évêques de province n'ayant pas cru devoir accorder de dispenses à leurs ouailles.

---

(1) Raoul Villain assassina Jean Jaurès, leader socialiste et fondateur de l'*Humanité*, le 31. 7. 14, à 9 heures du soir, avant-veille du premier jour de la mobilisation générale, dimanche 2 août. Le député du Tarn était à dîner au restaurant du Croissant avec des amis politiques. Le procès n'eut lieu que cinq ans plus tard, devant les assises de la Seine. Commencé le 25. 3. 19, il se termina le 29 du même mois par l'acquittement du meurtrier. Le 31. 7. 24, la Chambre des députés a adopté par 346 voix contre 110 un projet de loi prévoyant que « les cendres de Jean Jaurès seront solennellement transférées au Panthéon ». Le Sénat ratifia le jour même le vote de la Chambre, à l'unanimité des membres présents, moins cinq voix. Le corps de Jaurès fut ramené d'Albi le 22. 11. 24 et porté le dimanche 23 au Panthéon, dans un cortège officiel présidé par les membres du Gouvernement, mais suivi de drapeaux rouges et accompagné des cris et des injures de milliers de communistes menaçants. (Sauf indication contraire, les notes sont de la *D. C.*)

(2) L'anarchiste Germaine Berton assassina, le 22. 1. 23, Marius Plateau, secrétaire général des Camelots du Roi, dans les bureaux de l'*Action Française*. Elle comparut devant les assises de la Seine le 19. 12. 23 et fut acquittée le 24.

(3) Rien de flou et de divers, en effet, comme la conscience collective, comme l'opinion publique. Elle est un facteur incontestable du droit positif ; mais sa souveraineté et surtout son brevet d'infaillibilité sont bien usurpés.

Il n'y a pas de conscience sociale réelle, distincte de la masse des consciences individuelles. Sans doute, chaque conscience individuelle subit l'influence (imitation, sympathie) du milieu social au milieu duquel elle vit ; la prétendue conscience sociale n'est qu'un nivellement, une moyenne, la similitude des consciences individuelles. Elle n'est pas même un phénomène spontané, mais trop souvent le résultat d'une opinion individuelle qui a fait boule de neige et, en recueillant des adhésions autour d'elle, s'est accrue en puissance et en rayonnement. (Cf. GEORGES RENARD, *Le Droit, la Justice et la Volonté*, 4e conférence : « Le Droit, est-ce la vie ? »)

Le triomphe de la conscience individuelle n'est pourtant point, comme le laisse entendre M. de La Fouchardière, principe de ruine et source d'anarchie sociale, si, comme la conscience collective elle-même, elle est réglée sur une justice et un ordre supérieurs que lui manifeste une raison droite et saine.

(1) Les nominalistes et empiristes de tous les temps auront beau jeu d'arguer contre la loi comme contre la science — et pourquoi pas contre les idées elles-mêmes ? — que tout ce qui existe est individuel et particulier, et que le général n'existera dans la réalité jamais. Il existe, du moins, idéalement dans notre esprit, et c'est notre privilège d'hommes d'abstraire et de généraliser.

Rien, dès lors, d'étonnant que la loi positive, comme toute formule abstraite, de rédaction parfaite pour la moyenne des cas auxquels elle s'applique, souffre des exceptions pour les cas « exorbitants », où son application deviendrait injuste. C'est la subordination du droit légal au droit naturel ou, dans un sens plus large, de la formule à la vie. (Cf. G. RENARD, *op. cit.*, 2e conférence : « Le Droit, est-ce la loi ? »)

(2) Sauf indication contraire, les sous-titres sont de la *D. C.*

Cet amendement est l'œuvre de l'abbé Désert (1), nouveau Père de l'Eglise. Et, comme le remaniement législatif des Tables date de juillet 1914, il faut croire que l'abbé Désert fut, par surcroît, un peu prophète.

Je ne vous cacherai point qu'une falsification aussi cynique d'un texte antique et sacré m'a irrité et peiné à l'égal d'un sacrilège. Il est permis aux curés de reviser les commandements de l'Eglise. Il est intolérable qu'un type, même archidiacre et architonsuré, se permette de remanier, pour lui enlever toute sa force, la principale des lois que Dieu lui-même dicta à Moïse (2).

Cependant, j'ai voulu savoir si l'abbé Désert avait trouvé un appui ou une excuse dans l'autorité des précédents docteurs de l'Eglise. A ma grande surprise, j'ai constaté que l'abbé Désert avait raison, non seulement contre moi, mais contre le bon Dieu.

Cette falsification serait autorisée par les Pères, qui, selon les cas, admettent ou prohibent l'homicide.

L'homme ne doit pas tuer « de son autorité privée », mais l'homicide est permis à ceux qui le pratiquent « de par l'autorité publique », comme le prouve Gratien par le sentiment des Saints Pères, cités dans plusieurs canons qu'il rapporte (3). Telle est, par exemple, la doctrine de saint Augustin, exposée dans son Epître à Publicola (4).

Voilà qui légitime la condamnation de Jésus-Christ, l'exécution des premiers chrétiens à Rome, le supplice de Jeanne d'Arc et la décollation de Louis XVI, ces mesures ayant été prises par l'autorité publique dans l'intérêt et pour la sauvegarde de la société (1). Voilà qui légitime les faits de guerre et le fait du bourreau (2)... Tu ne tueras pas « sans droit » ; or, il y a le droit pénal, le droit public et le droit international, sans compter le droit constitutionnel, qui nous valut quelques massacres d'ordre politique.

En ce qui concerne le droit de l'individu à pratiquer l'homicide privé sans ordre public, les Pères de l'Eglise sont plus durs en matière d'autorisation ou d'excuse (3).

Le clergé de France, assemblé en 1700, a condamné la proposition suivante (4) :

---

(1) Léon-Alphonse-Eugène Désers (et non Désert), né en 1851, prêtre en 1875, vicaire à Saint-Louis d'Antin à Paris, curé de Saint-Vincent-de-Paul en 1898, chanoine honoraire, collaborateur à la *Revue du Clergé français* et à la *Revue d'Apologétique*, auteur de plusieurs ouvrages d'apologétique et d'éducation.

(2) Comme l'explique le P. de La Brière, dans l'article cité plus loin, les formules du catéchisme ne reproduisent pas textuellement la parole même de Dieu. Il suffit qu'elles en expriment substantiellement la teneur. L'habitude de traduire les préceptes de la loi divine en phrases faciles à retenir ou en bouts rimés remonte au XVe siècle. Dans *L'A. B. C. des simples gens, de très grande utilité et profit*, Gerson les avait réduits à de courtes phrases. Sur le cinquième commandement, il s'exprimait ainsi :

Tu ne seras point meurtrier.

L'instruction des curés, imprimée à Bordeaux en 1601, traduction française de l'*Opus tripartitum* de Gerson, compose un tercet sur chaque commandement. L'ancienne rédaction, dont il s'agit ici, remonte également au début du XVIe siècle ; elle se trouve dans le *Liber Iesu Christi pro simplicibus*, Lyon, 1505. (Cf. E. Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant, t. 2, col. 1904, 1905 ; E. Dublanchy, *ibid.*, t. 4, col. 173.)

(3) « N'est pas coupable d'homicide le soldat qui tue un homme par obéissance au pouvoir public. » (*Décret*, part. II, caus. XXIII, quest. 5, can. 13 *Non est reus* : cf. Vacant, *Dict. de théol. cath.*, t. 6, col. 1918.)

Gratien, dit *Magister Gratianus*, moine bolonais du XIIe siècle, né peut-être à Chiusi (Toscane). Une légende du XIIIe siècle faisait de Gratien, de Pierre Lombard, auteur des *Sentences*, et de Pierre Comestor, auteur de l'*Historia ecclesiastica*, trois frères adultérins. Camaldule du couvent des saints Nabor et Félix, à Bologne, il mourut certainement avant le troisième Concile de Latran (5. 3. 1179). Son œuvre est la célèbre compilation canonique *Concordantia* (ou *Concordia*) *discordantium canonum*, communément appelé *Decretum*. Il comprend trois parties. La première se divise en 101 distinctions, la troisième en 5 ; la deuxième en 36 causes, qui se subdivisent en questions. (Cf. A. Villien, *Dict. de théol. cath.* de Vacant, t. 6, col. 1727-1731 ; J. De Ghellinck, *ibid.*, t. 6, col. 1731-1751.)

(4) Voici le passage auquel fait allusion M. de La Fouchardière. Il est extrait de la lettre 47 à l' « honorable et très cher fils Publicola », § 5 (*Collectio selecta SS. Ecclesiae Patrum*, édit. Caillau, Paris 1840, t. 145, p. 465). Nous en donnons une traduction : « Sur la question de l'homicide, je n'admets pas qu'un homme en tue un autre, excepté, toutefois, s'il est soldat, s'il occupe une fonction publique, qui le fasse agir non pour lui-même, mais pour un autre ou pour la cité qu'il habite, après en avoir reçu mandat de l'autorité légitime.

(1) L'auteur fait semblant d'oublier que l'intérêt général ne suffit pas pour légitimer de la part de l'autorité publique la mise à mort d'un innocent : le *salus populi suprema lex esto* ne sera jamais qu'une maxime païenne. La société ne peut faire disparaître — et encore à des conditions déterminées — que les malfaiteurs. Les tempéraments tyranniques, consciemment ou inconsciemment, identifient à travers les situations et les temps leurs intérêts personnels, leurs préjugés ou leurs préventions avec ce qu'ils appellent l'intérêt général, la sauvegarde de la société. L'auteur cherche bien à tort dans l'enseignement des Pères de l'Eglise une excuse aux raisonnements fallacieux des sectaires et aux crimes des persécuteurs.

(2) L'Eglise admet comme légitime la peine de mort. « L'autorité civile supérieure peut frapper de la peine capitale des malfaiteurs pleinement convaincus de crime très grave toutes les fois que le bien public le requiert. » (A. Tanquerey, *Synopsis theologiae moralis et pastoralis*, t. 3, éd. 4, p. 136.) Le 3. 2. 1766, elle mettait à l'index *Dei delitti et delle pene* de Cesare Beccaria (1716-1793), qui déclarait illégitime la peine de mort, sauf le cas de rébellion dangereuse ou celui où l'Etat n'aurait aucun autre moyen d'enrayer l'accroissement de la criminalité.

A ceux qui prétendent qu'on doit épargner les malfaiteurs pour qu'ils puissent s'amender et réparer le dommage qu'ils ont causé, saint Thomas répond : « Tant qu'ils restent en vie, les méchants peuvent se corriger ; on peut pourtant, sans aller contre la justice, les mettre à mort ; car le danger qui résulte de leur vie est plus grand et plus certain que le bien à attendre de leur amélioration. Ils ont, du reste, à l'article de la mort la faculté de se tourner vers Dieu par la pénitence. Si leur cœur est à ce point obstiné que même à ce moment ils ne renoncent pas à l'esprit du mal, on peut estimer avec assez de probabilité qu'ils n'y renonceront jamais. » (*Contra Gentiles*, l. III, c. 147.)

Quant à l'opportunité de l'inscription de la peine de mort dans le Code d'un pays déterminé, elle ne relève ni de la philosophie ni de la théologie catholique, mais de considérations sociales et politiques.

(3) Pour être exact, l'auteur aurait dû observer que l'homicide privé ne peut être légitime qu'en cas de défense contre un injuste agresseur ; les controverses qu'il signale portent sur les circonstances et les degrés de la légitime défense.

(4) Cette proposition « Le mari qui, de sa propre autorité, tue son épouse surprise en adultère, ne pèche pas » a été condamnée par un décret du pape Alexandre VII le 24. 9. 1665. Elle est la dix-neuvième des erreurs de certains moralistes réprouvées par ce décret. (Denzinger-Bannwart, *Enchiridion*, n. 1119.)

L'Eglise ne condamne point cependant l'opinion qui soutient que le mari peut tuer avant le fait celui qui attente à la pudeur de sa femme, lors même qu'elle y consentirait, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'empêcher cette injure. La situation est, en effet, toute différente. Dans le fait, ou après le fait, il est trop tard pour prévenir l'injustice dont on est l'objet. A l'autorité publique seule il appartient de châtier le coupable.

« *Non peccat maritus occidens propria auctoritate uxorem in adulterio deprehensam.* »

Le clergé de France est moins indulgent que le jury de la Seine ; il n'absout point le mari qui punit de mort sa femme adultère.

Il va plus loin et condamne cette autre proposition (1) :

« *Regulariter occidere possum furem pro conservatione unius aurei.* »

Il n'est pas permis d'abattre un voleur qui veut vous voler une pièce d'or... Mais s'il veut vous voler deux pièces ?... L'assemblée du clergé ne nous dit pas à partir de quelle somme il est permis d'abattre un voleur (2).

Le cas de conscience suivant a été discuté dans un concile :

« *Eléonore, fille de grande qualité, se voyant sur le point d'être déshonorée et violée par Hercule, domestique de son père, trouve moyen de le tuer pour sauver son honneur... A-t-elle commis en cela péché mortel d'homicide?* »

Oui, ont répondu les docteurs : « Car le véritable honneur d'un chrétien consiste à imiter Jésus-Christ, à se réjouir des affronts qu'on lui fait souffrir et des opprobres dont on le couvre injustement. »

Eléonore n'a donc pas le droit de tuer Hercule (3).

[...]

Les Pères de l'Eglise n'admettent que dans un seul cas le droit à l'homicide, d'autorité privée : il est permis de tuer pour sauver sa propre vie (4).

La loi divine, au contraire, ne souffre pas d'exception.

Jésus-Christ n'était pas de cet avis. Sa vie et celle des apôtres étaient directement et violemment menacées par les soldats lorsqu'il ordonna à Pierre de rengainer. Jésus-Christ pensait que son Père avait raison.

Il a toujours raison. D'abord, parce qu'il est Dieu et jaloux de ses privilèges ; Dieu veut avoir le monopole de la mort comme il a le monopole de la vie.

Voilà pourquoi, sur le mont Sinaï, il ne fit pas de casuistique et, dictant les devoirs de ses créatures, ne parla pas de leurs droits. Il connaissait les hommes, les ayant faits, et savait par expérience que si on leur en accorde long comme ça, ils en prennent long comme ça.

(1) Cette proposition « Je peux justement tuer un voleur pour conserver une seule pièce d'or » a été condamnée par un décret du Saint-Office du 2. 3. 1679, approuvé par le pape Innocent XI. Elle est la trente et unième des erreurs de certains moralistes réprouvées par ce décret. (DENZINGER-BANNWART, *op. cit.*, n. 1181.)

(2) « Quelle doit être la valeur de l'objet dont veut s'emparer un voleur pour qu'il soit permis de le tuer ? Il est certain que pour pouvoir tuer en pareil cas un voleur deux conditions sont requises : la première, c'est que l'objet ne puisse être récupéré d'une autre façon ; la seconde, c'est qu'il ait une grande valeur, ce qui, certes, n'est point le cas d'une pièce d'or. » (Saint ALPHONSE DE LIGUORI, *Theol. Mor.*, éd. LE NOIR, Vivès, Paris, 1873, t. 2, pp. 235-236.)

(3) L'opinion commune des théologiens soutient qu'une femme peut tuer celui qui veut lui ravir sa pudeur si elle n'a pas d'autre moyen de la conserver. Elle semble même y être tenue, du moins quand elle s'expose à consentir au crime et perdre son état de grâce, bien plus précieux que la vie. Pourtant, après le fait, elle ne peut tuer celui qui l'a outragée ; mais elle peut le frapper pour lui témoigner son indignation, et il faut le lui conseiller. (J. BERTHIER, *Abrégé de théologie dogmatique et morale*, Bonne Presse, Paris, 1902, p. 538.)

(4) Sur le droit de légitime défense, voici l'enseignement de saint Alphonse de Liguori : « Le droit naturel permet de repousser la violence par la violence, et de prévenir ou même de tuer l'agresseur qui veut injustement nous arracher la vie ou nous enlever ce qui constitue la dignité de la vie, comme les biens temporels, l'honneur, la chasteté, l'intégrité de nos membres. On ne doit cependant user de ce droit qu'avec l'intention de se protéger et dans la mesure que commande la stricte défensive, donc ne pas causer un dommage plus grand ni se servir d'une violence plus grande qu'il n'est nécessaire pour repousser l'injustice. » (*Op. cit.*, t. 2, p. 232.)

Le Décalogue expliqué à la lumière du bon sens

Réponse de M. l'abbé Désers.

Mis en cause par le rédacteur de l'*Œuvre*, M. l'abbé DÉSERS écrivit au directeur de ce journal une lettre que M. de La Fouchardière n'inséra que par fragments. Elle fut publiée dans son intégrité par la *Semaine religieuse de Paris* du 19. 1. 24 et reproduite dans la *Croix* du 24. 1. 24. En voici le texte :

Paris, 7 janvier 1924.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'un de vos collaborateurs, M. de La Fouchardière me prend à partie dans son article de mercredi dernier, à propos du précepte du décalogue :

Tu ne tueras pas.

Comme il rappelle mon nom plusieurs fois dans ce même article, vous me permettrez de compter sur votre courtoisie pour me donner la liberté de répondre dans votre journal.

Votre rédacteur cite la nouvelle formule du cinquième commandement insérée dans le Catéchisme de la province de Paris :

Homicide point ne seras,
Sans droit ni volontairement.

Et il ajoute : « Cet amendement est l'œuvre de M. l'abbé Désers, nouveau Père de l'Eglise. »

Ce qui est vrai, c'est que j'ai coopéré à la nouvelle édition de ce Catéchisme, mais c'est l'autorité de l'Eglise, représentée par l'archevêque de Paris qui publie et autorise le Catéchisme. En ceci, je suis donc tout simplement fils, et non pas Père de l'Eglise.

Le principe « Tu ne tueras pas » affirme la valeur éminente de la vie humaine (1).

Quand même, c'est aller un peu fort que d'écrire comme le fait votre rédacteur : « Je ne vous cacherai pas qu'une falsification aussi cynique d'un texte antique m'a irrité et peiné à l'égal d'un sacrilège. » Cette irritation et cette douleur partent d'un bon naturel ; mais il faut se rappeler que nos Catéchismes sont des résumés. Ils appellent des explications et de ce qu'on a ajouté deux mots au texte biblique pour le commenter, ce n'est pas cela le « falsifier ».

L'auteur de l'article a des lettres ; il n'est pas sans savoir que, dans le monde païen, tuer un homme n'était pas un crime. Nous en voyons des exemples dans l'*Odyssée*, où Ulysse se fait passer sans vergogne pour un meurtrier, et où Télémaque prend avec lui, sans dégoût, un vil assassin.

Le législateur divin du Sinaï pose donc, dans ses commandements, ce principe absolu de la loi naturelle :

Tu ne tueras pas.

Pourquoi ? Pour établir que la vie de l'homme est un bien primordial, dont les autres hommes n'ont pas le droit de disposer à leur fantaisie, comme on dispose de la vie d'un poulet ou d'un mouton.

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

Le droit doit donc la garantir contre tout attentat.

Précisément parce que la vie de l'homme est un bien sacré, elle doit être garantie, elle doit avoir des moyens de préservation, non seulement dans des préceptes, mais dans des actes et des institutions qui feront les préceptes mis en pratique.

Voilà comment il existe un droit de défense personnelle, un droit pénal, un droit international.

Le droit de défense personnelle nous autorise à défendre notre vie jusqu'à tuer celui qui veut nous tuer. Notre vie a autant de valeur que la sienne : pourquoi nous attaque-t-il ?

Le droit pénal, par la sentence des juges — quand elle est prononcée en sagesse et en justice, — défend la société humaine contre les criminels qui la mettent en danger. Faut-il donc les laisser tuer à cœur joie ?

Le droit international nous donne, lui aussi, le droit de tuer pour défendre le sol de notre patrie, et pour ne pas nous laisser tuer par l'ennemi.

Est-ce que le rédacteur de l'*Œuvre* trouverait acceptable qu'une armée française, rangée à la frontière, restât au port d'armes, mitraillée jusqu'au dernier homme, et cela pour éviter de tuer ?

Il me semble que ces réflexions marquent la limite du devoir de ne pas tuer — limite tracée par le bon sens et la justice. Rappelons-nous que, si le bon sens ne peut résoudre tous les problèmes, il est certain, d'autre part, que rien ne saurait lui être contraire.

La légitime défense est de stricte justice.

Votre collaborateur cite les paroles de Notre-Seigneur recommandant à saint Pierre de ne pas frapper de l'épée ses agresseurs. Il y a là un conseil, et non pas un précepte. On le sait, on le sent, d'autant mieux que l'Evangile nous en donne d'autres exemples.

Notre commandement reste donc entier, dans toute sa clarté :

Homicide point ne seras,
Sans droit ni volontairement.

Le droit, c'est celui de la légitime défense. C'est un droit de justice. La justice de Dieu serait en échec si elle nous laissait — par un précepte inexplicable, invraisemblable — à la merci de la brute qui attente à notre vie, du criminel qui ravage la société, et de l'armée ennemie dont il faudrait recevoir benoîtement les grenades sans lui rendre l'équivalent de ses cadeaux homicides.

Votre collaborateur a trop d'intelligence et d'esprit pour ne pas se rallier au parti du bon sens et de la justice. S'il ne s'y décidait pas, j'en aurais quelque peine.

Dans les nuages de mes rêves, je ne pourrais m'empêcher de le voir sortant du journal, la nuit, après avoir signé son dernier article, et voici deux malandrins qui se jettent sur lui : « Haut les mains ! » Et il se laisse faire, coups de matraque de l'un, coups de couteau de l'autre, leur donnant ainsi le privilège de le mettre en pièces avec sérénité.

Franchement, croit-il qu'il pourrait joindre longtemps sa profession de journaliste avec ce métier de victime innocente, résignée — et contente ?

Veuillez...

La casuistique humoristique de M. de La Fouchardière.

L'Église contre l'Évangile.

Dans l'*Œuvre* du 15. 1. 24, M. de La Fouchardière se lança « dans le maquis de l'exégèse » pour répondre à son correspondant.

Commenter la loi reviendrait à la nier.

L'abbé Désers, enfant terrible de l'Eglise, ne va pas jusqu'à contester la valeur absolue de l'interdiction : « Tu ne tueras pas » ; mais, par un prodige d'ingéniosité, il arrive à commenter une loi qui ne comporte pas de commentaire.

Voici le raisonnement de l'abbé Désers :

En posant ce principe : « Tu ne tueras pas », Dieu établit que la vie de l'homme est un bien primordial, personnel, sacré, dont les autres hommes n'ont pas le droit de disposer comme ils disposent de la vie d'un poulet ou d'un mouton.

(Encore le cinquième commandement de Dieu, ne spécifiant rien, semble bien, au regard d'un dialecticien rigoureux, devoir sauvegarder également la vie des moutons et des poulets.)

Or, notre vie étant un bien personnel et sacré, nous devons défendre ce bien contre celui qui voudrait nous le prendre.

Donc, nous avons le droit de tuer celui qui cherche à nous tuer, et le commandement « Tu ne tueras point » peut en certains cas s'interpréter ainsi : « Tue-le !... » C. q. f. d.

Ainsi l'abbé Désers, victorieusement, légitime le geste du bourreau, les évolutions des armées permanentes et le port d'armes prohibées.

Il invoque la loi naturelle, le droit pénal, le droit international, qui n'ont rien à faire avec le droit divin. Il va même, et je le déplore, jusqu'à invoquer le bon sens, qui est en contradiction flagrante et permanente avec le Catéchisme.

Le Christ a, d'ailleurs, conseillé l'abstention en cas de légitime défense.

« Rappelons-nous, écrit l'abbé Désers, que, si le bon sens ne peut résoudre tous les problèmes, il est certain, d'autre part, que rien ne saurait lui être contraire. »

Oh ! Monsieur le Curé, comme vous faites bon marché des mystères de l'Incarnation, de la Trinité et de l'Immaculée-Conception (1) ! La faible lumière de votre bon sens est un fanal trompeur, qui vous conduira tout droit sur les écueils de l'hérésie.

Aussi bien vous y êtes en plein.

Je faisais remarquer, l'autre jour, que Dieu le Fils était d'accord avec son Père pour ne pas admettre d'exception à la défense de tuer, même au cas de légitime défense. Car, menacé dans sa propre vie, il ordonna à Pierre de remettre son glaive au fourreau (2).

---

(1) L'auteur confond évidemment le mystère de l'Immaculée-Conception de Marie avec celui de la naissance virginale de Jésus.

(2) *Matth.* XXVI, 52 ; *Ioan.* XVIII, 11. Ces textes ne condamnent pas la guerre en général, mais bien la vengeance personnelle. Saint Thomas présente ainsi l'objection que formule M. de La Fouchardière : « Il semble que faire la guerre est toujours un péché. Car on n'inflige de châtiment qu'au pécheur. Or, Dieu inflige des châtiments à ceux qui font la guerre, comme il est dit dans *Matth.* XXVI, 52 : « Celui qui se servira de l'épée périra par » l'épée. » Donc toute guerre est illicite. [...] Voici la réponse : A cette première objection il faut répondre, avec saint Augustin, que « celui-là se sert du glaive qui prend » les armes et verse le sang d'autrui sans en avoir reçu » l'ordre d'une autorité supérieure, ou l'autorisation d'une » autorité légitime ». Mais celui qui se sert de l'épée au nom du prince ou du juge (c'est le cas des particuliers), ou par zèle pour la justice, comme agissant au nom de Dieu (c'est le cas des personnes publiques), n'a pas pris de lui-même l'épée, mais il s'en sert comme en ayant reçu mandat d'autrui. D'où il résulte qu'il ne mérite pas de châtiment. Du reste, ceux qui se servent de l'épée d'une

Vous me faites cette réponse étonnante :

« Jésus-Christ, en cette occasion, n'émit pas un précepte, mais donna un simple conseil. »

Oh ! évidemment... Jésus-Christ ne donna jamais que des conseils. Il disait : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. » C'était un conseil (1). Il disait aussi : « Prenez et buvez : ceci est mon sang. » C'était un conseil (2). Il disait encore : « Si l'on vous frappe, tendez l'autre joue », et c'était un conseil... Mais ne pensez-vous pas comme moi, Monsieur le Curé, que les conseils de Jésus-Christ sont bons à suivre, car leur ensemble s'appelle l'Evangile ? Ne pensez-vous pas que, si tous les hommes considéraient comme des ordres les conseils de Jésus-Christ, il n'y aurait plus besoin sur la terre d'armées permanentes ni d'armes prohibées ? (3) [...]

Mais l'Église serait coutumière de semblables reniements.

Aussi bien, Monsieur le Curé, je vais vous confesser une chose : je suis absolument d'accord avec vous sur le sens opportun du cinquième commandement, nonobstant une feinte indignation et des commentaires dont vous n'avez pas, dès l'abord, pénétré l'ironie.

Je pense que le législateur du mont Sinaï est un absurde tyran ; j'apprécie les qualités plastiques de notre sainte religion, qui s'adapte à toutes les époques, à toutes les mœurs et, j'ose le dire, à toutes les croyances.

D'ailleurs, Dieu a négligé de mettre, à la suite du Décalogue, une onzième loi, qui eût sauvegardé les dix autres :

Ces dix lois ne chambarderas
Sous prétexte d'amendement.

Ce qui n'est pas défendu est permis.

Vous étiez donc parfaitement autorisé, Monsieur le Curé, à refondre, entre autres, le cinquième commandement.

Quelques échos de la polémique.

Le *Rappel* et le *Journal du Peuple* s'essayèrent aussi à « défendre » la tradition et la doctrine contre les injures qu'elles subissaient du fait du Catéchisme de Paris. Toute la Libre-Pensée se dressait pour opposer Décalogue et Eglise catholique.

Une justification « a posteriori » des guerres religieuses.

Du *Rappel* (2. 2. 24) :

Tout le monde connaît la teneur du cinquième [commandement] :

Homicide point ne seras
De fait ni volontairement.

Il paraît que ce texte était quelquefois gênant. Il était trop absolu, trop rigide, trop intransigeant. Il défendait, d'une façon trop péremptoire, le meurtre, toute espèce de meurtre...

Or, vous comprenez, de même qu'il y a des mensonges pieux, il peut y avoir des meurtres... religieux et méritoires.

Ne faut-il point, par exemple, justifier — après coup — l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, les Dragonnades, la guerre sainte ? Ce texte n'avait pas la souplesse voulue : il n'était pas « adaptable ».

Le Catéchisme de la province de Paris vient de le corriger et lui a donné cette nouvelle forme plus malléable :

Homicide point ne seras
Sans droit ni volontairement.

Et un Jésuite, le R. P. Yves de la Brière, professeur à l'Institut catholique de Paris, s'efforce, dans la *Semaine religieuse*, de justifier cette entorse faite au vieux commandement.

La justification ne nous a point convaincus...

Le Décalogue, qui n'a point mis la chose en vers (?), affirme que Dieu dit à Moïse, sur le Mont Sinaï : « Tu ne tueras point... » C'est net et catégorique. Il faut s'en tenir là.

Les meurtriers, qu'ils soient individus ou collectivités, ont assez de tendances à se justifier en prétendant qu'ils étaient *dans leur droit*, en essayant de légitimer *leurs actes homicides*, pour qu'il ne soit point besoin de leur expliquer que, dans certains cas, on peut tuer, de plaider par avance les circonstances atténuantes, en un mot « de leur tendre la perche ». C'est un jeu dangereux.

Libres-penseurs, mes frères, tenons-nous-en au Décalogue : « Tu ne tueras point. » C'est le cri de la conscience ! C'est l'ordre qu'elle nous donne.

La religion au service de la politique militariste.

Dans les numéros des 3, 10 et 17. 5. 24, le *Journal du Peuple* publiait une étude « sur la falsification du Catéchisme », signée « Ermenonville, » pseudonyme de M. Gustave Dupin :

Dans ma brochure sur la *Complicité du clergé*, j'ai dénoncé aussi explicitement que possible (car on ne peut pas tout dire) le sacrilège et l'abomination que fut la falsification du Catéchisme sur ce point spécial que le cinquième commandement de Dieu, qui défend de tuer, avait été ajusté au meurtre en vue d'une grande guerre jugée inévitable, générale et imminente... Pour le remaniement projeté en vue d'adapter à la guerre le commandement de Dieu qui la défend, il a fallu toute une consultation, une sorte de concile diocésain, dont le chanoine Désers n'a été que l'un des auditeurs. Que ce concile ait été plus ou moins présidé par Amette (1), c'est vrai-

---

manière coupable ne périssent pas toujours par l'épée ; pourtant, ils périssent toujours par leur propre épée ; car c'est pour le péché qu'ils ont commis par l'épée qu'ils sont châtiés, éternellement punis, sauf s'ils font pénitence. » (*Summ. theol.*, II II^ae, qu. 40, art. 1, *ad primum.*)

(1) Ceci n'est ni un précepte, ni un conseil, puisque nous sommes tous, quoique à des degrés divers, faibles et pécheurs, mais une invitation à un examen de conscience sincère et à des sentiments de miséricorde.

(2) Il s'agit ici d'un commandement formel.

(3) L'Evangile distingue les préceptes et les conseils. Si les seuls préceptes étaient observés, il n'y aurait pas besoin de polices et d'armées sur terre. Mais Jésus-Christ n'a jamais promis ni supposé que son Evangile — même les préceptes de son Evangile — serait observé par tous sur la terre ; il a même annoncé l'insuccès relatif de son triomphe ici-bas, condition des mérites de ses disciples et de sa victoire finale.

(1) D'une lettre de M. l'abbé Duplessy, directeur de la *Réponse*, à l'*Ami du Clergé* du 31. 1. 24 : « Lorsque Mgr Amette publia le *Catéchisme du Diocèse et de la Province de Paris*, il nous fit l'honneur, à M. Audollent et à moi, de nous confier la préparation d'une *Explication* de ce Catéchisme. Or, au sujet de la question 158 « Comment l'union existe-t-elle entre les âmes du Purgatoire et nous ? », j'avais préparé un texte où on lisait, après un 1° consacré à la prière pour les défunts, un 2° ainsi conçu : « De leur côté, les âmes, impuissantes » pour elles-mêmes, et pourtant agréables à Dieu, prient » pour nous et nous obtiennent des grâces. »

» Bien que personnellement favorable à cette thèse Son Eminence hésitait à l'introduire dans une explication du Catéchisme qui devait revêtir un caractère semi-officieux. Mais je lui fis observer que, dans le *Catéchisme*

mblable. Mais tout le monde sait et comprend ue, si M. Désers a été le porte-plume de cette consultation à but si nettement déterminé, on n'a pu, de oute évidence, s'y passer de la présence du chef ffectif de l'enseignement religieux, du custode de orthodoxie, du Recteur de l'Institut catholique, 'est-à-dire de Mgr Baudrillart. Tout le monde sait et omprend que le véritable inspirateur de cette scanaleuse déformation du commandement de Dieu dans e sens utile à la guerre de Poincaré (1) ne peut être ue son collègue d'Académie ; d'ailleurs ledit Poinaré ne le chargeait-il pas encore d'une « mission de propagande », à nos frais, l'année dernière, en Argentine. [...] (1)

« Ermenonville » examine ensuite la réponse de M. l'abbé Désers, porte-parole, selon lui, de Mgr Baudrillart :

Toute l'argumentation — si je puis dire — de notre auteur consiste ensuite à établir une confusion entre l'attaque individuelle et les guerres organisées entre les peuples...

On ne peut penser plus bassement ni faire dévier davantage une question grave entre toutes. Mais suivons un moment le curé Désers sur le terrain de l'attaque individuelle nocturne, qui lui sert de critère, bien qu'elle n'ait aucune espèce de rapports avec le heurt des peuples entiers jetés les uns contre les autres par le jeu scélérat des diplomaties secrètes. Même dans ce cas, la morale de Celui qui a dit de sa bouche éternelle : « Et si l'on veut prendre ta tunique, donne encore le manteau avec », n'autorise nullement à tuer le malheureux déchu qui généralement n'en veut qu'à notre bourse. S'il y avait moins de parasites sociaux nantis, moins de soudards vivant aux crochets du peuple, moins de bénisseurs des grands massacres..., il y aurait moins de « malandrins » guettant sous la bise aigre les quelques espèces monétaires qui leur permettront de se remplir le ventre ! (2)

Une mise au point décisive du P. Yves de La Brière.

De *Justice et Paix*, revue trimestrielle de la Ligue des catholiques français pour la justice internationale (juin 1923), sous la signature d'Yves de La Brière, professeur à l'Institut catholique de Paris :

La rédaction de la *Paix par le Droit* communique à la « Ligue des catholiques français pour la justice internationale » une délicate question, relative au cinquième commandement de Dieu.

Le texte traditionnel du cinquième commandement était celui-ci :

Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.

La rédaction publiée en 1914 par le Catéchisme de la province ecclésiastique de Paris consista dans la formule suivante :

Homicide point ne seras, sans droit ni volontairement.

Comment expliquer que l'autorité ecclésiastique ait pu se croire en droit de modifier et d'atténuer un précepte divin qui, dans sa teneur originelle, était universel et absolu ?

Tu ne tueras point.

Ne serait-ce pas une concession, faite au détriment de la doctrine primitive et antique, pour complaire aux propagateurs politiques de la guerre entre les Etats, ou pour s'accorder avec le système des théologiens sur « le droit de juste guerre » ?

Le fond de la difficulté consisterait dans la substitution d'une *doctrine permettant, en certaines hypothèses, le meurtre individuel ou collectif*, à une *doctrine réprouvant absolument, de par l'ordre de Dieu, toute espèce de meurtre.*

C'est à quoi l'on nous convie courtoisement à répondre.

---

e *Pie X*, « examiné par Nous-même », disait le Pape, t imposé par lui à la province de Rome, la thèse en uestion figurait non dans une explication, mais dans e texte même du Catéchisme. La question 123, en effet, st ainsi rédigée : « Question. Les Bienheureux du Paradis et les âmes du purgatoire sont-ils dans la communion des Saints ? — Réponse. Les Bienheureux du Paradis et les âmes du purgatoire sont eux aussi dans la communion des Saints ; car, unis entre eux et avec nous par la charité, les uns reçoivent nos prières, les autres nos suffrages, et tous, en retour, intercèdent pour nous auprès de Dieu. »

« Le cardinal n'hésita plus : il jugea que l'archevêque de Paris pouvait bien laisser dire, dans l'explication du Catéchisme de sa province, ce que le Pape faisait dire dans le texte du Catéchisme de la province de Rome. »

Le texte catéchistique cité ci-dessus est tiré de la traduction française (p. 34) du Catéchisme de Pie X, éditée en 1913 par la Bonne Presse (Paris, 5, rue Bayard ; in-16 de 164 pages ; franco, 1 fr. 30) sur le désir du Pape (voir lettre de la Secrétairerie d'Etat du 7. 3. 13 au P. Emmanuel Bailly, supérieur général des Augustins de l'Assomption).

L'*Ami du Clergé*, à qui on signalait récemment une version du Catéchisme de Pie X « passablement différente » de celle citée par M. Duplessy, écrit (27. 11. 24, p. 765) : « Nous nous trouvons en face de deux textes différents, tous deux se recommandant de Pie X » ; et il distingue le Grand Catéchisme, « texte officiel *prescrit* par Pie X » aux diocèses de la province de Rome, dont une traduction française autorisée et approuvée a paru en 1906 chez Lethielleux à Paris et chez Martin-Berret à Langres, sous le titre *Catéchisme de Rome ou Abrégé de la Doctrine chrétienne prescrit par S. S. le pape Pie X*, et le texte « rigoureusement authentique » cité par M. Duplessy, extrait du *Catéchisme de la Doctrine chrétienne tiré du texte publié par ordre de S. S. Pie X* et édité par les soins de la Commission catéchistique du diocèse de Rome. Ce dernier a été édité en italien à Grottaferrata, et le *Catéchisme de la Doctrine chrétienne publié par ordre de S. S. le pape Pie X* édité par la Bonne Presse n'en est qu'une traduction française littérale.

La lettre *Fin dai primordi*, adressée par Pie X au cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, le 18. 10. 1912, met au point cette explication. Au début de son pontificat, Pie X « introduisit à Rome le texte du Catéchisme en usage depuis longtemps dans quelques grandes provinces ecclésiastiques d'Italie ». Sur les désirs exprimés un peu partout d' « un Catéchisme suffisant qui fût beaucoup plus bref et plus adapté aux exigences actuelles », le Pape décida la rédaction d' « un Catéchisme nouveau, beaucoup moins développé » ; il l'examina lui-même, le fit examiner par divers évêques d'Italie, et par la lettre *Fin dai primordi* décida la « substitution » de ce nouveau texte, rédigé par son ordre, du Catéchisme de la Doctrine chrétienne à l'ancien et en prescrivit l'usage dans toute la province de Rome.

(1) Même argument dans la *Dépêche* de Toulouse, sous la signature « J.-J. Brousson » (reproduit par la *Libre Parole*, 12. 1. 24) : « Depuis la guerre, le texte traditionnel du Décalogue, dans le Catéchisme du diocèse de Paris, a été modifié. La version ânonnée par les babouins est la version officielle. Ce « sans droit ni volontairement » vous fleure à plein nez l'Entente cordiale. M. Clemenceau n'eût pas mieux fait s'il eût collaboré au Catéchisme du diocèse de Paris. »

(1) *Journal du Peuple*, 3. 5. 24.

(2) *Journal du Peuple*, 10. 5. 24. — *L'Humanité* du 11. 5. 24 reproduisit, sous la signature « J. M. » et le titre « Le clergé au service de l'impérialisme capitaliste », ce dernier fragment de l'étude d'Ermenonville.

I. — Question de forme (1).

Le dogme est intangible, mais la formule qui le signifie n'a qu'une valeur d'usage.

Une modification du formulaire traditionnel des commandements de Dieu ne doit pas être prise au tragique.

Les expressions traditionnelles du Décalogue et des commandements de l'Eglise en langue vulgaire n'ont jamais eu valeur authentique et officielle dans l'Eglise de Dieu.

Elles avaient seulement une valeur usuelle et coutumière, avec une commodité mnémotechnique.

Toute leur autorité venait de la conformité indubitable, et garantie par la hiérarchie religieuse, entre la *chose signifiée*, en substance, par ces formules populaires et la substance même des commandements authentiques de Dieu et de l'Eglise. Nonobstant l'exactitude fondamentale du sens, c'étaient des formules assez barbares et défectueuses, qui n'avaient rien d'intangible. Ne confondons pas le dogme ou le précepte divin avec son expression contingente en langue vulgaire !

Dans la rédaction la plus récente du Catéchisme de la province ecclésiastique de Paris (Paris, Versailles, Meaux, Orléans, Blois), une nouvelle formule, moins archaïque et plus heureuse, fut introduite, non pas pour le seul précepte relatif à l'homicide, mais pour *tous* les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Le nouveau texte catéchétique du cinquième commandement, tout en conservant la même forme gnomique, la même commodité mnémotechnique, tend à exprimer moins gauchement que l'ancienne formule l'essentiel de la doctrine morale du christianisme sur le devoir de ne jamais attenter volontairement à la vie du prochain, hors des cas où le recours à la force deviendrait lui-même l'exercice légitime d'un droit.

La formule mnémotechnique indique ou suggère le principe à retenir. Les explications compétentes doivent venir ensuite pour marquer l'exacte mesure des choses permises et des choses prohibées.

II. — Question de fond (2).

Le précepte proscrit le meurtre injuste, individuel ou collectif.

Le précepte du Décalogue, en sa teneur primitive, est : *Tu ne tueras pas.* Ce précepte est péremptoire. Mais son extension doit être mesurée par la matière à laquelle il s'applique. Il faut tenir compte des limitations que Dieu même prétend donner au précepte, d'après les enseignements et indications du Livre sacré lui-même qui contient le commandement divin *Tu ne tueras pas.*

Mais le droit de glaive est souvent exercé dans la Bible, avec l'approbation même de Dieu.

La Bible nous présente, en effet, l'application et l'interprétation du Décalogue dans le peuple de Dieu. Il résulte de l'ensemble des textes bibliques que Dieu proscrit absolument l'assassinat, le meurtre injuste, qu'il soit individuel ou collectif ; mais que ce précepte n'a pas pour signification de supprimer la faculté morale et naturelle : 1° *de pratiquer le droit de légitime défense*, en repoussant par la force un injuste agresseur ; 2° de frapper de mort un coupable quand il y est *condamné par l'autorité légitime de la justice ;* 3° de *recourir à la force armée dans la juste guerre*, au nom des légitimes exigences d la justice vindicative.

Constamment, dans la Bible, apparaît l'exercic de la légitime défense, l'exercice de la peine d mort comme légitime châtiment du crime, l'exercic de la juste guerre pour la défense et la revanch du droit violé. Tout cela n'est pas blâmé par Die comme transgression du Décalogue et du précep *Tu ne tueras pas.* Mais tout cela est présenté av éloge, avec l'approbation même de Dieu. Souvent, droit de glaive est exercé sur le commandement dire du Seigneur. Donc, l'intention divine, en édictant précepte *Tu ne tueras pas*, ne saurait être nullemen de prohiber tout recours, individuel ou collectif, la force des armes quand un motif de justice en co fère le droit ; mais bien de prohiber absolument universellement le meurtre injuste, l'assassinat, l'a tentat commis contre la vie des autres hommes pa méchanceté, cupidité, vengeance ou tout autre sen timent déréglé du cœur humain.

Le Nouveau Testament sanctionne à son tour la légitimité morale du droit naturel.

Le Nouveau Testament fonde exactement les mêm conclusions, bien qu'il s'inspire d'une conceptio morale beaucoup plus pure, plus haute et plus bell que l'Ancienne Alliance. Le Christ lui-même n'a pa voulu être défendu par l'épée, il a donné à se ministres pour règle de perfection de ne pas recour à la violence des armes. Mais il n'a aucunement pr tendu ni insinué que le droit naturel et les institu tions sociales qui protègent par la force du glaive l sécurité de tous et de chacun eussent rien perdu d leur légitimité morale et certaine. Lorsque l'apôtr saint Paul aura occasion de formuler catégorique ment la doctrine du Nouveau Testament sur le justes prérogatives de la puissance publique contr les transgresseurs du droit, il écrira en propre termes : *Ce n'est pas en vain que* [le prince] *port le glaive, car il est ministre de Dieu, pour exerce la vengeance contre celui qui aura fait le mal* (1).

Si donc il s'agit de trouver une formule populair qui exprime ou suggère correctement la doctrin du Décalogue et du christianisme sur l'homicide, o n'aura pas tort d'opter, avec les rédacteurs du nou veau Catéchisme de la province ecclésiastique d Paris, pour l'expression *sans droit*, plutôt que pou l'expression *de fait.*

Condamner l'homicide n'est pas supprimer absolument le droit de tuer.

Certes, l'ensemble de la formule mnémotechniqu du cinquième commandement appelle des commen taires motivés. Autrement, elle gardera l'apparenc d'une énigme à déchiffrer. Telle est la loi de tou les apophtegmes qui résument toute une doctrine com plexe en quelques mots riches de sens. Mais le term *sans droit* possède l'utile avantage de suggérer le exactes déterminations que comporte, selon l'inten tion même et l'objet de la loi divine, le précept général *Tu ne tueras pas.*

La doctrine des théologiens catholiques fut tou jours très nette à *condamner l'homicide*, au non du Décalogue, mais à proclamer cependant que l *droit de tuer existe*, sans infraction au Décalogue 1° en cas de *légitime défense ;* 2° en cas d'exercic individuel de *l'œuvre de justice ;* 3° en cas d'exercic *collectif* de l'œuvre de justice, c'est-à-dire en cas d *juste guerre*, pour la défense et le rétablissement d droit, lorsque le droit aura été violé d'une manièr grave, certaine et obstinée.

(1) Sous-titre de l'auteur.
(2) Sous-titre de l'auteur.

(1) *Rom.* XIII, 4. (Note de l'auteur.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.